

RENÉ LINK

CHRONIQUE DE L'IMMEUBLE « MONTEREY »

BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG



RENÉ LINK

CHRONIQUE DE L'IMMEUBLE « MONTEREY »

anciennement « PRINCE HENRI »

Indications historiques sur l'édifice du 43, avenue Monterey,
sa situation, ses propriétaires successifs et ses voisins



BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG

EUROSYSTÈME

Les remerciements cordiaux de l'auteur s'adressent aux personnes suivantes qui ont contribué à rassembler le matériel de base de cette étude :

- Madame Evamarie Bange, Archives de la Ville de Luxembourg
- Monsieur Marc Betzen, Photothèque de la Ville de Luxembourg
- Monsieur Guy Buchholtz, Service d'Urbanisme de la Ville de Luxembourg
- Monsieur Jean Ensch, Bureau de la population, Ville de Luxembourg
- Monsieur Michel Gretsch, vice-président Frënn vun der Festungsgeschicht
- Monsieur Claude Meintz, conservateur honoraire des Archives Nationales, Luxembourg
- Monsieur Guy Rausch, directeur de l'Office des Timbres
- Monsieur Thierry Vroye, Service des bâtiments de la Banque Nationale de Belgique
- Monsieur Fernand Yasse, premier conseiller à la Banque centrale du Luxembourg

Copyright: Banque centrale du Luxembourg, 2016 – 1^{re} édition janvier 2007 - 2^e édition avril 2016

Photos couverture: Archives de la Banque Nationale de Belgique – © Lukas Roth, Köln, Deutschland

Sommaire

— Préfaces	<i>page 7</i>
— Introduction	<i>page 11</i>
— 1. La situation de l'immeuble Monterey	<i>page 15</i>
De la rue Monterey à l'avenue Monterey	<i>page 15</i>
a) La rue Monterey	<i>page 15</i>
b) L'avenue Monterey	<i>page 19</i>
Le Boulevard du Prince (Henri)	<i>page 29</i>
— 2. Les propriétaires successifs de l'immeuble du 43, avenue Monterey	<i>page 38</i>
1875: Les conjoints Wester	<i>page 40</i>
1882: M ^{me} Anna-Maria Bohnen, veuve Augustin	<i>page 46</i>
1894: M ^{me} Julie Augustin, veuve Hippert	<i>page 52</i>
1897: M. Théodore de la Fontaine	<i>page 54</i>
1920: La Nationale Luxembourgeoise	<i>page 57</i>
1935: La Banque Nationale de Belgique	<i>page 59</i>
2001: La Banque centrale du Luxembourg	<i>page 68</i>
— 3. Evolution du terrain du 43, avenue Monterey	<i>page 80</i>
— 4. Les voisins au fil du temps	<i>page 85</i>
— 5. Essai d'une conclusion	<i>page 92</i>
— Annexe 1: Arr. r. gr.-d du 2.4.1869 décrétant la construction d'une route à travers les fortifications, en prolongement des rues Monterey et du Génie	<i>page 93</i>
— Annexe 2: Conditions particulières de la vente des terrains à bâtir au front Nord-Ouest de la place de Luxembourg	<i>page 94</i>
— Sources	<i>page 98</i>

Préface à la deuxième édition

M. Gaston Reinesch

**Président de la Banque centrale
du Luxembourg**

Plus d'une demi-douzaine d'années après l'inauguration du Bâtiment Monterey, l'évolution de la Banque a été telle qu'une nouvelle préface peut être ajoutée à la deuxième édition de cette publication.

Le Bâtiment Monterey est devenu une sorte de repère visuel pour le visiteur s'approchant du centre de la Ville de Luxembourg. Son architecture élégamment élancée opère une transition réussie entre les majestueux arbres du Parc de la Ville et les lignes rigides des constructions citadines avoisinantes. Ce bâtiment est notamment devenu depuis sa mise en service une adresse appréciée des collectionneurs et des professionnels du monde numismatique grâce au point de vente et à la salle d'exposition qui y sont hébergés. Le Centre de conférences, avec salle d'études et auditorium, est logé au dernier étage et accueille régulièrement des visiteurs dans le cadre des activités de la Banque ; il se prête également à des événements organisés en interne ou avec des acteurs extérieurs.

Le développement de l'institution a également apporté des changements significatifs au Bâtiment Monterey. Au moment de l'inauguration, en 2007, le personnel de la Banque comptait 208 membres ; il en compte aujourd'hui près de 350. Si, au début, le Bâtiment Monterey pouvait encore accepter des locataires, il est de nos jours occupé entièrement par nos propres services. Cette augmentation du personnel est due à l'approfondissement et à l'élargissement des missions de la BCL tant au niveau national qu'au niveau européen. Ce défi nécessite le recrutement de personnel de plus en plus qualifié, y compris en dehors de nos frontières. C'est ainsi que la BCL est devenue la banque centrale la plus multiculturelle de l'Eurosystème.

Face à cette évolution, il est intéressant de revenir sur l'histoire du lieu qui abrite le Bâtiment Monterey. Le lecteur découvrira que le passé était mouvementé au même degré que le présent - et probablement aussi que l'avenir. Cette richesse historique et cette perspective nous invitent à cultiver la mémoire de ce lieu.

Préface à la première édition

M. Yves Mersch

**Président de la Banque centrale
du Luxembourg (1998-2012)**

La mise en service d'une nouvelle maison par une famille ou d'un nouvel immeuble par une institution est toujours considérée comme un point de départ vers un horizon longtemps convoité par les occupants des lieux fraîchement construits et aménagés.

Une perspective d'avenir longuement réfléchie, une meilleure maîtrise logistique, une amélioration de la qualité des lieux de travail et donc, en filigrane, une amélioration de la qualité du travail fourni dans les nouveaux locaux, voilà autant d'attentes légitimes nourries au moment de l'inauguration d'une nouvelle bâtisse.

En cette circonstance, les regards sont donc tout naturellement tournés vers l'avenir.

La présente brochure entreprend une démarche toute contraire. Fidèle à l'idée que chaque lieu a une histoire, la recherche entreprise par M. René Link, premier conseiller honoraire de la Banque centrale du Luxembourg, a fait la lumière sur un passé riche en événements et en personnalités en relation avec la parcelle qui porte aujourd'hui l'immeuble «Monterey» et son voisinage immédiat. La mémoire du lieu est ainsi sauvegardée.

Mais il y a plus. Les deux artères que touche le terrain du n°43 de l'avenue Monterey, naissent à une étape importante de l'histoire de la Ville de Luxembourg: le démantèlement de la forteresse, qui est aussi un événement-clé de l'histoire du pays tout entier. Dans le même ordre d'idées, l'environnement social du public qui a évolué dans ces artères est au même titre une image en miniature de la population de la Ville de Luxembourg des XIX^e et XX^e siècles et de sa mutation au cours de ce dernier siècle et demi. La Banque centrale du Luxembourg, après 9 années d'existence, renoue ainsi avec l'histoire des institutions du pays, dans la mesure où la Banque Nationale du Grand-Duché de Luxembourg a clos son existence avec un siège sur la même artère.

Le destin de cette ancienne parcelle des fortifications a réservé au nouvel immeuble Monterey un passé mouvementé, aux ramifications lointaines et touchant nombre de segments de la vie publique luxembourgeoise, peuplée de personnages réputés.

La biographie du n°43 de l'avenue Monterey, solidement étudiée et s'appuyant sur une vaste documentation, se lit comme un roman historique.

Introduction

« L'histoire d'une ville ne se reflète pas seulement dans ses bâtiments publics, ses églises et ses monuments artistiques, mais aussi dans les demeures de ses habitants ¹. »

Nous pourrions paraphraser cette affirmation et dire que *« l'histoire des demeures des habitants reflète une partie de l'histoire de leur ville »*.

L'histoire du lieu où s'érige l'édifice le plus récent de la Banque centrale du Luxembourg est longue et remonte aux temps immémoriaux de l'histoire de la Ville et du Pays de Luxembourg. Son emplacement au beau milieu des anciennes fortifications en fait un lieu chargé d'histoire et la courte succession de propriétaires des lieux reflète l'image de la société luxembourgeoise aisée de l'époque.

L'histoire du n°43 de l'avenue Monterey et des personnes en relation avec ce lieu est un chapitre de l'histoire de la Ville de Luxembourg et fait défiler au cours du temps un impressionnant cortège de ministres (notamment des Finances et de la Justice), de banquiers, de bourgeois, de commerçants, d'industriels, de directeurs de fabrique, de propriétaires-rentiers, mais

aussi des animaux sauvages, un aristocrate porteur de monocle, un cimetière de poupées, le neveu d'un poète national ainsi que trois banques centrales.

Pour recréer l'atmosphère d'antan, nous allons décrire brièvement l'histoire des lieux au fil des temps et jeter un coup d'œil sur les propriétaires successifs sans oublier l'évolution des bâtisses que le terrain actuel de la BCL a portées depuis sa création jusqu'à nos jours.

En octobre 2006, la Direction de la Banque centrale du Luxembourg prit la décision de donner au nouvel immeuble du 43, avenue Monterey le nom officiel de *Bâtiment Monterey*, rompant ainsi avec la tradition (pour tant assez jeune) qui attribuait à l'édifice le nom de *Bâtiment Prince Henri*. Puisque la nouvelle construction, inaugurée en janvier 2007, n'appartient pas encore à l'histoire, nous allons utiliser dans la suite principalement la désignation (désormais historique) de *Bâtiment Prince Henri*.

¹ Alphonse Sprunck, dans Préface à « Vieilles demeures nobiliaires et bourgeoises de la Ville de Luxembourg » de Jean Harpes



Le bâtiment Prince Henri

(Photo: Banque Nationale de Belgique)



Le bâtiment Monterey

(Photo: © Lukas Roth, Köln Deutschland)

1. La situation de l'immeuble Monterey

Le nouvel immeuble de la Banque centrale du Luxembourg est situé à l'intersection de l'avenue Monterey et du Boulevard du Prince Henri.

De la rue Monterey à l'avenue Monterey

L'histoire de ce lieu est longue et riche en rebondissements.

a) La rue Monterey

Les premières origines de la rue Monterey remontent au XVII^e siècle, quand les Espagnols, par peur des Français (finalement victorieux), procédèrent à un renforcement des fortifications de Luxembourg en 1671-73. Le gouverneur général des Pays-Bas *Don Juan Domingo de Zúñiga et Fonseca, Comte de Monterey et Fuentes* séjourna à Luxembourg en avril 1671 pour inspecter les lieux et les travaux dirigés par l'ingénieur général *Charles Chrétien de Landas, Seigneur de Louvigny*.

Pour améliorer la défense de la forteresse, près d'une centaine de maisons furent détruites au Pfaffental (43 maisons, dont la première école de Luxembourg) et au Grund (52). Les habitants dépossédés quittèrent la ville ou furent délogés et reçurent des terrains dans les rues nouvellement aménagées de la Ville Haute, dans les jardins des Franciscains et des Jésuites. C'est la première extension de la ville vers l'ouest. Par ordonnance du 12 décembre 1673, les rues



Le comte de Monterey (Source: *Ons Stad*, no 27)

nouvellement installées reçurent des noms qu'elles portent encore aujourd'hui : Monterey, Louvigny et Chimay, du nom du prince et gouverneur du duché de Luxembourg.

La nouvelle rue Monterey n'était au départ qu'un petit tronçon qui longeait, au sud, la place d'Armes déjà existante, à l'est, la continuation de la rue du Curé (qui existait elle aussi déjà et qui fut incorporée à la rue Monterey) et qui donnait à l'ouest sur la rue du Génie, qui aboutissait entre deux bastions du Front de la Plaine : le bastion Saint Jost, mentionné pour la première fois par écrit en 1478-79, année de sa construction, et qui forme aujourd'hui le coin du Boulevard Royal et du Boulevard Roosevelt, et le bastion Camus, construit à une date non encore déterminée après 1556, dont le terrain est aujourd'hui l'emplacement du futur complexe Royal-Hamilius.



Le plan de la Forteresse sur le billet luxembourgeois de 5.000 francs avec emplacement du bâtiment Monterey de la BCL

(Photo: Banque centrale du Luxembourg)

Une des premières mentions écrites d'un lieu-dit « Monterey » est contemporaine à ces nouveaux travaux. Elle se trouve dans les décomptes des rémunérations fournies aux ouvriers occupés aux travaux effectués entre 1671 et 1673. Dans un de ces décomptes, nous trouvons une dépense faite « pour emmener la Terre du Rempart entre le Bastion d'Isabelle ou Camus et Celuy de St Jost pour y faire une ouverture servante à la porte dicte de Monte Rey. » « La porte de Monte Rey » est certainement restée un projet: aucun plan de la forteresse ne mentionne une telle porte à cet endroit, ni ne montre la continuation d'un chemin à l'extérieur de l'enceinte.

Par après, le nom de « Monterey » disparut pour longtemps et les rues Monterey et du Curé réunies furent appelées « rue Neuve »,

désignation que l'administration française changea en « rue de la Constitution » (arrêté du 29 fructidor an VI). En 1807, le nom « rue Neuve » fut réinstauré pour disparaître définitivement en 1854 lorsque le conseil communal réintroduisit la désignation « Rue Monterey ». Comme dans les temps anciens, la rue Monterey s'arrêtait alors à la hauteur de la place d'Armes et sa continuation jusqu'aux fortifications (Jost-Camus) fut réappelée « Rue du Génie ». Cette situation dura jusqu'en 1925.

Si nous pouvons admettre que les premiers habitants de la rue Monterey, c'est à dire les familles délogées du Pfaffental et du Grund, étaient principalement des ouvriers et des artisans, nous constatons que cette rue changea assez rapidement de statut

social. Ainsi, en 1730, donc 60 ans après la création de la rue Monterey, le baron François Théodore de Lefébure, lieutenant général de cavalerie et commandant de Gand, marié à la fille du seigneur de Sterpenich, y possédait une propriété avec un grand jardin. Par mariage, cette demeure nobiliaire passa dans le patrimoine de la famille du baron de Tornaco de Vervoz.

Une autre grande adresse était la maison Bisserot, en face de la maison de Tornaco, au coin de la rue Monterey et de l'actuelle rue Aldringen², qui hébergea après 1736 le Conseil Provincial et Souverain, appelé aussi Conseil du Roi, suite à quoi la maison reçut

² À l'époque et dans la littérature ancienne, on disait: Aldringer

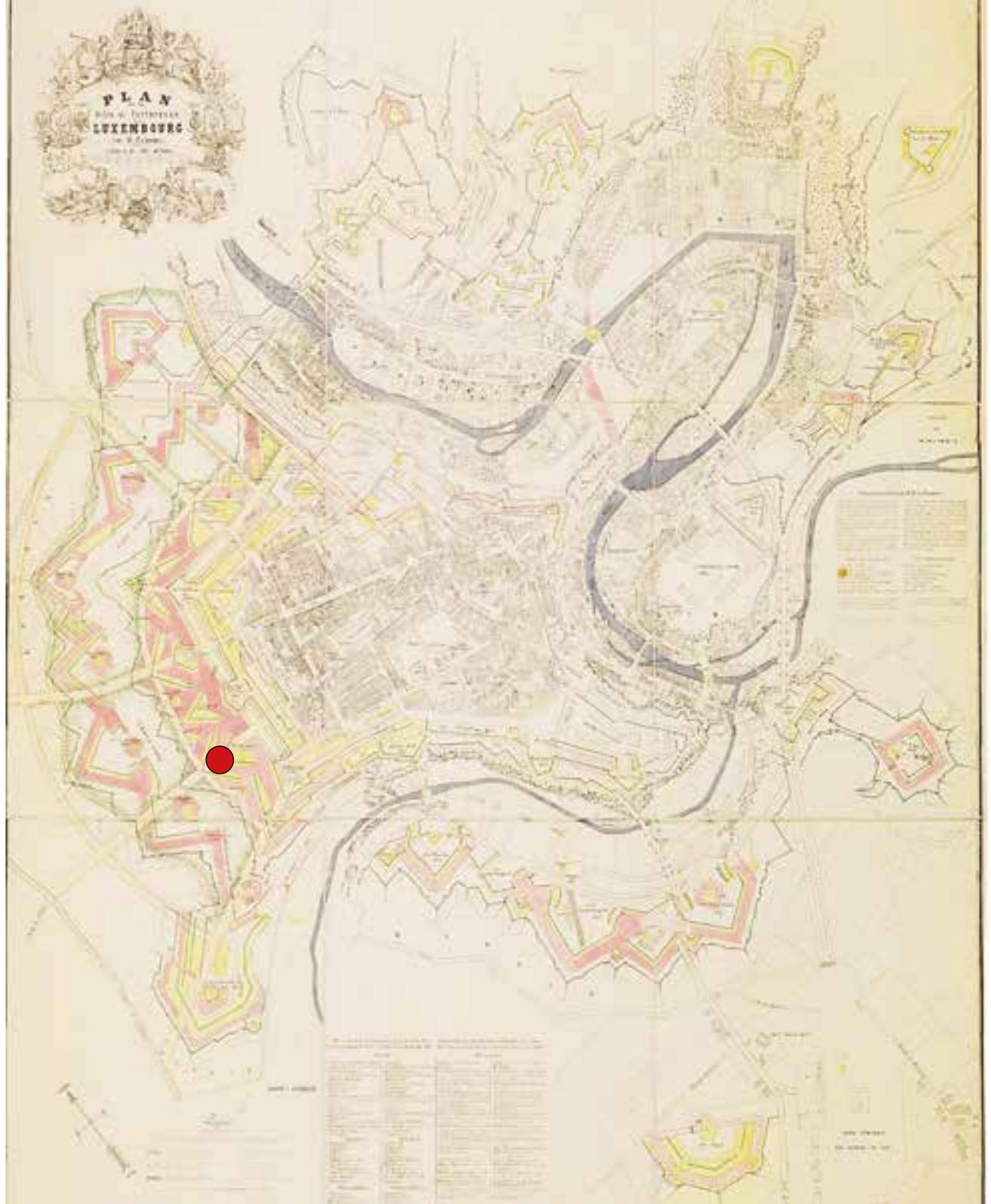


Maquette de la Forteresse de Luxembourg

(Photo: Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat)

Plan de Mathieu Erasmus montrant les fortifications et les projets d'aménagement après le démantèlement de la forteresse

(Source: Marcel Watelet: Luxembourg, Ville Obsidionale)

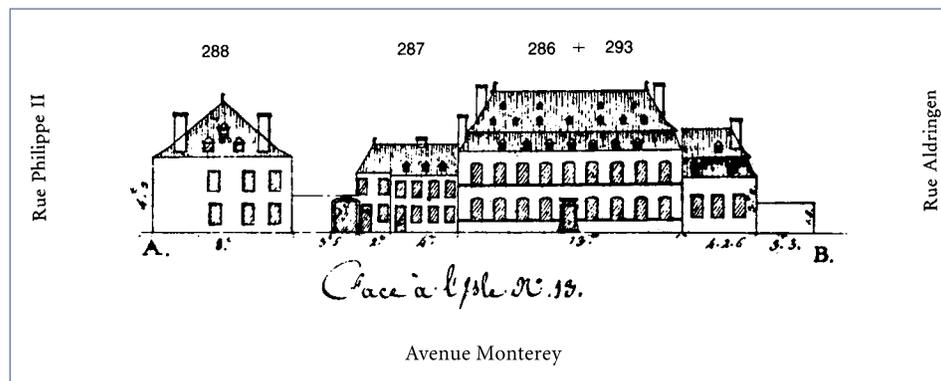


le nom de « Maison du Roi ». Sous le régime français, de 1795 à 1814, le génie militaire et le sous-directeur des fortifications furent logés dans cette maison et la direction du génie y resta jusqu'en 1867. Plus tard, en 1918, cette maison appartenait à Mathias Kraus, libraire à Luxembourg.

Au XVIII^e siècle, une autre grande maison de la rue Monterey fut celle de la famille de Hasselmann, habitée au début du XIX^e siècle par Madame Marie-Marguerite de Hasselmann. Son mari, Ignace de Hasselmann, décédé en 1793, était directeur des postes à Luxembourg et son beau-père, Joseph de Hasselmann, directeur des postes à Barcelone avant de se fixer à Luxembourg pour y remplir les mêmes fonctions.

La rue Monterey était, à n'en pas douter, une rue habitée par des familles notables, bien connues, parfois encore aujourd'hui, à Luxembourg.

En parlant de la rue du Génie et de la rue Monterey, donc de la partie supérieure de l'actuelle avenue Monterey, Alphonse Rupprecht remarque que « *le niveau du sol dans ces parages a été anciennement et probablement encore au 17^e siècle bien inférieur à celui du niveau actuel. Une preuve en a été acquise lors des fouilles faites pour la construction des caves du nouvel hôtel de la Société Luxembourgeoise de Crédits et de Dépôts* ». En effet, les ouvriers de l'entrepreneur Achille Giorgetti ont trouvé, à trois mètres de profon-



La maison de Tornaco dans la rue Monterey. Dessin de 1802 par Martin Boitard aîné tiré du levé de la ville de Luxembourg pour le plan en relief

(Source: Alphonse Rupprecht: *Logements militaires à Luxembourg*)

deur, une cour pavée qui couvrait une citerne remplie d'eau claire et munie d'un canal de décharge qui se dirigeait vers la rue Louvigny. « *Tous ces indices portent à croire que ce niveau était celui d'une ancienne cour* », conclut Rupprecht.

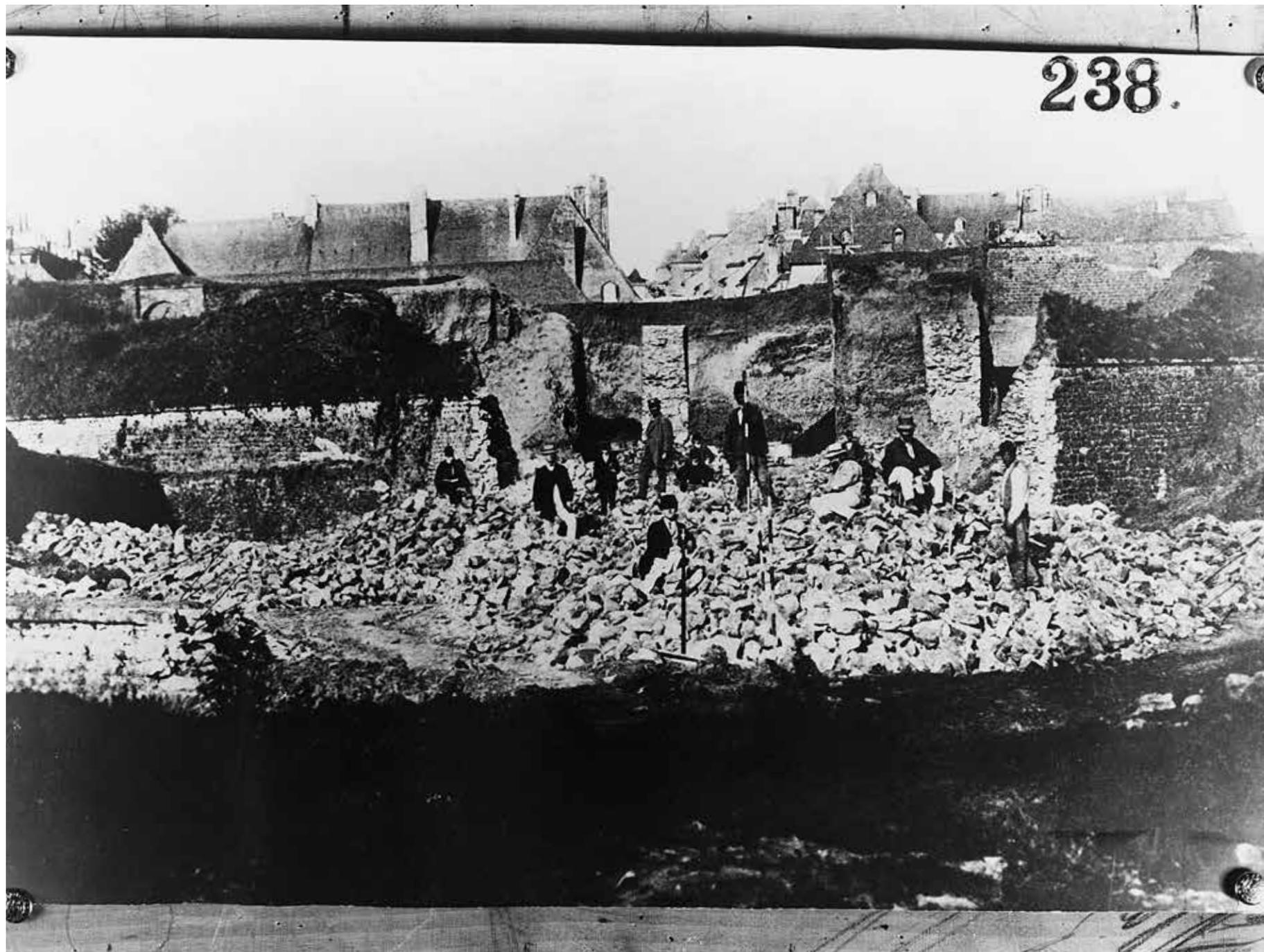
b) L'avenue Monterey

En vertu du Traité de Londres du 11 mai 1867, le Grand-Duché de Luxembourg fut déclaré perpétuellement neutre sous la protection des grandes puissances et devait démanteler sa forteresse, ce qui donnait à la Ville une bonne opportunité pour s'étendre et se débarrasser de son caractère de « *forteresse sombre et masive* », selon Rosemarie Kieffer³.

³ Femme écrivain luxembourgeoise, 1932-1994

Tout le monde cependant ne considérait pas la forteresse comme sombre. Ainsi, Victor Hugo, de passage à Luxembourg lors de son voyage de Larochette à Arlon, nota dans son carnet en date du 27 août 1862 : « *Vu Luxembourg. – Beaux fossés* ». Une année plus tard (24 août 1863), il note dans son carnet : « *Revu Luxembourg, décidément très curieux et très beau. Admirable vue du haut du Pont. Le soir, au clair de lune, plus beau encore* ». Le pont mentionné par Hugo est la *Schlassbreck*. Encore une année plus tard, nouvelle visite de Luxembourg, et encore une fois, Victor Hugo mentionne dans son carnet à la date du 25 août 1864 (où il visita aussi la *Schueberfouer*), avoir revu *les fossés et les ponts* qui semblent l'avoir impressionné particulièrement. Mais ce n'est pas seulement la forteresse qui enthousiasmait le romantique qu'était Hugo. La forteresse déman-

238.



lée lui suggèrait également des exclamations quasi-bucoliques: «*Après le déjeuner, nous nous sommes promenés dans la ville que le démantèlement a faite magnifique. Rien de beau comme le précipice-fossé, ravin charmant et riant avec rivière, moulins et prairies, encaissés dans d'effroyables escarpements où reparaît la roche à pic cuirassée autrefois des roides murailles de Vauban*⁴». Malheureusement, Hugo, dessinateur doué qui fut inspiré par tant de sites au Luxembourg, n'exerça pas son talent pour faire un croquis ni de la forteresse, ni de la ville ouverte.

«*En raison de son caractère de forteresse fédérale, les ouvrages militaires furent considérés comme un corps étranger, compromettant l'indépendance. N'oublions pas non plus qu'en 1867, la forteresse fut une prouesse technique à la pointe du progrès qui ne pouvait pas encore être considéré comme patrimoine historique. C'est donc avec zèle que les traces de l'ancienne forteresse seront effacées, sinon transformées en terrasses panoramiques (place de la Constitution) ou en pavillons (les échaugettes) pour leur enlever tout côté belligérant*⁵». Le démantèlement aux environs de l'actuel nouvel édifice de la Banque centrale du Luxembourg a été même si radical que le passant non averti ne remarque plus aucune trace de la forteresse,

⁴ Carnet de V. Hugo du 2 juin 1871

⁵ Robert L. Philippart: Comment créa-t-on l'identité visuelle de la capitale ? in *Luxemburger Wort*, Die Warte, 5 octobre 2006

à moins qu'il promène son regard, non sans efforts de recherche, sur le fort Lambert, récemment restauré.

Le désenclavement permit à la ville de «*faire sauter le carcan*» (Paul Margue⁶) des espaces réservés jusqu'alors à des utilisations purement militaires et à ses habitants de «*conquérir*» notamment les plaines situées au sud et au sud-ouest. Le démantèlement des fortifications consistait avant tout en le percement des forts et bastions avec leurs contregardes et ravelins et donc en leur destruction subséquente. Les anciennes rues existantes menant du centre de la forteresse vers les fortifications furent prolongées et la rue du Génie s'ouvrit sur une large artère qui reçut, en 1877, le nom d'«*avenue Monterey*». La rue du Génie elle-même subsistait et, en 1925, le conseil communal de la Ville décida de supprimer ce nom et d'intégrer la rue à l'avenue. Pour l'histoire du lieu, nous allons considérer la rue du Génie et la rue Monterey comme précurseurs de l'actuelle avenue Monterey et les incorporer dans nos considérations.

L'avenue Monterey fut la deuxième avenue percée par l'Etat sur le domaine de l'ancienne forteresse. Ce percement se fit en vertu de «*l'arrêté royal grand-ducal du 2 avril 1869 décrétant la construction d'une route à travers les fortifications, en prolongement des rues Monterey et du Génie*» qui décrit avec

⁶ Historien luxembourgeois, voir Sources

une étonnante précision, au centimètre près, le tracé de la future avenue Monterey. En raison de l'importance de ce texte, il est reproduit en annexe 1. Cette nouvelle route, qui n'avait pas encore de nom à cette époque, était naturellement une voie libre de constructions, qui n'allaient être érigées qu'à partir de 1874. Dans une convention du 7 juillet 1877, approuvée par la loi du 13 août 1877, conclue entre la Ville de Luxembourg et le gouvernement, il fut stipulé que l'Etat «*conservera respectivement obtiendra la propriété et l'entretien*» de plusieurs voies de communication, dont également l'avenue Monterey. Son tracé passe entre les bastions Jost et Camus et se dirige presque tout droit sur le fort Lambert. Ainsi, nous observons que le nouvel immeuble de la BCL est situé au milieu du triangle formé par ces trois ouvrages de fortification. La superposition d'anciens plans de la forteresse avec un plan actuel de la Ville de Luxembourg montre que le nouveau bâtiment Monterey est situé exactement sur la contre-garde et le ravelin Jost-Camus et leurs fossés.

Cet élargissement de la Ville de Luxembourg vers l'ouest par une large artère allait donner à la bourgeoisie de la fin du XIX^e siècle une bonne occasion d'afficher ses signes extérieurs de richesse avec des demeures élégantes, avant que cette avenue change de caractère et devienne l'adresse de magasins, restaurants et immeubles de bureaux logés dans des constructions d'une froide fonctionnalité.

Au début du XIX^e siècle, le directeur de la Poste, André, avait installé le bureau des Postes, qui, à l'époque, se trouvait toujours au domicile du directeur, dans la rue Monterey.

De 1871 à 1884, une partie du marché se tenait à la rue Monterey.

Une autre grande adresse de l'avenue Monterey était la Maison de Gerden, qui formait le coin entre la place d'Armes (vers laquelle elle avait anciennement sa façade principale) et l'avenue Monterey, dans laquelle elle fut incorporée pour en devenir le n°4, aujourd'hui n°2. Construite à la fin du XVII^e siècle ou au début du XVIII^e siècle, elle appartient à plusieurs familles nobles, dont celles de l'écuyer de Ryaville, du baron d'Arnould et de Gerden, anobli par l'impératrice Marie-Thérèse en 1775. Suite à une affaire criminelle dirigée contre François-Willibrord de Gerden, sa maison fut mise sous séquestre, malgré les protestations des héritiers. De 1815 à 1867, elle hébergea le général commandant de la place et de la forteresse. En 1877, la Banque Nationale du Grand-Duché de Luxembourg y installa son siège et resta à cette adresse jusqu'à sa faillite en 1881. En 1882, l'Etat fit l'acquisition de cet immeuble et y logea le Conseil d'Etat, la Chambre des Comptes et l'Office du Logement. Aujourd'hui, c'est la Cour des Comptes du Grand-Duché de Luxembourg qui figure au n°2 de l'avenue Monterey.

Assez rapidement, l'avenue Monterey, située très près de la Poste, fut reliée au réseau téléphonique de la Ville. Les travaux d'installation du réseau commencèrent vers la fin du mois de juillet 1885 et les premiers appareils téléphoniques furent livrés aux abonnés en septembre. Dans le deuxième annuaire téléphonique, paru le 1^{er} décembre 1885⁷, figurent déjà cinq abonnés demeurant dans l'avenue Monterey (Victor Buck, imprimeur, Eugène Giever, médecin, Auguste Lambert, banquier, Edouard Simonis, avocat et Jean Welter, entrepreneur de transports) et deux abonnés demeurant dans la rue du Génie (Charles Bernhoeft, photographe, et l'Inspection des Chemins de Fer Guillaume-Luxembourg).

A la fin du XIX^e siècle, certains noms de grandes familles luxembourgeoises étaient représentés dans l'avenue Monterey. Citons entre autres : Paul Ulveling, le commerçant Isidore-Paul Hirschberger, le banquier Lambert Montbrun (qui fut à la fois chef de bureau et directeur adjoint de la BIL), le professeur Nicolas van Werweke ainsi que Marie de Roebe, la fille du ministre des Finances de 1873 à 1882, et ses trois enfants.

Il est intéressant de mentionner aussi que le plus célèbre des photographes luxembourgeois de la fin du XIX^e siècle, Charles Bernhoeft (1859-1933), fils d'un *Feldwebel* prus-

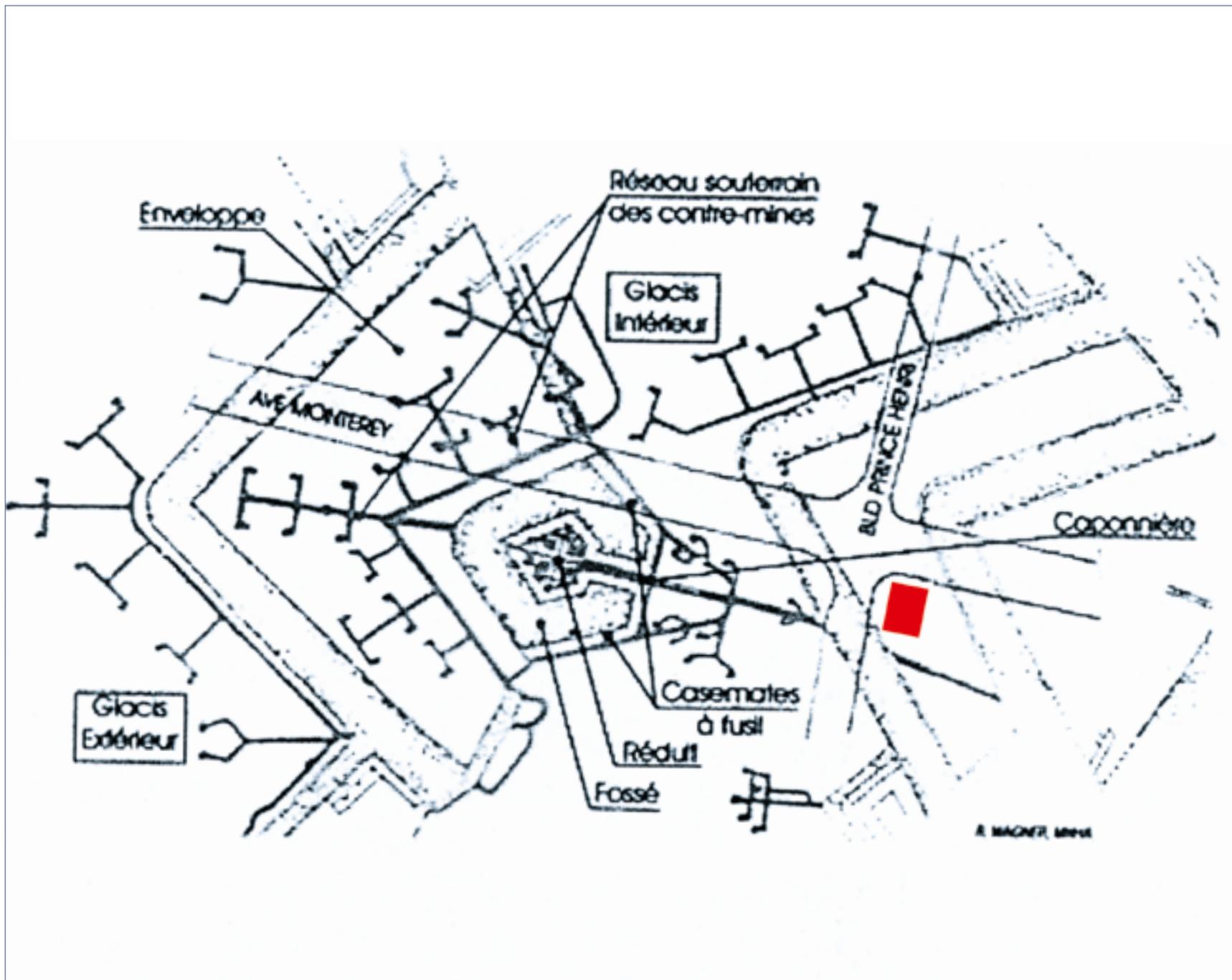
sien stationné à Luxembourg, avait son premier atelier dans la rue du Génie. Et avant la Première Guerre mondiale un autre photographe célèbre, Paul Kutter, était également installé dans la rue du Génie.

Aux côtés de la Banque Nationale du Grand-Duché de Luxembourg, les banques commerciales n'étaient évidemment pas absentes de l'avenue Monterey. L'histoire des banques ayant eu leur adresse dans cette avenue remonte à loin dans le passé.

- La Banque Internationale à Luxembourg (aujourd'hui BIL) y établit son Agence Centre, en 1932, après avoir repris la « Société Luxembourgeoise de Crédit et de Dépôts » (dite « Crédilux »), successeur de la maison de banque « Werling-Lambert et Cie », constituée en 1882, qui avait son siège social à cette adresse. L'immeuble Crédilux fut érigé en 1920 en prolongement d'une construction existante, le tout occupant l'emplacement du jardin de l'ancienne demeure des barons de Tornaco, construite en 1730. Ce fut la deuxième agence de la BIL sur le territoire de la Ville de Luxembourg.

- L'ancienne Agence Royal Monterey de la Banque BGL-BNP Paribas, autrefois Banque Générale du Luxembourg, BGL, fut longtemps le siège de la BGL et se trouvait dans l'avenue Monterey sur l'emplacement de la « Banque Belgo-Luxembourgeoise », anciennement « Banque Vanderlinden », reprise par la BGL en 1923. L'agence a déménagé fin 2015 au boulevard Royal.

⁷ Malheureusement aucun exemplaire du premier annuaire, paru en octobre 1885, ne nous est parvenu.



Plan de situation du Fort Lambert avec emplacement de l'immeuble « Monterey »

(Source: Prospectus du Fort Lambert édité par les Frënn vun der Festungsgeschicht)

En 1939, la Ville de Luxembourg conclut une convention avec Michel Wagner-Welter sur l'exploitation d'une aubette à l'entrée du parc public coin sud du Boulevard du Prince et de l'avenue Monterey contre paiement d'une taxe de reconnaissance de 140 francs par an. Ladite aubette, initialement juste en face du bâtiment de la Banque Nationale de Belgique, n'existe plus à l'endroit d'origine, mais a été déplacée dans les environs de la Villa Louvigny.

Mentionnons encore que dans l'avenue Monterey se trouve également la synagogue, dont la première pierre fut posée en 1951 et qui fut inaugurée en 1953.

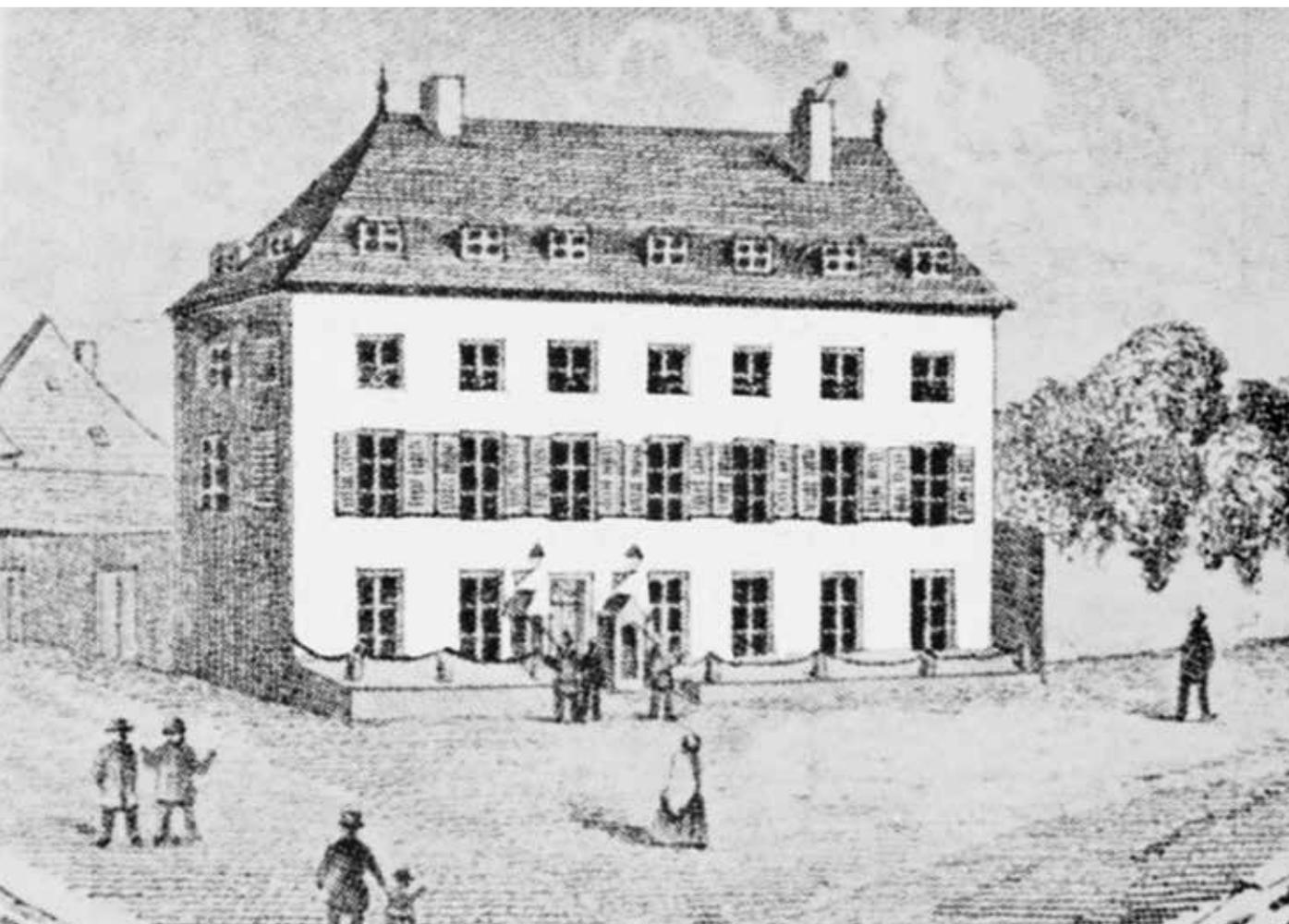
En outre, le ministre d'Etat, Joseph Bech, membre du gouvernement luxembourgeois de 1926 à 1959 en différentes qualités, avait son domicile de ville au n°34 de l'avenue Monterey.

Enfin, l'avenue Monterey fut également le théâtre d'événements sportifs : les courses cyclistes Paris-Luxembourg, en deux étapes, organisées par Radio-Télé Luxembourg avec un comité présidé par Jean Bobet et qui se disputèrent de 1963 à 1970, y avaient leur arrivée dans la proximité immédiate de l'actuel immeuble de la BCL.



L'avenue Monterey avant 1890

(Source: Jean Harpes: Vieilles demeures nobiliaires et bourgeoises de la Ville de Luxembourg)



L'ancien Hôtel de Gerden, siège de la Banque Nationale du Grand-Duché de Luxembourg, de 1877 à 1881

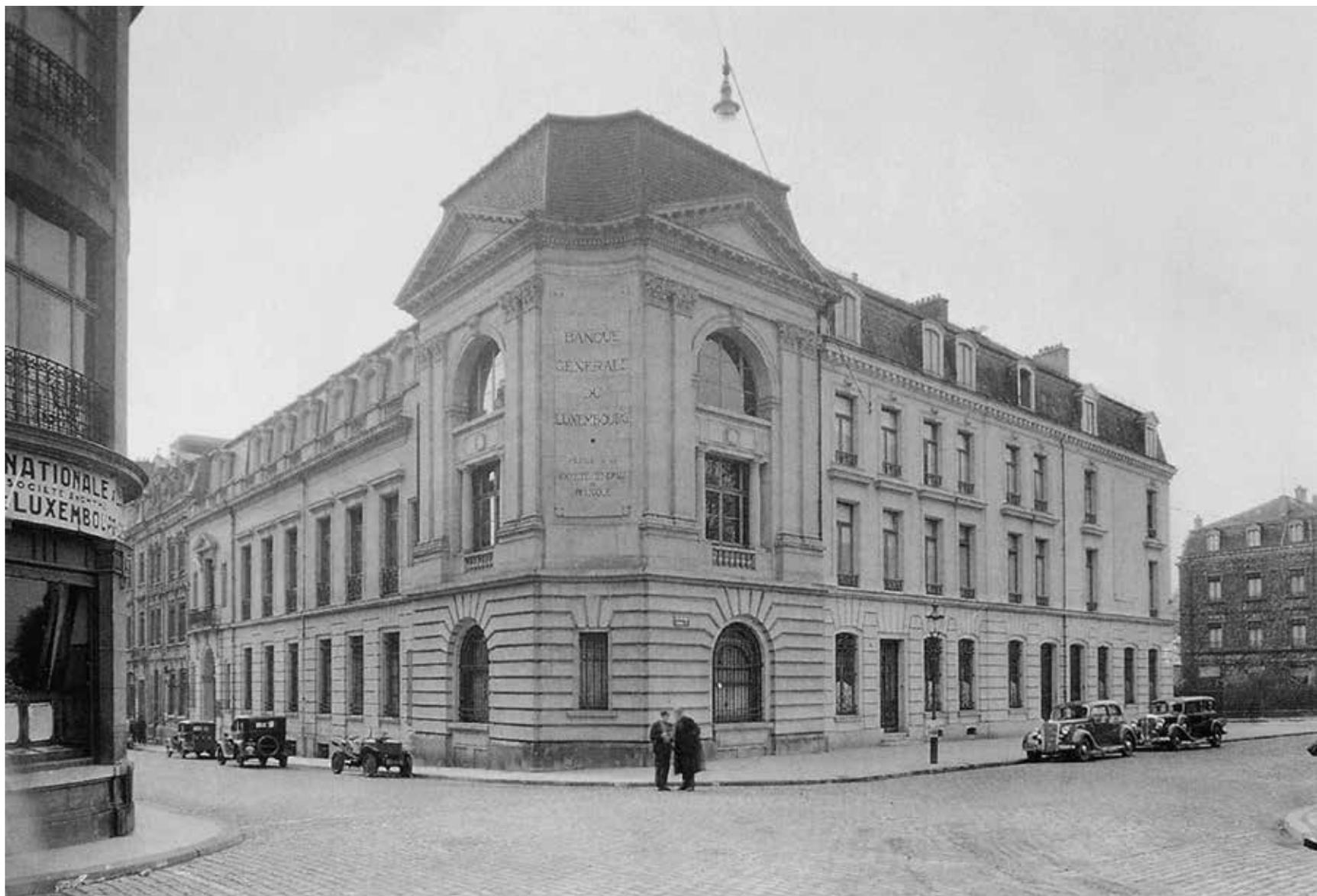
(Source: Jean Harpes: Vieilles demeures nobiliaires et bourgeoises de la Ville de Luxembourg)



Agence Lux. - Centre

L'Agence Centre de la Banque Internationale à Luxembourg dans l'avenue Monterey

(Source: Les cahiers luxembourgeois, 1956, Centenaire de la Banque Internationale à Luxembourg)



Le siège de la Banque Générale du Luxembourg dans l'avenue Monterey (vers 1933)

(Source: Gilbert Trausch: *Belgique Luxembourg, les relations belgo-luxembourgeoises et la Banque Générale du Luxembourg, 1919-1994*)



Le siège de la Banque Belgo-luxembourgeoise dans l'avenue Monterey (avant 1924)

(Source: Gilbert Trausch: *Belgique Luxembourg, les relations belgo-luxembourgeoises et la Banque Générale du Luxembourg, 1919-1994*)

MEMORIAL



Memorial

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Großherzogthums Luxemburg.

ANNEXE AU N° 35.

Liste des contribuables imposés à 10 fr. et plus à la contribution mobilière de 1889.

Liste der Steuerpflichtigen, welche zu 10 Franken und darüber in der Mobiliensteuer von 1889 angeführt sind.

Noms et Prénoms des contribuables.	Demeures.	Montant de l'impôt mobilier à			Total de l'impôt.	Noms et Prénoms des contribuables.	Demeures.	Montant de l'impôt mobilier à			Total de l'impôt.
		3 pCL.	2 pCL.	1 pCL.				3 pCL.	2 pCL.	1 pCL.	

Contrôle de Luxembourg I.

Kahn & Goldmann.	Avenue Monterey.	180	500	480	Jost Bernard.	Avenue Monterey.	18	18
Grob Georges.	id.	50	60	90	Monbrun Lambert.	id.	30	40 80 90 80
Welter Jean.	id.	9	60	69	Fischer Henri.	id.	15	50
Welter Alexandre.	id.		25 50	25 50	Ruppert Pierre.	id.		70
Angelsberg Jean ^v , née Fischer.	id.	150		150	Neumann Henri.	id.		58 80 56 80
Neuen-Therer.	id.	5	18	21	Sattor Eugène-Ch.	id.		40
Berrens Albert.	id.		12	12	Sattor Ch. fils.	id.		15
Flobr Jean-Pierre.	id.		26 60	26 60	Simonis Edouard.	id.	60	200
Schiltz Victor.	id.	6	26	32	Augustin veuve, née Bolmen.	id.	150	150
Held Louis.	id.		29	29	Augustin Anne.	id.	75	75
Nouveau Prosper.	id.	15	50	45	Hippert veuve, née Augustin.	id.	90	90
Bennth Pierre.	id.	56	80	116	Wirion Louis.	id.		28
van Wercke Nic.	id.		55 60	55 60	Thill Mathias.	id.		58 80 56 80
Schoup Philippe.	id.		27	27	Eydt Henri.	id.	90	90
d'Haart Gustave.	id.		26 70	26 70	Bourgeois Théophile.	id.		51 50 51 30
d'Haart Martin.	id.		55	55	Eydt Aloyse.	id.	60	60
d'Haart Emile.	id.		29 60	29 60	Mersch Eugène fils.	id.	30	15
Nicolas Michel.	id.		15	15	Leclerc Constant-Jos.	id.		45
Gengler Nicolas.	id.		17 70	17 70	Dupont Théodore.	id.		38
Kalbasch Nicolas.	id.	30	70	100	Mersch-Nouveau ^v .	id.	45	45
Spedener Michel.	id.		55 80	55 80	Genson Jean-Bapt.	id.		30
Thiébault Jean-Pierre.	id.	30		30	Steichen Joseph.	id.	50	80
Eichborn François.	id.		21 70	21 70	Wenger Antoine.	id.		2
Breisch Nicolas.	id.		51 80	51 80	Société pour l'éclairage électrique.	id.	30	10
Joris Jean.	id.		30	30	Hastert Pierre.	id.		10
					Basch Guillaume.	id.	15	30
					Salentiny Nicolas.	id.	15	70 40 85 40
					Witry Théodore.	id.		46 40 46 40
					Fendius Joseph.	id.		29
					Hager Charles.	id.		25

Le Boulevard du Prince (Henri)

Le Boulevard du Prince est une artère relativement jeune, comparée à la rue Monterey, mais contemporaine de l'avenue Monterey. Construit à partir de 1869 sur les débris de déblayage des ouvrages de fortification du Front de la Plaine comme avenue latérale perpendiculaire à l'avenue Monterey, le Boulevard du Prince reçut sa dénomination en 1877, confirmée par le conseil communal en 1925. La désignation « Boulevard du Prince » est un hommage au Prince Henri des Pays Bas (1820-1879), prince-lieutenant de son frère, le roi grand-duc hollandais Guillaume III. Le prince Henri était le véritable régent du pays, que les autorités luxembourgeoises voulurent ainsi honorer encore de son vivant pour avoir joué la carte de l'indépendance luxembourgeoise en 1867 quand Napoléon III proposa à Guillaume III d'acheter le Grand-Duché pour 5 millions de francs-or. La transaction fut compliquée par la présence de la garnison prussienne en vertu de l'appartenance du Luxembourg à la Confédération germanique, pourtant dissoute après la victoire prussienne à Sadowa, en 1866, dans la guerre austro-prussienne. Pour rendre cet hommage plus vif encore, le conseil communal de la Ville de Luxembourg décida, le 29 décembre 1945, de changer la désignation « Boulevard du Prince » en « Boulevard du Prince Henri ».

Construit par l'Etat, le Boulevard du Prince fut cédé à la Ville de Luxembourg par la convention du 30 janvier 1875, approuvée par la loi du 1^{er} mars 1875.

Le tracé du Boulevard du Prince formait la ligne de séparation entre les zones habitées de la Ville et le Parc de la Ville aménagé par le célèbre paysagiste parisien Edouard André (1840-1911) à la suite des travaux de démolition de la forteresse. Qui, au XIX^e siècle, disait « Parc », le faisait tout naturellement avec une évidente connotation « pittoresque ». Et, curieusement, l'élément pittoresque du nouveau parc de la Ville devait, selon les plans d'André, se situer juste en face de l'actuel immeuble de la BCL. André prévoyait à l'endroit du Fort Lambert un jardin botanique et zoologique au sujet duquel il écrivit : « *Le réduit Lambert serait conservé pour bâtiment d'administration et logements et une série de volières, cabanes, petits parcs réservés contiendraient les animaux sauvages que les amis des sciences naturelles ne manqueraient pas d'envoyer de tous les points du territoire du Grand-Duché.* » Il faut dire que les amis des sciences naturelles n'envoyèrent jamais d'animaux sauvages de tous les points du territoire du Grand-Duché, mais un jardin botanique fut bien installé, comme le décrit Batty Weber en 1933 : „*Im Jahre 1875 wurde im Park an der Monterey Avenue, links in der Richtung nach Merl, ein Botanischer Garten eingeweiht, zu dessen Einrichtung J. H. G. Krombach den Anstoss*

MEMORIAL Memorial

DU DES

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG. Großherzogthums Luxemburg.

ANNEXE AU N° 35.

Liste des contribuables imposés à 10 fr. et plus à la contribution mobilière de 1889.

Liste der Steuerpflichtigen, welche zu 10 Franken und darüber in der Mobiliensteuer von 1889 angeführt sind.

NOMS ET PRÉNOMS des contribuables.	DENEGERS.	Montant de l'impôt mobilier à			TOTAL de l'impôt.	NOMS ET PRÉNOMS des contribuables.	DENEGERS.	Montant de l'impôt mobilier à			TOTAL de l'impôt.
		3 pCL.	2 pCL.	1 pCL.				3 pCL.	2 pCL.	1 pCL.	

Contrôle de Luxembourg I.

Muncheo Alphonse.	Boulevard du Prince.	50	»	50	»	180	»	180	»	Seimetz Franc.	id.	50	»	50	»				
Worré Jean.	id.	12	»	56	60	68	60	60	»	Graff Bernard.	id.		40	60	40	60			
Worré Edouard.	id.			20	60	20	60	60	»	Schlessler Emile.	id.		56	80	56	80			
Brandenburg Ch.	id.		50	»		50	»		»	Kreins Adolphe.	id.	60	»	60	»	120	»		
Reitz-Hoffmann.	id.	112	50	»		112	50		»	Zimmer Bernard.	id.		21	20	21	20			
Keifer Jules.	id.			50	30	50	30	30	»	Thill Jean.	id.		54	20	54	20			
Wagner Michel.	id.			11	40	11	40	40	»	Steichen Jean ^w , née									
Aldenordt Joseph.	Boulevard du Prince.			55	»	55	»	55	»	Kauffman.	id.	50	»	50	»				
Odar Jacques.	id.	5	»	18	»	21	»	21	»	Koltz Jean-Pierre.	id.		10	»	53	»	65	»	
Huberty Jean.	id.			10	»	10	»	10	»	Krack Bernard.	id.		39	60	39	60			
Poncelet Michel.	id.			35	60	35	60	60	»	Hostert Alphonse.	id.		21	»	21	»			
Trausch Valentin.	id.			42	»	42	»	42	»	Biel Pierre.	id.	15	»	50	»	65	»		
Feyden Jean-Nicolas.	id.	96	»	60	»	150	»	150	»	Kremer Anne-Marie.	id.	128	50		128	50			
Meyer-Recht Nic.	id.	180	»			180	»	180	»	Fischer Eugène.	id.	50	»	68	»	117	»		
Heuertz Jean-Bapt.	id.			55	»	55	»	55	»	Fischer Jules.	id.	75	»			75	»		
Grosber Joseph.	id.			22	50	22	50	50	»	Niederborn J.-B.	id.	60	»	60	»	34	»	154	»
Rischar Charles.	id.	60	»	65	20	123	20	123	20	Henrion Jean-Pierre.	id.		46	80	46	80			
Tborn Paul.	id.			21	»	21	»	21	»	Schmitz Charles.	Parc.	15	»	120	»	135	»		
Lefèvre Guillaume.	id.	60	»	20	»	25	»	105	»	de Gargan Charles.	id.	540	»			540	»		
Cahen Jacques veuve.	id.			12	»	12	»	12	»	Feltgen Franc.	id.			10	»	10	»		
Nouveau Philippe.	id.	15	»	40	»	55	»	55	»	Klein Hubert.	id.	6	»	36	»	42	»		
Salentiny Eugène.	id.	12	»	66	50	78	50	78	50										
Funck Nicolas.	id.			24	»	24	»	24	»										



L'avenue Monterey au fil du temps (1869)

(Source: Jean-Pierre Fiedler: Lëtzebuerg am Zäitvergläich, n°4)



L'avenue Monterey au fil du temps (1907). Photo: Batty Fischer

(Source: Jean-Pierre Fiedler: Lëtzebuerg am Zäitvergläich, n°4)

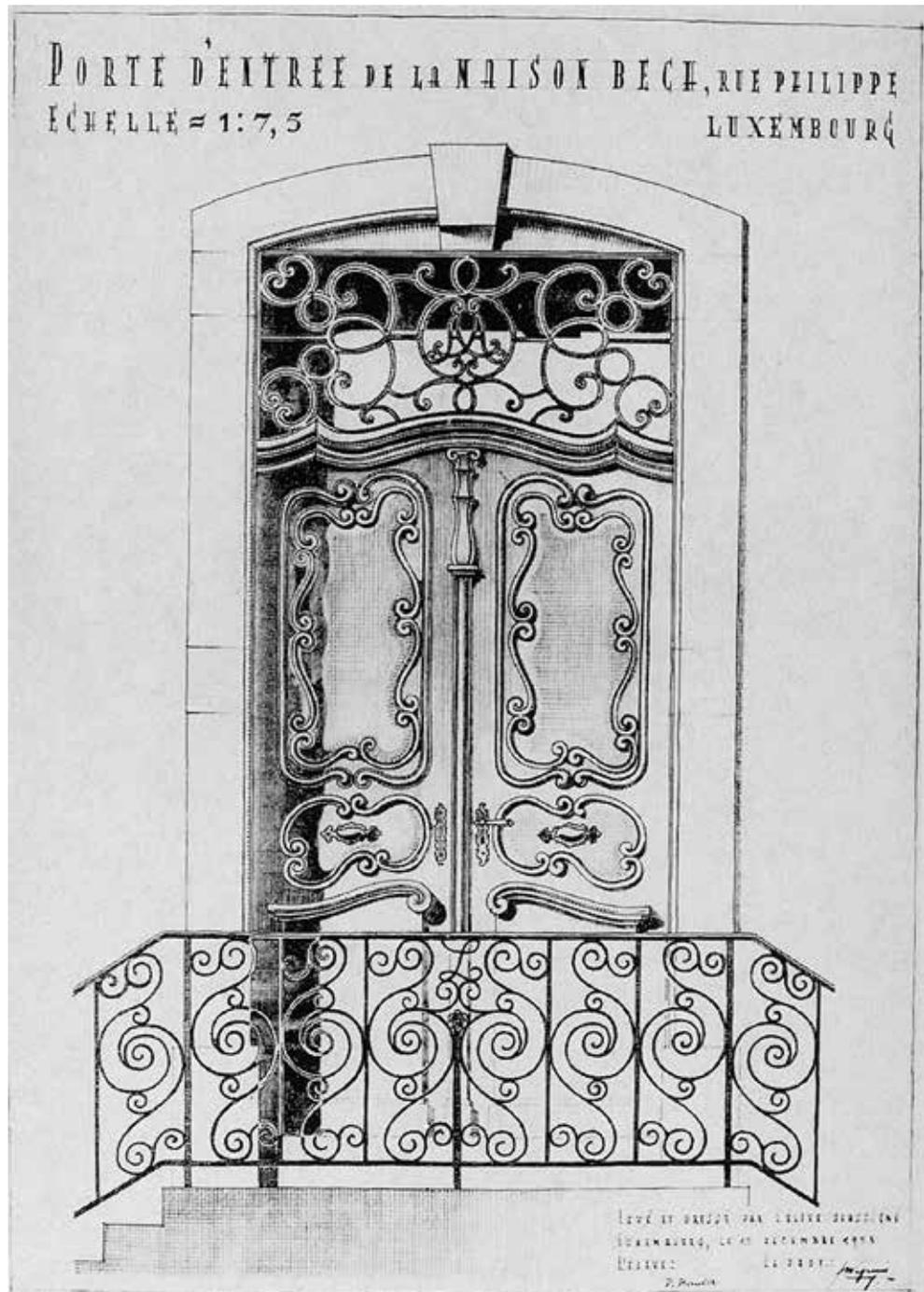


L'avenue Monterey au fil du temps (1997)

(Source: Jean-Pierre Fiedler: Lëtzebuerg am Zäitvergläich, n°4)

Porte d'entrée de la maison
du ministre d'Etat Joseph Bech
dans l'avenue Monterey, n°34

(Source: J.-P. Koltz: *Baugeschichte
der Stadt und Festung Luxemburg*)



Die prachtvolle Haustür des früheren Hauses Bech, Ecke Liebfrauen- und Chimaystrasse, 12, erbaut um 1770 durch den Grosskaufmann Heinrich Ambrosius Hencké. Das L im Gitter weist auf seinen Schwiegersohn Joh.-Karl Landmann-Hencké hin. Beim Abbruch des Hauses wurde die Tür von Herrn Staatsminister Joseph Bech vor seinem Hause Avenue Monterey, 34 aufgestellt. – Aufgenommen und gezeichnet von Prof. Jos. Wagner und P. Bauler 1955.- Photo: Film scolaire.



L'ancien «Kiosk Parc Avenue Monterey» à côté de l'immeuble de la BNB en 1969

(Photothèque de la Ville de Luxembourg, Photo: Edouard Kutter)

La course cycliste Paris-Luxembourg, en 1964, dans l'avenue Monterey, devant l'immeuble de la BNB, avec les coureurs Rik van Looy, vainqueur en 1964, et Jean Stablinski.

*(Photothèque de la Ville de Luxembourg,
Photo: Tony Krier)*



gegeben hatte. Der damaligen Generation war der Garten – heute Kinderspielplatz – als “Puppenfriedhof” bekannt, weil die Stäbchen mit Quertafeln, auf denen die Namen der Pflanzen verzeichnet waren, wie winzige Grabkreuze aussahen.“ Aujourd’hui, le cimetière des poupées a disparu, mais un grand étang avec un agréable jeu d’eau qui sort d’une paroi artificielle de rochers, face à un pont vaguement japonais, est une lointaine réminiscence du jardin botanique. L’aire de jeux pour enfants a également disparu. Seul le réduit Lambert, le plus ancien de ces témoignages du passé, a survécu aux temps et aux générations et a été récemment remis en valeur.

Le Boulevard du Prince comptait moins de familles prestigieuses ou de personnes de grand renom que l’avenue Monterey. Mais on y trouvait tout de même l’avocat Emile Schlessler, le directeur de l’Athénée Nicolas Gredt (auteur de la célèbre compilation *Sagenschatz des Luxemburger Landes*, publiée en 1883/85) ainsi que Guillaume Zimmer, percepteur des postes et président pendant plus d’un quart de siècle de la société de chant de Hollerich, aux côtés d’autres grands noms comme Alphonse München, Philippe Nouveau, Nicolas Funck et François Seimetz.



Le Prince Henri des Pays-Bas

(Source: *Ons Stad*, n°46)

2. Les propriétaires successifs de l'immeuble 43, avenue Monterey

Les parcelles nouvellement disponibles autour de l'avenue Monterey et du boulevard du Prince furent vendues à partir de 1874 et furent très recherchées, notamment en raison de leur proximité du parc. L'aliénation par l'Etat des terrains à bâtir du domaine de la forteresse et des forts et ouvrages externes donnait lieu à une abondante législation tant en ce qui concerne les modalités et formalités de vente⁸ que les obligations des acquéreurs relativement aux constructions qu'ils avaient l'intention d'ériger sur les propriétés acquises. Ces obligations sont contenues dans un document du directeur général de la Justice Vannerus et du directeur général des Finances de Roebe du 19 janvier 1874, publié au Mémorial en mars 1874. Ce document donne une description assez réaliste des immeubles à construire sur les nouveaux terrains. Puisque le texte du 19 janvier 1874 mentionne *expressis verbis* la « percée Monterey », il est légitime d'admettre qu'il fournit une image proche de la réalité de la première maison érigée sur le terrain actuel de la BCL. En raison de l'importance de ce texte, les passages principaux en sont reproduits en annexe 2.

«La vente des terrains domaniaux se fit par adjudication. Une commission spéciale fut chargée de l'évaluation des terrains et de la fixation des prix de base. Les prix de

vente minima ainsi calculés variaient entre 10 et 25 francs par m² selon la taille et la situation de la parcelle, les emplacements sur angle ayant «une valeur commerciale supérieure à celle des autres lots». Les places à bâtir donnant sur le Boulevard Royal et le Boulevard du Prince Henri étaient en général assez profondes, variant entre 20 et 40 mètres, les façades avaient sept à dix mètres de largeur, exception faite des parcelles sur l'angle de deux rues.»

La situation à proximité de la vieille ville, le cadre du parc public ainsi que le prix des terrains attiraient la bourgeoisie. Parmi les premiers investisseurs privés qui construisirent des immeubles dans le nouveau quartier se trouvaient les fabricants Godchaux (textile), Heinz van Landewyck (tabac) et le baron Felix de Blochausen. La montée de la bourgeoisie vers la fin du XIX^e siècle favorisa la construction de demeures représentatives. Le nouveau quartier était prédestiné à devenir une des meilleures adresses à Luxembourg-ville pour les professions libérales, telles que avocat, notaire, médecin, pour les banques et les hôtels de touristes. Les plus belles maisons s'élevaient de part et d'autre des boulevards et autour du parc public déployant toute l'opulence architecturale de l'historicisme avec une prédominance toute nette des styles néo-Renaissance, néo-baroque et néo-classique⁹.»

⁸ Loi du 21 mai 1868 et arrêté royal grand-ducal du 29 juin 1868

⁹ Antoinette Lorang, in « La Ville de Luxembourg » par Gilbert Trausch

Parmi les premiers acquéreurs de terrains à l'avenue Monterey, en 1874, figurent Aloyse Eydt, fils du meunier de Pfaffental, propriétaire de la célèbre Eydtmillen et directeur de la Banque Internationale à Luxembourg, et Victor Buck, libraire à Luxembourg. Plus tard suivirent Hélène Augustine Gonthier qui acheta un terrain avec la caution de Demy Ambroise Gonthier-Grigy, directeur de la compagnie d'assurance « La Paternelle » et auteur bien connu de tous les juristes de la place pour avoir réalisé une des premières compilations des principaux textes législatifs luxembourgeois. Quelques années plus tard, en 1882, Edouard Simonis, célèbre avocat, se rendit également acquéreur d'un terrain dans l'avenue Monterey.

Depuis sa vente par l'Etat, le terrain actuel de la BCL, situé au croisement de l'avenue Monterey et du Boulevard du Prince Henri, a connu sept propriétaires.

En contemplant la liste des propriétaires successifs de ce terrain, nous retrouvons le prestige des grandes familles bourgeoises d'antan, ainsi qu'une image en miniature de la transformation de l'économie luxembourgeoise d'une société de riches propriétaires en une économie de services.

plan de lotissement, d'une contenance de quatre cent cinquante cinq mètres carrés, donnant de face sur l'avenue Monterey, et de côté sur le Sieur Henri Eydt, et ce plan qui suit, a été adjugé pour le prix de Trois mille six cent quarante francs, au Sieur Victor Wester, industriel, demeurant à Luxembourg, acceptant sous le cautionnement solidaire de son père, le Sieur Jean Pierre Wester, propriétaire, demeurant à Bergem, lesquels ici présents et acceptant, font élection de domicile en leurs demeures respectives et ont signé lecture leur faite.

P. Signés, Wester P. et J. S. Wester.

Une place, lotie numéro septante huit, donnant de face sur l'avenue Monterey et de côté sur le numéro septante sept faisant et la voie de feuillée, d'une contenance de quatre cent vingt mètres carrés, a été adjugé pour le prix de Trois mille trois cent soixante francs au Sieur Jean Pierre Wester, propriétaire, demeurant à Bergem, acceptant sous le cautionnement solidaire de son fils, le Sieur Victor Wester, industriel, demeurant à Luxembourg, lesquels ici présents et acceptant, font élection de domicile en leurs demeures.

3640. " "



Cette liste est la suivante :

1^{er} propriétaire : un père commerçant et son fils qui déclenchent une affaire d'Etat;

2^e propriétaire : la veuve d'un directeur de banque et ancien ministre, qui fait construire la première maison sur le terrain;

3^e propriétaire : une fille de ministre, propriétaire, rentière;

4^e propriétaire : un fils de ministre, député, propriétaire, rentier, qui installe le premier téléphone dans la maison;

5^e propriétaire : une compagnie d'assurances;

6^e propriétaire : une banque centrale, qui transforme la maison à plusieurs reprises;

7^e propriétaire : une autre banque centrale qui fait construire un nouvel immeuble sur ce terrain.

1875 : Les consorts Wester

Le terrain qui constitue actuellement la propriété de la BCL faisait partie, en 1875, d'un ensemble de trois lots qui furent mis en vente sous les numéros 77, 78 et 79 du plan de lotissement du domaine de l'ancienne forteresse. Le lot n°77 était situé dans l'avenue Monterey, le lot n°78 for-

maît le coin de l'avenue Monterey et de la Voie de Ceinture, qui devint plus tard le Boulevard du Prince Henri, et le lot n°79 appartenait à la Voie de Ceinture. Ces trois lots furent adjugés en date du 1^{er} septembre 1875 aux consorts Wester par acte du notaire Joseph Auguste Reuter, notaire à Luxembourg de 1853 à 1875 : Jean-Pierre Wester (père) fit l'acquisition des lots n° 78 de 420 m² pour 3.360 francs et 79 de 301 m² pour 2.408 francs, alors que Victor Wester (fils) se porta acquéreur du lot n°77 de 455 m² pour 3.640 francs. Une note au dossier de la Direction générale de la Justice mentionne que les acquéreurs ont l'obligation d'élever une construction «*sur chacune des parcelles acquises*». Dans ces trois ventes, le père et le fils se portent mutuellement caution solidaire l'un de l'autre.

Dans l'acte notarié, Jean-Pierre Wester est qualifié de «*propriétaire à Bergem*» et Victor Wester y figure comme «*industriel à Luxembourg*». Dans les registres du bureau des hypothèques, les indications sont un peu plus précises : J.-P. Wester y est qualifié d'«*industriel, marchand de bois propre*» alors que son fils Victor y figure comme «*marchand de bois, industriel, cafetier*». Curieusement, aucune de ces sources ne mentionne la principale activité professionnelle de Victor Wester : il est commerçant et exerce cette activité sous la désignation «*Maison Victor Wester- De Paris (gegenüber dem Prinzessin*

Denkmal)» qui était un magasin de tissus et de vêtements.

Jean-Pierre Wester fut aussi acquéreur d'autres parcelles du domaine de la forteresse : en juin 1874, il se procura le lot n°43 situé dans l'avenue de l' Arsenal pour 4.720 francs et, en septembre de la même année, il acheta encore le lot n°6 situé dans la rue Aldringen pour 2.410 francs. De plus, il figure comme caution pour Léopold Leick, négociant à Luxembourg, acquéreur de deux parcelles sur la voie de Ceinture (pour 4.000 francs) ainsi que pour Michel Weber, hôtelier à Luxembourg, pour un terrain dans l'avenue de l' Arsenal (pour 6.530 francs). Il faut donc constater que Jean-Pierre Wester s'était engagé financièrement de façon assez substantielle soit comme débiteur direct soit comme caution.

Mais il y a plus. Les Wester père et fils étaient extrêmement actifs dans l'immobilier, notamment dans le sud du pays. Rien qu'entre 1871 et 1879, Jean-Pierre Wester réalisa 21 acquisitions et 12 ventes immobilières. Le fils, Victor, n'atteignit pas ces performances, mais arriva quand même à quatre acquisitions et sept ventes entre 1873 et 1891. Il y a lieu de remarquer que tous les terrains des père et fils Wester sont grevés d'hypothèques, les hypothèques d'office (ainsi nommées dans les inscriptions manuscrites, mais désignant plus que probablement des hypothèques

légales) et judiciaires se tenant la balance alors que les hypothèques conventionnelles sont quasi inexistantes.

Et ce qui devait arriver, arriva. Il y eut des difficultés sur plusieurs plans. D'abord les consorts Wester se firent rappeler à l'ordre pour payer leur dette envers l'Etat. En plus, en 1882, ils n'avaient toujours pas érigé de constructions sur les trois terrains qu'ils avaient acquis, et ceci malgré l'obligation faite aux acquéreurs de construire une maison dans les deux ans de l'acquisition, conformément aux conditions de vente¹⁰. L'affaire fut lancée, en 1882, par Henri Eydt (propriétaire du lot 76, donc voisin du lot 77), qui se plaignait de l'exposition de sa maison aux pluies et donc, de l'humidité, en raison de l'absence de construction au n°77.

Après de nombreuses interventions infructueuses auprès de Wester, le voisin Eydt ne vit plus d'autre solution que de sommer l'«Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par Son Conseil de gouvernement en la personne de M. Victor de Roebe Directeur Général des Finances demeurant à Luxembourg en son absence parlant à M. le Directeur Général de la Justice» par voie d'exploit de l'huissier Wilibrord Majerus du 28 février 1882, de forcer Victor Wester à remplir ses obli-

¹⁰ Voir annexe 2: Conditions particulières de la vente des terrains du 19 janvier 1874, art. 10

L'an mil huit cent quatre vingt deux le vingt huit février
à la requête de H. Henri Eydt, propriétaire, demeurant à
Luxembourg.

Je soussigné Wilibrord Majerus, huissier ordinaire de Sa
Majesté le Grand-Duché de Luxembourg, demeurant au
N° 11 de la rue de l'Etat à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg
représenté par Son Conseil de Gouvernement en la personne
de M. Victor de Roebe Directeur Général des Finances en
son absence parlant à M. le Directeur
Général de la Justice de la part de son travail public qui a vu
son origine.

Qu'à l'ordonnance du 28 novembre 1874 mon requérant s'est
rendu adjudicataire d'une place à bâtir située en cette ville
avenue de Montebay formant le lot n° 76 du plan de
lotissement, que d'après le cahier des charges qui y est
joint l'adjudicataire est obligé de dans son délai fixé le construire
et remplir certain engagemens, tant pour l'intérêt
voisin que de l'Etat.

Qu'il s'est tenu après le lot n° 77 de même plan de lotissement
à égalité de prix mais que par suite de son
l'adjudicataire n'a pas eu construit, bien que le cahier
des charges joint au cahier des charges ordonné de son
l'exploit.

Que le requérant occupé depuis des années sa maison construite
sur le terrain par lui acquis, mais qu'il a fait l'achèvement
complètement sans subir de grandes pertes et inconvénients
que par le dit retard l'exploitant pour son exploitation
des préjudices considérables.

La conséquence j'ai obtenu le signifié par la commune de son
de sans retard l'achèvement de l'exploit de son plan
de lotissement de remplir les engagements lui en content
d'après le dit cahier des charges sans peine par le signifié
de voir et pour les dommages intérêts par chaque jour
de retard au profit de son ou Requêteur et sans préjudice
aux dommages soufferts et à souffrir et à figer par
exploit et tous autres peines qui s'y sont
Et je lui en ai fait comme de son domicile à l'Etat
Cepi de mon exploit.

Acte fait sous le sceau de son lot n° 76 60
M. Majerus

M. Eydt



M. J.

b	2.20
c	1.50
7.	1.10
<hr/>	
tot	4.40
8.	1.10
9.	2.20
<hr/>	
7.61	



Affaire
Henry Eydt c Gouvernement G.-D.

Avis.

Consulté sur la question de savoir si le sieur Eydt est fondé en droit de réclamer des dommages-intérêts, à charge de l'Etat à raison des faits signalés, dans la sommation notifiée à la requête du dit sieur Eydt, au sujet de l'ancien Majerus, de Luxembourg, ordonné par le Tribunal de première instance, le 20 mars 1882, et par lequel il a été jugé que :

Le sousigné est d'avis que cette question doit être résolue négativement. En effet, la clause 10 du cahier des charges donne bien à l'Etat le droit de contraindre l'acquéreur Wester de commencer ses constructions deux années après l'approbation de la vente, mais ne confère aucun droit à l'Etat envers lequel l'Etat n'a contracté aucune obligation, et n'a imposé aucune obligation.

Cela est d'autant plus vrai que les consorts Eydt et Wester n'ont été vendus ni par le même acte ni à la même époque, que l'Etat n'a, attribué aucune obligation vis-à-vis du sieur Eydt cela résulte encore des circonstances :

a) que lors de la vente consentie au sieur Eydt l'Etat n'a nullement fait l'engagement de procéder également encore moins de procéder aussitôt à un délai fixé à la vente de la parcelle acquise plus tard par Wester.

b) que aux termes de l'acte de vente l'Etat n'a le droit de prolonger indéfiniment le délai pendant lequel le sieur Wester doit faire ses constructions.

Compte tenu de ce que l'Etat ne s'est vis-à-vis du sieur Eydt nullement obligé de contraindre le sieur Wester, à exécuter son engagement, il n'en est pas moins vrai qu'il convenait que l'Etat ne soit de ses droits vis-à-vis du sieur Wester, afin de donner suite, par des considérations d'équité, satisfaction au sieur Eydt.

Luxembourg, le grande-mars 1884, quatre-vingt ans.



W. Leibfried

gations et à construire enfin la maison selon les prescriptions. Les dégâts dus à l'humidité déjà avancée furent confirmés par écrit par l'ingénieur d'arrondissement Worré qui se basait sur un avis du conducteur Suttor du 6 mars 1882¹¹. La famille Eydt était influente à Luxembourg puisqu'elle était composée de grands commerçants, d'un membre de la Chambre de Commerce, d'un directeur de la BIL et d'acquéreurs de plusieurs terrains du domaine de la forteresse. L'initiative des Eydt provoqua l'inquiétude du gouvernement. Le 16 mars 1882, le directeur général des Finances von Roebe demanda même un avis juridique au célèbre avocat Guillaume Leibfried sur la question d'une éventuelle responsabilité de l'Etat pour ne pas avoir veillé efficacement à l'observation d'une des conditions de vente. L'avis très bref de Leibfried (curieusement daté du 30 mars 1881, ce qui est une erreur manifeste, puisque Leibfried se référait à l'exploit Majerus du 28 février 1882) estima que l'Etat n'avait aucune responsabilité.

En attendant, des rumeurs circulaient dans l'administration gouvernementale sur les consorts Wester. Il fut affirmé que leurs terrains étaient lourdement hypothéqués et une mention au dos-

¹¹ Avis du conducteur Suttor du 6 mars 1882 : « Le pignon a beaucoup souffert et à l'intérieur les enduits et plafonds sont détériorés ».

sier indiquait que Jean-Pierre Wester, en sa qualité d'administrateur des biens d'une tutelle, n'aurait pas fait preuve de l'honnêteté normalement requise en la matière. D'un autre côté, il fut aussi mentionné que le lot n°79 (ayant appartenu à J.-P. Wester, père) avait déjà été vendu à Jacques Leinauer, peintre à Luxembourg, qui se serait acquitté honorablement de toutes ses obligations envers l'Etat et aurait érigé entre temps une maison sur son nouveau terrain. Avec le prix d'acquisition, Jacques Leinauer paya une partie de la dette de Wester père qui, lui aussi honora une partie de sa dette, de sorte qu'en 1882, il restait encore redevable d'un montant total de 3.824 francs. Victor Wester fils, par contre, n'avait encore rien payé pour son lot.

Dans l'administration gouvernementale, on se posait sérieusement la question de savoir si l'Etat ne devrait pas procéder à la résiliation des ventes Wester de 1875 pour non-paiement de leur dette et pour inobservation des conditions de l'adjudication. Mais l'administration hésita. Notamment parce qu'un fonctionnaire fit remarquer par écrit que le cas Wester pouvait servir de précédent et qu'il aurait peut-être fallu également résilier d'autres ventes pour retard de bâtir. Mais, le 7 avril 1882, le directeur de l'Enregistrement et des Domaines écrivit au directeur général des Finances au sujet de Victor Wester (le fils, propriétaire du lot 77) :

VENTE PUBLIQUE
de
6 PLACES à BATIR
à Luxembourg.

Le Jeudi, 4 mai 1882, à 8 heures de relevée, MM. J.-P. WESTER & V. WESTER de Luxembourg, feront adjuger à crédit, sous des conditions avantageuses,

SIX PLACES A BATIR,
situées à Luxembourg, savoir :

A. 3 PLACES, situées boulevard du Prince, donnant sur le boulevard du Prince et sur M. Henri Eydt (dont la première à prendre du côté de Leinauer); chaque place mesurant 6^m50 de largeur sur 27^m80 de profondeur.

B. 3 PLACES, avenue de Monterey (dont la 1^{re} le long de M. Henri Eydt); chacune de 6^m50 c. de largeur sur 17^m de profondeur.

La vente aura lieu à Luxembourg, au Restaurant du s^r Wester-Thill (avenue de l'Arseal).

6195 **Eug. RAUSCH, notaire.**

Annnonce du notaire Rausch pour la vente des terrains Wester

(L'Indépendance du 30.4/1.5.1882)

jeinen künftigen landlichen Wohnsitz. Es war zurecht d. Setzen wie diese hier: der Druckzeit halber in 1871: und eine auf. Zur Aufhebung einer ständebestimmte

Gde Bäder-Strasse
vis-à-vis
des großen Schlosserzergeschäfts der Hrn. Silberl frères u. der großen Schreiner-Meubel- und Möbelmagazin der Hrn. Champagne frères, neben dem Hrn. Charles Peeters, Möbeltapezierer und Hrn. Michel Benner, Specialität für Sattler und Ruscher, beide Hoflieferanten und neben Herrn H. Maackel, Thierarzt, in der Nähe der Recette gegenüber.

MAISON
VICTOR WESTER-DE PARIS
(gegenüber dem Prinzessin-Denkmal)
LUXEMBURG.

Gde Aldringer-Strasse
vis-à-vis
der Colonial-Waaren-Handlung en gros des Hrn. Victor Clement; in der Nähe der beiden Hotels Brassier & Klapdorff, und neben dem großen Eisenwaaren-Magazin des Hrn. Kist. Henberg.

Ich habe die Ehre für die bevorstehende Saison meiner werthen Kundschaft eine außerordentlich große Auswahl in **Sommer- & Demihaison-Tuchen, Buglin's, Roubeaut's**, sowie die übrigen Herren- & Damen-Artikel aller Gattungen in empfehlende Erinnerung zu bringen.
Meine längst renommirten schfarbigen **Englisch Ledern (Koleskias)** sind wieder vorrätzig in einer Auswahl von über 100 Stücken, schon zum Preise von Fr. 0,55 per Meter in ca. 0,70 Centimeter Breite und in feineren Qualitäten.

!! Concurrnz unmöglich !!

Auf meine Herrenkleider-Anfertigung nach Maß, besorgt von den ersten Schneidern der Stadt, sowie auf meine fertigen Kleidungsstücke nach dem neuesten Schnitt und sehr solid gearbeitet, sehr empfehlenswert für Auswanderer, mache besonders aufmerksam.

Besondere Einrichtung für die Gschw. Geistlichkeit, für Frauen und für Brantleute.
Erzgerischen Erfindungen gegen mein Geschäft seitens der Concurrnz, ich würde nur en gros verkaufen, bemerke ich, daß ich meinen Kunden nach Belieben jedes Metermaß abgebe; ferner bemerke noch ganz besonders, auf meine Firma zu achten, wobei ich versichere, daß ich mit keinem Geschäfte in Verbindung stehe.

Preisconrant und Muster sende auf Bestellung gratis und franco.
Wiederverkäufern entsprechender Rabatt.

Billiche und reelle Bedienung zusichernd, bittet um geneigten Zuspruch

VICTOR WESTER-DE PARIS.

Publicité de la Maison Wester-De Paris

(Luxemburger Wort, plusieurs numéros des mois de mai et juin 1882)

« Une instance en résiliation a été engagée contre lui ; il y a lieu de la poursuivre pour arriver à la revente de la parcelle par lui acquise. »

Le 2 mai 1882, le même directeur fit savoir à son directeur général que, selon des annonces faites dans les journaux, le notaire Michel Eugène Rausch, notaire à Luxembourg de 1869 à 1889, aurait été chargé par Wester père et fils de la vente publique des terrains et qu'il valait mieux attendre le résultat de cette vente avant d'agir puisque l'Etat possédait un privilège sur le prix de vente. La vente devait avoir lieu le 4 mai 1882.

Le notaire Rausch publia l'annonce de la vente publique dans au moins deux journaux : le *Luxemburger Wort* du 26 avril 1882 et *l'Indépendance* des 30 avril/1^{er} mai 1882. L'annonce dans le *Luxemburger Wort* était de petit format (large d'une colonne) alors que l'annonce dans *l'Indépendance* était conçue comme une annonce de publicité commerciale. Jean-Pierre Wester et Victor Wester étaient indiqués comme vendeurs.

Ce qui étonne dans cette annonce notariale est la mise en vente de six terrains à bâtir, alors que les consorts Wester n'en avaient acquis que trois, en

1875, dont un (le lot n°79) avait déjà été vendu à Jacques Leinauer. Que s'était-il passé ? Des deux lots non encore vendus, les consorts Wester firent six parcelles, probablement pour en tirer un meilleur prix d'ensemble. Si l'on transpose sur le plan de 1874 ces six places à bâtir avec les dimensions prises dans l'annonce du notaire, nous observons que le lot 78 ne fut vendu qu'à moitié¹². Il faut donc admettre que Jean-Pierre Wester, propriétaire du lot 78, avait l'intention de garder cette parcelle. Mais nous constatons aussi que les terrains pris iso-

¹² Voir plans, chapitre 3.

lément avaient une largeur minimale de 6,50 mètres, qui ne correspondait pas aux mesures habituelles des maisons de maître de l'époque.

Quoi qu'il en soit, la vente eut lieu et le terrain changea de propriétaire.

Un autre fait curieux est à signaler en rapport avec la vente des terrains Wester de mai 1882. Il y eut une campagne publicitaire de la part de la « Maison Victor Wester-de Paris » de début mai à la mi-juin 1882 dans le *Luxemburger Wort* avec des annonces quasi-quotidiennes et aux dimensions de quatre colonnes de large et une trentaine de lignes en hauteur, de loin supérieures à la normale. Ceci est d'autant plus étonnant que la Maison Wester-De Paris n'avait jamais l'habitude des longues publicités de presse. L'affaire des terrains de l'avenue Monterey commençait-elle à s'ébruiter et à nuire à la réputation du magasin ? D'autant plus que cette affaire concernait précisément le lot n°77, donc la propriété de Victor Wester-de Paris. La rumeur d'une vente des terrains Wester faisait-elle croire à des difficultés financières du magasin Wester de Paris ? Une phrase de la publicité est évocatrice lorsqu'elle fait allusion à des „*trügerische Erfahrungen gegen mein Geschäft seitens der Konkurrenz*“.



J'ard devant Notre Seigneur
 Raucite, Notaire à la résidence de la
 ville de Luxembourg, chef-lieu du Grand-
 Duché de Luxembourg, en présence des Témoins
 N. 201. 26 Mai 1882. ci-après nommés ;
 Contrat de Vente
 ont comparu :
 1. Le Sieur Jean Pierre Wester, propriétaire
 et marchand et son épouse en secondes noces
 la dame Hedwig von Paris, sans état,
 qu'il autorise, (nues en premières noces de
 Sieur Felix Hedier) ;
 2. Le Sieur Victor Wester, négociant et
 épouse la dame Hedwig von Paris, sans
 état, qu'il autorise,
 demeurant tous à Luxembourg ;
 Lesquels ont, par les présentes, men de
 sous leur garantie solidaire la plus étendue
 M. Madame Anne-Marie Botneri,
 veuve de Monsieur Guillaume Augustin,
 vivant Président de la Direction de la
 Banque Internationale à Luxembourg,
 elle-même demeurant à Luxembourg, en
 présente et acceptant.
 Un terrain, situé à Luxembourg
 à l'angle de l'Avenue Monterey et du
 Boulevard du Prince, (acquis de l'Etat
 Grand-Duché), joignant le haut d'un
 côté l'ancien terrain d'Ernst, de l'autre le
 boulevard de peinture, dominant d'un bout à
 l'Avenue Monterey, de l'autre à la demeure
 Caroline Lott. - Dimensions de neuf
 cent quinze mètres carrés.
 La présente vente a eu lieu sous
 les

1882 : M^{me} Anna-Maria Bohnen, veuve Augustin

La deuxième propriétaire des lieux qui nous intéressent fut Mme Anna-Maria Bohnen, veuve de Jean-Guillaume-Mathias Augustin. La propriété était donc entrée dans le giron des familles notables de Luxembourg.

L'acte notarié fut dressé le 26 mai 1882 par le notaire Eugène Rausch à la requête des personnes ainsi désignées dans l'acte :

1. *Le sieur Jean-Pierre Wester, propriétaire et marchand et son épouse en secondes noces, la dame Hedwig von Pâris, sans état;*
2. *le sieur Victor Wester, négociant et son épouse Hedwig von Pâris, sans état, demeurant tous à Luxembourg.*

Il semble donc que les épouses des père et fils Wester portaient le même prénom et que le père Wester avait épousé la mère von Pâris et le fils la fille.

En tant qu'acquiesse figurait à l'acte Mme Anne-Marie Bohnen. Son mari J.-G.-M. Augustin (1815-1880), docteur en droit, était né à Ettelbruck. Le père d'Augustin, né en 1790 au château de Brandenburg, de descendance autrichienne, était bailli héréditaire de la seigneurie de Brandenburg, royaliste et, après 1815 et surtout en 1830-39, indissociablement attaché à

la maison Orange-Nassau. Son fils Jean-Guillaume-Mathias Augustin fut procureur général et entra au gouvernement Mathias Simons d'abord comme administrateur général (ou ministre) des Travaux Publics, de juin à novembre 1857, ensuite en tant que directeur général de la Justice et des Finances, de novembre 1857 à juin 1859. Il est, aux côtés de Mathias Simons et de Jean Ulveling, le premier membre d'un gouvernement luxembourgeois à porter le titre de « directeur général », désignation qui remplaçait celle d'« administrateur général ». En 1860, Augustin fut nommé commissaire des Chemins de fer du Grand-Duché. En 1863, il entra à la Banque Internationale à Luxembourg comme directeur et, en 1866, il devint président de la direction de cette banque, poste qu'il occupa jusqu'à son décès en 1880. Dans la « Biographie Nationale » de Jules Mersch, il est caractérisé comme « *orangiste de bonne trempe, réactionnaire et impopulaire* », souvent en guerre contre la presse libérale de son temps. L'épouse de J.-G.-M. Augustin était Anna-Maria Bohnen, née en 1818 à Schoenecken et décédée en 1893 dans sa maison avenue Monterey.

Le directeur général Augustin avait un frère, Hyppolite, qui fut juge au tribunal d'arrondissement de Diekirch et y occupa le poste de juge d'instruction de 1864 à 1873. En cette qualité, il procéda, le 22 août 1871, à l'interrogatoire de Victor Hugo au sujet de la violation du domicile bruxellois du poète, pendant la nuit du

27 au 28 mai de la même année, par des émeutiers qui reprochaient à Hugo de loger des communards parisiens en fuite. Victor Hugo atteste au juge d'instruction Augustin (et à d'autres magistrats de Diekirch) une « *grande politesse* ».

Dans l'acte du 26 mai 1882, le terrain vendu est décrit comme suit : « *Un terrain situé à Luxembourg situé à l'angle de l'avenue Monterey et du Boulevard du Prince (acquis de l'Etat Grand-Ducal) joignant le tout d'un côté Monsieur Henri Eydt et de l'autre le Boulevard de ceinture, donnant d'un bout à l'avenue Monterey et de l'autre à la demoiselle Caroline Lott, d'un contenant de neuf cent quinze mètres carrés.* »

A comparer cette description avec les intention de vente des conjoints Wester (six emplacements à bâtir), nous constatons que M^{me} Bohnen acheta probablement l'ensemble du terrain, y compris l'emplacement que les Wester voulurent garder, à l'exception évidemment de la parcelle déjà vendue à Jacques Leinauer, qui l'aurait vendue à son tour à M^{elle} Caroline Lott. Il n'est pas exclu que des négociations eurent lieu entre les parties Bohnen et Wester pour arriver à ce résultat, ce qui explique que l'acte fut dressé le 26 mai alors que la vente publique était annoncée pour le 4 mai.

1885

Sortirnde Nummer.	Anwesende Personen.			Geschlecht.		Geburtsjahr und Geburtsort.			Religionsbekanntnis.	Familienstand. Angaben ob ledig, verheiratet, Witwe (s), geschieden, u. s. w.	Stand, Beruf oder Erwerbszweig.		Staatsangehörigkeit.	
	Wegen der Reihenfolge der Eintragungen und der Bezeichnung der Personen ist das untenstehende Muster zu beachten.			Männl.	Weibl.	Tag.	Monat.	Jahr.			Geburtsort für außerhalb des Staates Geborene auch Geburtsland.	Genauere Bezeichnung desselben.		Arbeits- oder Dienstverhältnis.
	Vorname.	Familienname.	Verwandtschafts- oder Stellung zum Haushaltungsvorstand.											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13		
1	Anna	Augustin	Mitfrau	1		7	September	1812	Thornchen	Katholisch	Witwe	Widw. d. Augustin	Luxemburg	
2	Julie	Augustin	Kind	1		7	September	1839	Nelzen	Katholisch	ledig	Widw. d. Augustin	Luxemburg	
3	Maria	Hippert	Kind	1		1	Januar	1834	Ueldange	Katholisch	ledig	Widw. d. Hippert	Luxemburg	
4	Anna	Augustin	Kind	1		3	April	1851	Diekirch	Katholisch	ledig	Widw. d. Augustin	Luxemburg	
5	Maria	Schuler	Kind	1				1866	Nelzen	Katholisch	ledig	Widw. d. Schuler	Luxemburg	
6	Marianne	Hending	Kind	1		31	Mai	1857	Ueldange	Katholisch	ledig	Widw. d. Hending	Luxemburg	

La fiche du ménage Augustin-Bohnen lors du recensement de la population en 1885

(Archives Nationales, Recensement de la population de la Ville de Luxembourg)

Quant à la superficie du terrain vendu, une condition spéciale fut ajoutée à l'acte disant qu'«il sera procédé immédiatement à un nouveau mesurage du terrain vendu pour fixer la contenance réelle et le prix définitif». Après l'acte, le notaire a ajouté la mention non datée suivante: «Suivant le nouveau mesurage, le terrain vendu a une contenance de neuf cent cinquante trois mètres carrés. Eug. Rausch.»

Selon l'acte du 26 mai 1882, «la présente vente est faite moyennant le prix de quinze francs le mètre carré faisant treize mille sept cent vingt francs que Madame Augustin s'oblige à payer entre les mains des créanciers privilégiés et hypothécaires qui seront en ordre de recevoir conformément aux articles 2184 et 2186 du

code civil». Les articles 2184 et 2186 du code civil, inscrits au chapitre «Du mode de purger les propriétés des privilèges et hypothèques», règlent la situation juridique de l'acquéreur d'un immeuble grevé d'une hypothèque. Les bruits sur l'endettement des consorts Wester n'étaient pas de simples rumeurs. D'ailleurs, le prix fut relevé, après le mesurage définitif, à 14.295 francs pour tenir compte de la contenance effective du terrain. L'acte de vente fut par la suite enregistré une deuxième fois pour tenir compte de cette augmentation du prix d'acquisition. Les consorts Wester avaient donc vendu pour 14.295 francs les terrains qu'ils avaient acquis sept ans plus tôt pour 9.408 francs, sans compter la somme versée par Leinauer, ce qui représente un beau bénéfice.

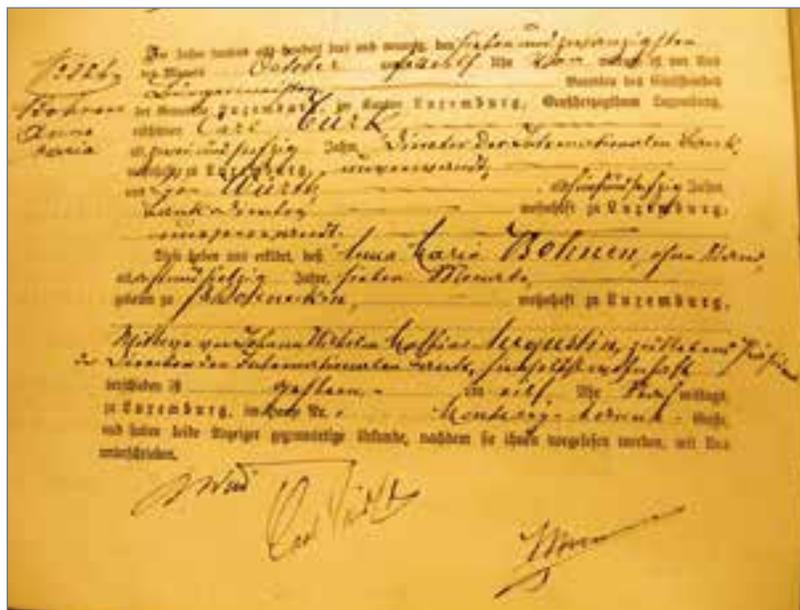
Les époux J.-G.-M Augustin - A. M. Bohnen avaient deux filles. La première était Anna Maria Joséphine dite Julie Augustin, née en 1840, à Arlon, et mariée, en 1865, à Nicolas Antoine Eugène Hippert, né en 1834, à Vianden, et décédé à Useldange, en 1872, où il fut notaire de 1863 (année où il reprit l'étude de notaire de son père) jusqu'à son décès. La deuxième fille était Anna Augustin, née en 1851, à Diekirch, célibataire et décédée à Luxembourg, en 1906, en son dernier domicile situé au Eicherberg.

Les relations personnelles qu'entretenait J.-G.-M. Augustin avec la Banque Internationale et les membres de sa hiérarchie en sa qualité de président de la direction furent intenses et purent dépasser le stade des relations purement professionnelles.

En effet, à la mort d'Augustin ainsi qu'à celle de sa femme, intervenue 13 ans plus tard, ce furent des directeurs de la BIL qui se déplacèrent en personne devant l'officier de l'état civil pour y déclarer les décès respectifs. Pour Augustin, ce furent les directeurs Léon Würth et Léopold Türk ; pour sa femme Carl Türk et le même Léon Würth.

J.-G.-M Augustin décéda le 20 février 1880. Dans la déclaration de succession présentée par ses deux filles le 28 septembre 1880, il est mentionné que «*sa succession ne comprend aucun immeuble situé dans le Grand-Duché*». Son épouse A.-M. Augustin-Bohnen décéda le 26 octobre 1893 et dans la déclaration de succession de ses deux filles, présentée le 24 avril 1894, nous pouvons lire que «*sa succession est recueillie par les déclarantes chacune pour moitié ; que de cette succession dépend la moitié indivise de : Une maison d'habitation et de maître avec jardin et autres dépendances formant le coin de l'avenue Monterey et du Boulevard du Prince à Luxembourg entre Meyer-Jonas et Monsieur Virion*».

La déclaration de succession de 1894 est un document important puisqu'elle relate une époque mouvementée de l'histoire du terrain au coin de l'avenue Monterey et du Boulevard du Prince. Dans cette déclaration, les noms bien connus du début de l'existence du terrain n'apparaissent plus.



Acte de décès de Anna-Maria Bohnen, épouse Augustin, avec mention de son immeuble de l'avenue Monterey

(Source: Archives de la Ville de Luxembourg)

- D'abord, dans l'avenue Monterey, Henri Eydt, qui déclencha l'affaire Wester en 1882, disparaît des actes pour avoir entre temps vendu sa propriété, probablement à la famille Letellier, qui apparaît comme voisin dans un acte notarié de 1920.
- Ensuite, au Boulevard du Prince, le nom de Leinauer, premier acquéreur de l'un des terrains Wester, n'est plus mentionné, de même que le nom de Caroline Lott, qui figure dans l'acte d'acquisition

de 1882 et qui acquiert certainement le terrain de Leinauer avant 1882 et s'en défit très probablement avant 1894. La famille Meyer-Jonas est mentionnée à leur place. Elle fut remplacée par la famille Herz, dans un acte de 1920.

La déclaration de succession mentionne encore le nom de Virion, par après aussi orthographié Wirion, un voisin de l'avenue Monterey, qui figurait encore comme tel sur un plan dressé en 1935. Ceci est

important, puisque, d'après le plan de 1935, la propriété Wirion fut diminuée du terrain acquis par Anna-Maria Bohnen à l'endroit du lot 77, mais sans la profondeur habituelle des terrains de l'avenue Monterey. Si Wirion est déjà mentionné comme voisin de A.-M. Bohnen dans la déclaration de succession de 1894, c'est bien Anna-Maria Bohnen qui céda cette partie de sa propriété. Nous n'avons malheureusement pas retrouvé l'acte notarié de cette vente.

Nous pouvons donc admettre, provisoirement, que c'est entre 1882 et 1894 que le terrain de l'actuel n°43 de l'avenue Monterey reçut sa configuration d'aujourd'hui. M^{me} Bohnen ayant acheté 953 m² et l'actuelle superficie du terrain de la BCL étant de 8 ares, la propriété Wirion atteignait les 153 m², ce qui correspond bien au plan cadastral. Nous ignorons les raisons ayant poussé M^{me} Bohnen à céder une partie de son terrain.

La première maison du n°43 de l'avenue Monterey

Mais la déclaration de succession de 1894 contient encore une autre information de toute première importance. Si M^{me} Bohnen avait acheté, en 1882, un terrain non-construit, elle laissa à ses filles au moment de son décès en 1893 « *une maison d'habitation et de maître avec jardin et autres dépendances* ». Il s'était donc passé quelque

chose sur le terrain pendant ces 11 ans : une construction avait été bâtie sur le terrain et nous pouvons estimer, avec toute la prudence requise en l'absence de documents probants, que M^{me} Bohnen avait vendu une partie de son terrain (Virion) pour pouvoir ériger la maison en question. En effet, cette maison était solidement bourgeoise et avait certainement un prix conséquent. Il ne nous fut pas possible de dénicher des documents sur cette maison, à l'exception de la description dans la déclaration de succession et plus tard encore d'une description dans une annonce de vente par un notaire¹³. Nous pouvons toutefois supposer que M^{me} Bohnen avait procédé assez rapidement à la construction de sa nouvelle maison, c'est-à-dire en 1882/83, peut-être plus ou moins conjointement avec celle du terrain Virion. Ce ne sont néanmoins que des hypothèses. La date de construction, 1882/83, est corroborée par une information reçue de l'Administration du Cadastre et de la Topographie, qui indique que « *Le bâtiment a été reporté pour la première fois sur le plan cadastral en 1883* », en ajoutant la remarque que « *L'année de construction d'un bâtiment n'est pas nécessairement celle de son premier report* ». Il reste néanmoins que la période 1882/83 est la seule possible pour déterminer la date approximative de construction. La vente du terrain, diminué, à Virion doit certainement dater de la même époque.

¹³ Voir chapitre suivant.

Pouvons-nous dire que la maison érigée par M^{me} Bohnen a subsisté avec des modifications internes et externes, il est vrai, pendant environ 120 ans, avant d'être démolie en 2003 ? En tout cas, la contexture générale de la maison et les éléments architecturaux de la façade, partiellement incorporés dans la nouvelle construction de 2006 de la Banque centrale du Luxembourg, sont des témoins très éloquentes du style des maisons de maître de la fin du XIX^e siècle.

Nous pouvons anticiper et répondre qu'elle a bien existé pendant près de 120 ans. Selon l'Administration du Cadastre et de la Topographie, il n'y eut qu'une seule inscription après celle de 1883 : en 2003, celle de la nouvelle construction érigée par la Banque centrale du Luxembourg¹⁴. La description de la maison de M^{me} Bohnen correspond donc bien à la description de l'hôtel particulier qui a servi jusqu'au début du XXI^e siècle à l'habitation des dirigeants de la succursale luxembourgeoise de la Banque Nationale de Belgique.

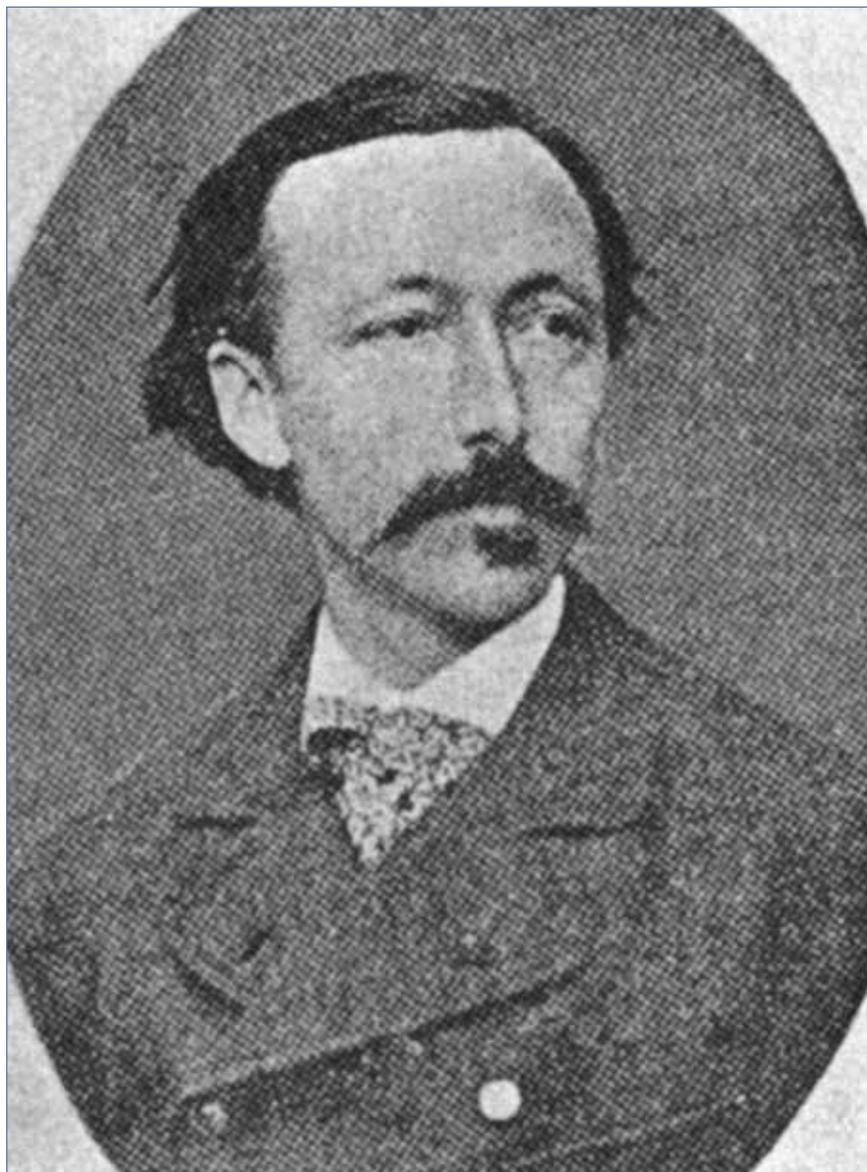
Comment la nouvelle maison fut-elle occupée ? Le premier recensement de la population de la Ville de Luxembourg après la construction de la maison, daté du 1^{er} décembre 1885, nous donne une indication assez précise. Suivant la feuille de

¹⁴ Voir aussi plus loin, chapitre 1897, M. Théodore de la Fontaine.



La maison construite par Oscar Bélanger

(Photo: Banque Nationale de Belgique)



Oscar Bélanger

(Jules Mersch, *Biographie Nationale*, tome X)

ménage de la maison, six personnes composaient ce ménage. 1. Anna (Maria) Augustin, veuve, 2. Julie Hippert-Augustin, sa fille, veuve, 3. Marie Hippert, la belle-soeur de Julie, célibataire, 4. Anna Augustin, la seconde fille d'Anna Maria, célibataire, 5. Marie Gillen et 6. Marianne Hulting, célibataires, servantes. Une population exclusivement féminine, qui témoigne bien de la solidarité familiale entre les générations et même jusque dans la belle-famille. Les deux servantes sont le signe d'une certaine aisance.

L'architecte de la première maison : Oscar Bélanger

Si nous ne savons pas très exactement quand cette maison fut construite, nous savons au contraire qui fut son architecte : ce fut le célèbre architecte Oscar Bélanger, « *le disciple et serviteur des classes dirigeantes de la fin du XIX^e siècle [qui] peut être considéré comme le grand bâtisseur de notre capitale¹⁵* ». Bélanger (1835 – 1884), de nationalité française, vint à Luxembourg en 1857 en tant qu'architecte-ingénieur, chef de section des Chemins de fer de l'Est et épousa, en 1862, Marie-Catherine Stéphanie de Marie, fille du bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Joseph-Antoine de Marie. Dans le cadre du démantèlement de la forteresse, il travailla comme conseiller de la commission internationale de surveillance, dont les membres ne suivaient pas toujours ses conseils. Par

¹⁵ Robert L. Philippart

contre, il semble établi que les larges avenues et boulevards qui conduisent hors de la ville sont dus à son influence. Il n'est pas non plus exclu qu'Oscar Bélanger ait été étroitement associé à l'élaboration du cahier des charges pour la construction des maisons des nouveaux boulevards et avenues sur les terrains domaniaux de l'ancienne forteresse¹⁶.

« Son architecture s'inspire largement de la néo-renaissance et du néo-classicisme français. Toutes les demeures qu'il a érigées suivent le même schéma: ces immeubles – des maisons de maître en l'occurrence – comprenaient des halls d'entrée relativement vastes, souvent dotés d'escaliers monumentaux. La plupart de ces villas, disparues de nos jours, comprenaient non seulement des entrées de service, mais aussi des cages à escaliers et des couloirs particuliers conçus de manière à éviter tout contact superflu entre les membres du personnel et le patron. La plupart des salles, salons et chambres visaient à la représentation. Le plus souvent, elles avaient des cheminées en marbre, des plafonds en stuc, des boiseries précieuses et de grandes fenêtres. – Pour ces raisons, la cuisine était bannie dans la cave ou dans l'entresol. Si le propriétaire d'un tel immeuble exerçait une profession libérale, au rez-de-chaussée sa résidence abritait soit l'étude ou

¹⁶ Voir annexe 2.

les bureaux, soit le cabinet médical. – La décoration des façades était conçue de façon historiciste: les [...] embrasures de fenêtres, les [...] décors [...] sont d'inspiration Renaissance française. – Oscar Bélanger appréciait beaucoup la pierre de taille de couleur jaune¹⁷. »

A la lecture de ce texte d'ordre général, nous reconnaissons nombres d'éléments de la maison de maître du n°43 de l'avenue Monterey, construit par Bélanger en 1882/83 pour M^{me} Bohnen et ayant servi de demeure de prestige jusqu'au début du XXI^e siècle. Dans l'énumération des immeubles de Bélanger, dans la *Bio-graphie Nationale* (tome X) de Jules Mersch, l'inscription est malheureusement un peu approximative : « dans l'avenue Monterey: le n°43, la maison Hippert-Augustin, devenue la propriété de Charles et Jean de la Fontaine, puis de la Banque Nationale de Belgique. » La suite de la présente étude retrace la véritable destinée de cette maison sur base des actes notariés.

Les traces d'Oscar Bélanger dans l'architecture de la Ville de Luxembourg sont nombreuses, même encore de nos jours. Outre la maison Bohnen, il a construit l'immeuble actuel de l'Ambassade de France, anciennement hôtel particulier du notaire

¹⁷ Robert L. Philippart, Oscar Bélanger, un architecte de taille méconnu au Luxembourg

Léon Majerus¹⁸. L'ancien commissariat de police dans l'avenue Emile Reuter, anciennement maison du notaire André Würth¹⁹ était également son œuvre, tout comme les célèbres villas Pescatore et Delvaux. Les auteurs énumèrent une bonne dizaine d'autres immeubles ou ouvrages conçus par Bélanger, entre autres la transformation de l'église désaffectée des Capucins en un théâtre ou la création du socle et de la rotonde du monument de la princesse Amélie, en collaboration avec Tony Dutreux. En dehors de la Ville de Luxembourg, Bélanger signa les plans du château de M^{me} Pescatore-Dutreux à Bofferdange et du pont de Remich.

1894 : M^{me} Julie Augustin, veuve Hippert

En mai 1894, après avoir respecté un délai de deuil de six mois suivant la déclaration de succession, les deux héritières mirent en vente publique l'immeuble de leur mère qui fut acquis par licitation par l'une d'elle, M^{me} Julie Augustin, veuve Eugène Hippert. Le procès-verbal de vente sur licitation fut dressé en date du 16 mai 1894 par Charles Crocius, notaire à Luxembourg de 1878 à 1917. Le prix de licitation fut de 108.000 francs. L'entrée en jouissance fut fixée au 15 septembre de cette année-là.

¹⁸ Que nous allons retrouver, voir chapitre 1897, M. Théodore de la Fontaine

¹⁹ Voir chapitre 1920, *La Nationale Luxembourgeoise*

Les soussignés:
 1. Julie Augustin, veuve de Monsieur Eugène Hippert;
 2. Anna Augustin;
 Toutes deux résidentes à Luxembourg.
 Et élisant domicile en l'étude de M^o Charles Croisier
 déclarent.

Que leur mère Madame Amie Pohlen, veuve de Monsieur Guillaume Augustin, en son vivant propriétaire résident, est décédée à Luxembourg, lieu de son dernier domicile le vingt six octobre mil huit cent quatre vingt treize.

Que sa succession est recueillie par les déclarantes chacune pour une moitié.

Que de cette succession dépend la moitié indivise de:
 Une maison d'habitation et de maître avec jardin et autres dépendances formant le coin de l'avenue Monterey et du boulevard du Prince à Luxembourg, entre Meyer-Johas et Monsieur Vrioux;

Que par ce décès il ne s'est opéré ni cession d'usufruit, ni dévolution de fidéicommiss.

Luxembourg le 23 avril 1894

Julie Hippert-Augustin

Anna Augustin

~~24 avril 1894~~
~~77-1894~~



Lequel testament
 olographe en deux
 sur la feuille d'enveloppe
 le défunt avait disposé
 au profit de sa fille
 Julie du 1/3 de sa part.
 deux tiers d'un autre
 par acte du 22 mai 1894
 et avril 1894 la légataire
 a renoncé à ce legs.

Et

26-77-A. 2/20

L'immeuble est décrit de la façon suivante dans l'acte de licitation : « *Une maison d'habitation avec petite cour et jardin, située à Luxembourg au coin sud-est de l'avenue Monterey et du Boulevard du Prince entre Meyer-Jonas et Virion.* »

Dans la publication légale de la vente publique publiée dans le *Luxemburger Wort* du 12/13 mai 1894, le notaire Crocius donne la description suivante de la maison : „*ein herrschaftliches Wohnhaus mit schönem Garten, Veranda und Balkonen. Neu erbaut, reich und elegant ausgestattet, enthält dasselbe eine Haupt- und eine Diensttreppe, Calorifère mit Wasserheizung, Gaz- und Wasserleitung auf jedem Stockwerk, schöne Mansarden und geräumige Keller.*“ Il s'agit bien d'une maison solidement bourgeoise. L'indication „*Neu erbaut*“ (la maison avait environ 10/11 ans) ainsi que l'énumération des innovations technologiques incorporées dans cette maison devaient apparaître comme une forte expression de modernité aux yeux des gens de la Belle Epoque, qui avaient plutôt l'habitude d'évoluer dans des maisons pluri-centenaires sans trop de confort, ce qui est complètement inimaginable pour la majorité des contemporains du début du XXI^e siècle.

Le paiement de l'adjudication fut réglé comme suit : « *Le prix principal d'adjudication, productif d'intérêts à raison de cinq pour cent l'an à partir du jour de*

l'entrée en jouissance est payable comme suit, savoir :

a) Un cinquième au quinze septembre de l'année courante.

b) Le restant en six termes et paiements égaux échéant au quinze septembre des années mil huit cent quatre vingt quinze à mille neuf cents. »

Nous pouvons admettre que cette clause assez inhabituelle dans une vente d'immeuble s'explique comme arrangement de famille entre soeurs.

Un peu plus loin, l'acte de licitation contient la stipulation suivante : « *Faute par l'adjudicataire d'exécuter les clauses et conventions qui précèdent comme aussi s'il venait à aliéner l'immeuble acquis avant le paiement intégral du prix, la vente sera résolue de plein droit par le seul effet d'un commandement infructueux.* »

Le cas de l'aliénation avant paiement intégral allait effectivement devenir réalité trois ans plus tard.

Nous ne savons rien sur les occupants de la maison pendant la courte durée que M^{me} Julie Hippert-Augustin en fut propriétaire, aucun document ne nous étant parvenu à ce propos et aucun recensement de la population ayant eu lieu en cette période. Nous pouvons avec prudence ad-

mettre que les deux soeurs, Julie et Anna, ont continué d'y vivre, probablement avec des servantes, ce qui correspondrait au style de la famille et de l'époque.

1897 : M. Théodore de la Fontaine

En 1897, M^{me} Julie Augustin, veuve Eugène Hippert, vendit son immeuble à Charles Théodore M. Léon de la Fontaine (1852 - 1929), propriétaire et député, fils de l'ancien ministre Léon de la Fontaine et neveu du poète national Edmond de la Fontaine, Dicks, « *grand chasseur devant l'Eternel et dernier louvetier*²⁰ ». L'acte de vente fut dressé le 2 octobre 1897 par Léon Majerus, notaire à Luxembourg de 1853 à 1910. Le prix de vente était de 96.000 francs « *que le Sieur acquéreur a présentement payé à la dame venderesse au vu de nous notaire et des témoins, en espèces de monnaie ayant cours, dont quit-tance* ». « *La monnaie ayant cours* » était soit des francs luxembourgeois soit des marks allemands.

Dans l'acte de vente l'immeuble est décrit de la façon suivante : « *Une maison d'habitation avec petite cour et jardin, située à Luxembourg au coin sud-est de l'avenue Monterey et du Boulevard du Prince, cotée n°15, entre Wirion et Meyer-Jonas.* »

²⁰ Jules Mersch, Biographie nationale, VII^e fascicule

Amtsstube des Notars Karl Crocius zu Luxemburg.

Am **Mittwoch**, den **16. Mai** 1894, gegen 3 Uhr Nachmittags, wird auf Ersuchen von Dame Hippert-Augustin und Fräulein Anna Augustin zur öffentlichen Versteigerung des zu **Luxemburg** in unmittelbarer Nähe des Parks belegenen, die Ecke der Montereypavenue und des Prinzenringes bildenden

herrschaftlichen Wohnhauses

mit schönem Garten, Veranda und Ballonen, geschritten werden.

Neu erbaut, reich und elegant ausgestattet, enthält dasselbe eine Haupt- und eine Diensttreppe, Calorifère mit Wasserheizung, Gas- und Wasserleitung auf jedem Stockwerk, schöne Mansarden und getärmelte Keller.

Vorteilhafte Zahlungsbedingungen.

Für jedwede Auskunft und für die Besichtigung des Hauses ist man gebeten, sich an den unterfertigten Notar, in dessen Amtsstube auch die Versteigerung stattfindet, zu wenden.

5033

Charles CROCIOUS.

A en croire cet acte notarié, Théodore de la Fontaine aurait acquis l'immeuble seul. Or, en réalité, l'immeuble passa dans le patrimoine commun des époux «*de la Fontaine-Caÿtan de Mathelin*», mariés le 9 juin 1894 à Mons, comme le précise plus tard l'acte notarié du 9 novembre 1920 par lequel l'immeuble fut vendu. Juliette Caÿtan de Mathelin naquit en 1862 à Arlon. Le chapitre «*Titre de propriété*» de l'acte de 1920 mentionne en effet que «*L'immeuble présentement vendu avait été acquis par le comparant Monsieur Théodore de la Fontaine durant la communauté légale de biens existant entre lui et son épouse*». Il est curieux de constater que l'épouse de Théodore de la Fontaine n'apparaît pas dans l'acte d'acquisition de 1897.

Avec la famille de la Fontaine, nous retrouvons des noms qui figurent dans la liste des ministres de plusieurs gouvernements luxembourgeois. Jean Théodore Ignace de la Fontaine fut du 1^{er} août au 6 décembre 1848 le premier «*Président du Conseil*» (équivalent au Ministre d'Etat) sous l'empire de la constitution de 1848, entrée en vigueur le 1^{er} août de cette année-là, par laquelle le pays accédait à la pleine souveraineté. Plus tard, un autre membre de la famille de la Fontaine, François Joseph Albert Léon (le père de Théodore, propriétaire du n°43 de l'avenue Monterey), fit une brève apparition dans le gouvernement du baron de Tornaco en tant que directeur général de la Justice et

des Finances (du 3 au 14 décembre 1866) et comme directeur général de la Justice, de décembre 1866 à juin 1867, aux côtés de J. L. F. de Colnet d'Huart et du baron Félix de Blochausen, ce qui amena le *Courrier* à désigner ce gouvernement de «*ministère des barons*».

Dans l'acte d'acquisition, Théodore de la Fontaine est qualifié de «*député*». En effet, il entra à la Chambre des Députés en 1896 suite aux élections qui eurent lieu en juin de cette année-là pour le renouvellement par moitié du Parlement. Il était député de Luxembourg-campagne. Dans ses activités parlementaires, Théodore de la Fontaine compta parmi les députés les plus assidus comme le montrent les statistiques, publiées dans les comptes-rendus, sur les absences et les présences aux séances. Après les élections de 1902, il ne fit plus partie de l'assemblée. Le compte-rendu de la session 1902-1903 dit simplement «*membre sortant*», sans préciser si Théodore de la Fontaine ne fut plus réélu ou s'il n'était plus candidat.

C'est Théodore de la Fontaine qui installa le premier téléphone dans la maison de l'avenue Monterey. L'installation intervint probablement tout de suite après l'acquisition de la maison en octobre 1897. Dans l'annuaire téléphonique de 1898, il figure avec son numéro de téléphone 58 et sous la désignation «*Rentner - rentier*». La qua-

lité de député de Théodore de la Fontaine n'est pas mentionnée.

Dans les annuaires téléphoniques, Théodore de la Fontaine figurait à l'adresse de l'avenue Monterey jusqu'en 1903 et ensuite Boulevard Extérieur (appelé plus tard Boulevard Joseph II) en faisant transférer son numéro 58 à sa nouvelle adresse.

A comparer les dates d'entrée et de sortie de Théodore de la Fontaine à la Chambre des Députés (1896 à 1902) avec les dates d'entrée et de sortie de sa maison de l'avenue Monterey (1897 à 1903), on est tenté de dire qu'il ne l'habita que pendant (pour?) son mandat.

Sous Théodore de la Fontaine, la maison était davantage peuplée que sous les Augustin. En effet, le recensement de la population de la Ville de Luxembourg de 1900 fournit les mentions suivantes : 1. Théodore de la Fontaine, *Gutsbesitzer* (propriétaire), 2. Juliette Caÿtan, son épouse, 3. Jean de la Fontaine, son fils né en 1895 et 4. Raymond de la Fontaine, son autre fils né en 1897 (donc peut-être dans la maison de l'avenue Monterey). A part les quatre membres de famille, il y avait encore quatre servantes dans le ménage de la Fontaine, qui avait donc dépassé le stade de l'aisance et pouvait être considérée comme riche.

Malgré son déménagement, Théodore de la Fontaine resta propriétaire de la maison de l'avenue Monterey et la mit en location. A qui ? Entre autres mais probablement exclusivement à son frère Charles M. Joseph Alphonse (1853 – 1915), avocat et plus tard magistrat. Dans la *Biographie Nationale*²¹, Jules Mersch écrit sur lui : « *Nous nous rappelons fort bien la massive silhouette de cet aristocrate porteur de monocle, qui occupait l'hôtel particulier construit entre 1870 et 1880 par O. Bélanger au n°43 de l'avenue Monterey. (Les bureaux de la Chambre de Commerce étaient installés au rez-de-chaussée). Le bel immeuble appartient aujourd'hui à la Banque Nationale de Belgique.* »

Nous avons vu que la maison du n°43 de l'avenue Monterey fut construite en 1882/3 et non pas entre 1870 et 1880. Par contre, la remarque de la dernière phrase²² est importante en ce sens qu'elle nous prouve que la maison de maître achetée par la Banque centrale de Luxembourg, en 2001, est bien celle que Mme Bohnen a fait construire. Il est également intéressant de noter que pour un certain temps, la Chambre de commerce était logée dans cet immeuble.

²¹ VII^e fascicule

²² « *Le bel immeuble appartient aujourd'hui à la Banque Nationale de Belgique.* » Note de l'auteur : le *aujourd'hui* signifie 1956, date de parution du VII^e fascicule de la Bibliographie Nationale.

1920 : La Nationale Luxembourgeoise

En 1920, l'immeuble fut vendu encore une fois par acte du 9 novembre 1920 dressé par André Würth, notaire depuis 1895 à plusieurs postes dont Luxembourg de 1909 à 1935. Comme vendeur figurent outre Théodore de la Fontaine et son épouse la dame Juliette Caÿtan « *qu'il assiste et autorise aux fins des présentes* », comme précise l'acte de vente. L'acquéreur de l'immeuble était la compagnie d'assurances « La Nationale Luxembourgeoise » qui en devint propriétaire pour la somme de 420.000 francs et qui y établit son siège social.

La compagnie « La Nationale Luxembourgeoise » était une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège à Luxembourg, constituée avec des capitaux belges par acte du 30 juillet 1920 du notaire Paul Kuborn de Luxembourg. Par arrêté grand-ducal du 12 janvier 1921 elle fut autorisée à exercer au Grand-Duché l'activité d'assurances dans les branches « Incendie, Vol-garantie, Accident et Transports ». En 1923, la branche « Vie » fut ajoutée à son champ d'activité et en 1928 la branche « Bris de glaces ».

Dans l'acte notarié, l'immeuble fut décrit de la façon suivante : « *une maison d'habitation avec cour, jardin et dépendances, sise à Luxembourg, coin de l'avenue Monterey, dans laquelle elle porte le numéro*

dix-neuf, et du Boulevard du Prince, entre Wirion et Letellier d'un côté et le dit boulevard de l'autre côté, donnant devant sur la dite avenue et derrière sur Herz, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, sous le numéro 722/979, section F pour une contenance de huit ares. » C'est dans cet acte de 1920 qu'apparaît pour la première fois le numéro cadastral de cette propriété ainsi que sa superficie.

L'acte de vente contient un paragraphe étonnant ainsi libellé : « *La présente vente a été autorisée par décision écrite de Monsieur le Directeur Général de l'Agriculture et de la Prévoyance sociale, en date du vingt-cinq septembre dernier, ainsi que par une autre décision écrite de Monsieur le Directeur Général des Finances du même jour, cette dernière autorisation accordée conformément à l'arrêté grand-ducal du onze décembre mil neuf cent dix-huit. Les originaux de ces autorisations resteront annexés aux présentes.* » Cette clause est une exigence de la législation d'après guerre et de l'arrêté grand-ducal mentionné dans l'acte notarié. Cet arrêté stipule dans son article 1 que « *Les immeubles situés dans le Grand-Duché ayant un revenu cadastral supérieur à 3.000 francs ne pourront être aliénés en tout ou en partie sans l'autorisation du Gouvernement* ».

La maison devint ainsi une maison de bureaux. Ce changement nécessita-t-il des transformations ? Nous pouvons

Numero 206.



Contrat de vente
du
novembre 1920.

premier rôle.

André Würth

Pardevant Maître André Würth,
notaire, résidant à Luxembourg,

En présence des témoins ci-après nommés

Est comparu :

Monsieur Théodore de la Fontaine, et
son épouse qu'il assiste et autorise aux
fins des présentes, Madame Juliette
Cajtan, tous les deux propriétaires exclusifs
demeurant ensemble à Luxembourg,

D'une part :

Lesquels ont par les présentes vendu
à la Compagnie d'assurances : "La Nationale
Luxembourgeoise", société anonyme par
actions ayant son siège à Luxembourg,
constituée par acte de Maître Paul Kubor
notaire, de résidence à Luxembourg, en date
du trente juillet mil neuf cent vingt,
pour laquelle stipule et accepte son Directeur
général, Monsieur Nicolas Philip
part, demeurant à Bruxelles 62 Avenue
du Midi, en vertu des pouvoirs lui conférés
à cet effet par le Conseil d'Administration
de la dite Compagnie par délibération
prise dans sa réunion du vingt cinq

admettre que l'activité d'une société d'assurances dans les années vingt du siècle passé n'impliquait pas de contacts continus avec la clientèle au siège de la compagnie, de sorte qu'une transformation de la maison nouvellement acquise n'était peut-être pas nécessaire. Mais il ne nous fut pas possible de mettre la main sur des documents qui aient confirmé ou infirmé cette assertion.

1935 : La Banque Nationale de Belgique

En 1935, la compagnie d'assurance « La Nationale Luxembourgeoise » termina ses activités à Luxembourg et céda son portefeuille à la compagnie « Le Foyer ». En conséquence, l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 1935 décida de vendre son immeuble et estima un prix de vente de « 800.000 francs minimum ». Par acte du 16 août 1935, dressé par François-Joseph Altwies (notaire à Luxembourg à différentes époques, dont l'année 1935) l'immeuble fut acquis par la Banque Nationale de Belgique (BNB) pour un prix de 925.000 francs.

Dans l'acte notarié, l'immeuble est décrit de la façon suivante : « *une maison d'habitation avec cour, jardin, place et autres dépendances située en un tenant à Luxembourg, avenue Monterey, numéro 43, formant l'un des coins de l'Avenue Monterey et du Boulevard du Prince, confinée par ces deux rues et par Wirion, Letel-*

lier et Herz, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, sous la section F et le numéro 722/979, avec une superficie de 8 ares. » C'est dans cet acte de 1935 qu'est mentionnée pour la première fois l'adresse « avenue Monterey, n°43 », qui est redevenue, après une interruption entre 1980 et 2007, l'adresse officielle de cette propriété.

Ici encore, nous retrouvons la trace de plusieurs personnalités liées au monde politique dont une fut membre d'un gouvernement luxembourgeois et l'autre avait un ancêtre ministre. Ces deux personnes représentèrent la partie vendeuse « La Nationale Luxembourgeoise ».

Le premier était Léon Kauffmann (1869-1952), ministre d'Etat honoraire, président du conseil d'administration de « La Nationale Luxembourgeoise ». Il fut directeur général des Finances, de février 1916 à juin 1917, et ministre d'Etat, Président du gouvernement, directeur général des Affaires Etrangères, des Cultes et des Finances, de juin 1917 à septembre 1918. En sa qualité de directeur général des Finances, il signa les bons de caisse de l'Etat émis en 1916. Après avoir quitté la vie politique en 1918, il entra à la Banque Internationale à Luxembourg dont il devint président du conseil d'administration, en 1923. En cette qualité, il signa les billets de 100 francs de la BIL émis en 1923. Léon Kauffmann est la seule personne qui

ait signé des billets de banque de deux émetteurs différents.

Le deuxième représentant de la compagnie d'assurances « La Nationale Luxembourgeoise » fut François de Colnet d'Huart, Grand-Maréchal de la Cour Grand-Ducale et vice-président de « La Nationale Luxembourgeoise ». Son ancêtre Jean de Colnet d'Huart fut directeur général des Finances de décembre 1866 à septembre 1869 dans les gouvernements de Tornaco et Servais.

L'immeuble fut acquis par la BNB pour y installer une agence en vertu de la Convention du 23 mai 1935 conclue entre le Grand-Duché et la Belgique pour le règlement des questions financières et monétaires dans le cadre de l'Union Economique Belgo-luxembourgeoise. Cette convention prévoyait dans son article D l'établissement d'une « agence » de la BNB à Luxembourg à laquelle était attachée un comptoir d'escompte. L'agence fut transformée en siège par l'article 6 du Protocole Spécial relatif au Régime d'Association Monétaire du 29 janvier 1963 ce qui se traduisait, dans l'organisation interne de la BNB, par une nouvelle désignation de l'établissement luxembourgeois qui fut promu au rang de *succursale*, ce qu'il resta jusqu'à sa fermeture le 31 décembre 1998.

La convention de 1935 conféra d'ailleurs cours légal sur le territoire du Grand-Duché aux billets de la BNB. Il est d'ail-

**Nationale Luxembourgeoise (La), Compagnie
d'Assurances, avenue Monterey, No 43.**

- 40-77** Bureaux — Renseignements.
42-49 Direction — Branches Accidents et Vie.
42-48 Direction — Branches Incendie et Vol — Sinistres.
30-66 Agence Générale: E. Mayer-Neuman — Branches Incendie —
Vol — Transports de valeurs, — avenue Monterey, 47.

Inscription de La Nationale Luxembourgeoise dans l'annuaire téléphonique de 1931

leurs intéressant de constater que ce cours légal ne fut pas accordé aux billets et pièces métalliques émis par le Trésor belge, mais le public luxembourgeois assimila tout de suite les signes monétaires de ces deux émetteurs pourtant bien différents. Dans son discours lors de l'inauguration de l'immeuble, le ministre des Finances Dupong précisa que *«maintenant que le franc belge jouit du cours légal au Luxembourg, il est naturel que l'institut d'émission ouvre à Luxembourg un bureau où ses billets peuvent être remboursés»*.

Un des premiers agents luxembourgeois de la nouvelle succursale de la BNB fut M. Nicolas (dit Nicki) Braun, une personnalité si forte que certains prétendaient que le sigle BNB signifiait Banque Nicki Braun. Il entra pour toujours dans l'histoire de la succursale par une action spectaculaire. A l'arrivée de l'occupant nazi en 1940, Nicki Braun vida tout simplement le coffre de la succursale dans sa voiture privée et transporta toute la réserve de billets à l'agence BNB à Arlon.

La BNB apporta à plusieurs reprises des modifications et agrandissements, par-

fois importants, à la construction existante. La différence fondamentale avec la compagnie d'assurance « La Nationale » est que la nature des activités d'une banque centrale exigeait la présence d'une clientèle parfois nombreuse, en tout cas quotidienne, dans ses locaux et rendait donc nécessaire une transformation de la maison.

1935

L'immeuble acquis par la BNB en 1935 était toujours la splendide maison de maître, le *„herrschaftliches Wohnhaus“* ainsi désigné par le notaire Crocius dans son annonce

de vente publique en 1897 qui, semble-t-il, n'avait pas subi de modification depuis sa construction en 1882/3. Un tel immeuble ne pouvait évidemment pas servir à un établissement bancaire destiné à accueillir un public assez nombreux et varié composé de personnes privées et institutions financières. Le 28 octobre 1935, la BNB présenta une demande d'autorisation de construire signée par son directeur Albert Goffin, qui avait déjà signé l'acte d'acquisition, avec des plans dressés par son propre architecte. Albert Goffin fut, plus tard, gouverneur de la Banque Nationale de Belgique, du 16 juillet au 24 novembre 1941. La nomination fut faite par le secrétaire général du ministère des Finances, étant donné que le gouvernement s'était déjà réfugié à Londres. Mais le gouvernement refusa cette nomination et nomma un autre gouverneur qui résidait à New York pendant la guerre. Albert Goffin, cependant, resta en fonction à Bruxelles pour les affaires courantes et démissionna formellement en 1944 au retour du gouvernement.

La procédure administrative devant les autorités de la Ville de Luxembourg pour l'obtention de l'autorisation de construire fut très rapide. En date du 30 octobre (donc 2 jours plus tard), l'architecte de la Ville donna son accord aux plans présentés et l'ingénieur de la Ville émit son avis positif le 5 novembre. L'autorisation finale fut accordée le 8 novembre sous la condition que les travaux devraient être

terminés endéans une année. Les travaux furent exécutés par l'entrepreneur Pierre Seiler.

La véranda fut entièrement sacrifiée, et le jardin partiellement, pour y ériger une annexe (rez-de-chaussée et cave) contiguë et en communication avec la maison existante. Cette annexe était utilisée comme salle de guichets avec une grande surface ouverte, derrière ceux-ci, réservée aux pupitres des employés de la banque. Un comptoir en marbre séparait les clients des employés. Le rez-de-chaussée de la maison fut transformé et abritait un petit coffre fort pour mettre les valeurs en sécurité. Dans l'annexe, face aux guichets, une porte s'ouvrait sur le jardin. Des bureaux supplémentaires et une salle de séjour pour les employés furent installés dans la cave. Les clients accédaient à la salle de guichets par l'entrée de l'avenue Monterey en traversant l'immeuble existant et en longeant, probablement sans s'en rendre compte, le coffre-fort. Il n'y avait pas d'entrée au Boulevard du Prince où un petit jardinet était installé derrière une haute grille, entre le trottoir et la façade de l'annexe.

Le rez-de-chaussée hébergeait le Comptoir d'Escompte, au coin de l'avenue Monterey et du Boulevard du Prince, avec un bureau de secrétariat, du côté avenue Monterey, et un bureau de l'agent, du côté Boulevard du Prince.

Un garage de 3,5 m sur 7,5 m (mesures à l'intérieur) fut également construit à cette occasion, à la limite du terrain côté Boulevard du Prince et sans liaison avec le reste des constructions. Entre celles-ci et le nouveau garage, un passage non couvert donnait accès au jardin derrière la maison. Ce garage ne pouvait servir qu'à abriter la voiture de l'administrateur de la succursale.

La maison existante fut entièrement rénovée par la BNB, mais la construction elle-même n'en fut pas modifiée, sauf le réaménagement du rez-de-chaussée. Le bureau du directeur et une salle de conférence étaient installés au premier étage de la maison.

Les travaux furent effectivement terminés endéans une année et l'ouverture de la succursale luxembourgeoise de la BNB eut lieu le 2 novembre 1936, donc 18 mois après la Convention. La BNB „*schickt sich so langsam an ihre Tore und Schalter zu öffnen*“, écrivait le *Tageblatt* dans son édition du 28 octobre 1935. La succursale fut inaugurée solennellement le 26 octobre 1936 en présence du gouverneur Louis Franck, gouverneur de la BNB de 1926 à 1937 et un des pères du belga²³, et de nombreuses personnalités belges et luxembourgeoises, dont notam-

²³ Le belga était une unité monétaire belge introduite en 1926. 1 belga valait 5 francs belges.

ment le ministre d'Etat, Joseph Bech, et le ministre des Finances, Pierre Dupong. Le gouverneur Franck conduisit lui-même les invités à travers les locaux „die durch ihre vornehme Einfachheit und Gediegenheit imponieren. In dem einschössigen Anbau zur Parkseite befinden sich die für das Publikum bestimmten Schalterräume. Die Ausmasse und die Einrichtung sind so, dass man sofort die Absicht erkennt, nicht die üblichen Bankgeschäfte zu machen, sondern nur als Vermittlerin zwischen den hiesigen Finanzinstituten und der B.N.B. zu dienen. Unter den Schalterräume, im Souterrain, sind noch Büroräumlichkeiten eingerichtet, im Hause selbst, das wie neu aussieht, befinden sich die Direktions- und Konferenzzimmer, u. s. w.“²⁴ Le *Tageblatt* du 28 octobre 1936 décrit le nouvel immeuble de la BNB comme „ziemlich bescheiden, aber ganz komfortabel und für das Publikum entgegenkommend“. Le *Luxemburger Wort* mentionne seulement que l'immeuble fut „vornehm umgebaut und erweitert“.

Les locaux devaient rester dans cette configuration pendant une vingtaine d'années.

1957

En 1957, une nouvelle partie du jardin fut sacrifiée. En effet, derrière le garage existant, la BNB fit construire un appartement de nuit pour le concierge de la banque. Cette nouvelle construction compor-

taut deux chambres (3,50 x 4,50 m, chacune), un réduit (1,70 x 1,50 m), une salle de bains (à peine plus grande) et un WC. Ceci, de toute évidence, n'était pas une habitation complète. Le living et la cuisine du concierge étaient installés dans la maison, côté avenue Monterey, à droite de l'entrée de la banque, dans les anciens bureaux du Comptoir d'Escompte, devenus quasiment inutiles, puisque les banques de la place n'utilisaient guère les services offerts en matière d'escompte. Pour permettre au concierge d'observer les entrées et sorties du public, un guichet fut percé dans la paroi entre la cuisine et le hall d'entrée de sorte que cette pièce reçut la désignation de « loge-cuisine ». Les plans furent dressés par l'architecte de la BNB, Marcel Van Goethem, qui était très célèbre en Belgique, à tel point qu'il devint l'architecte en chef de l'Exposition Universelle de Bruxelles de 1958.

1959

En 1959, le garage existant fut démoli et remplacé par un garage plus grand sur base d'un plan dressé par l'architecte belge Lepomme. L'entrée du garage fut élargie à 6 mètres ce qui avait pour résultat de supprimer le passage pour accéder au jardin derrière la maison. Vers l'arrière, la surface située entre l'ancien garage et le logement du concierge fut incorporée au nouveau garage. Mais il n'existait aucune communication entre ce garage et l'annexe abritant la salle des guichets. L'archi-

tecte prit soin de mentionner sur le plan « *Plinthes en pierres de Gilsdorf. Bossages en pierres de Larochette* ».

1974/75

Une nouvelle demande d'autorisation de construire fut présentée, le 20 décembre 1974, par J. Wens, chef du département des immeubles de la BNB, M. Hennequin, administrateur de la succursale de Luxembourg, et l'architecte bruxellois Demeyere. Une note interne de la BNB, signée J.W. (probablement Jacques Wens) expliquait que les locaux actuels n'étaient plus adaptés aux opérations de plus en plus nombreuses et portant sur des montants de plus en plus élevés. A cet effet, il proposait de rehausser l'annexe existante d'un étage pour y loger le concierge et agrandir les appartements de l'administrateur. L'appartement de nuit du concierge, construit en 1957 dans le jardin, serait rasé et le logement de service du concierge déplacé dans l'annexe au premier étage à construire. Un nouveau garage agrandi serait construit de façon à permettre, dans sa partie avant, le chargement et le déchargement des fourgons des transporteurs de sécurité et, dans sa partie arrière, l'accès à un parking installé dans le jardin. Pour ces opérations de versement et de retrait des banques commerciales, un guichet spécial était prévu qui communiquait directement avec le garage agrandi et était complètement séparé des guichets réservés au public privé.

²⁴ *Luxemburger Zeitung*, édition du 27 octobre 1936

CAHIER N° 3

BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

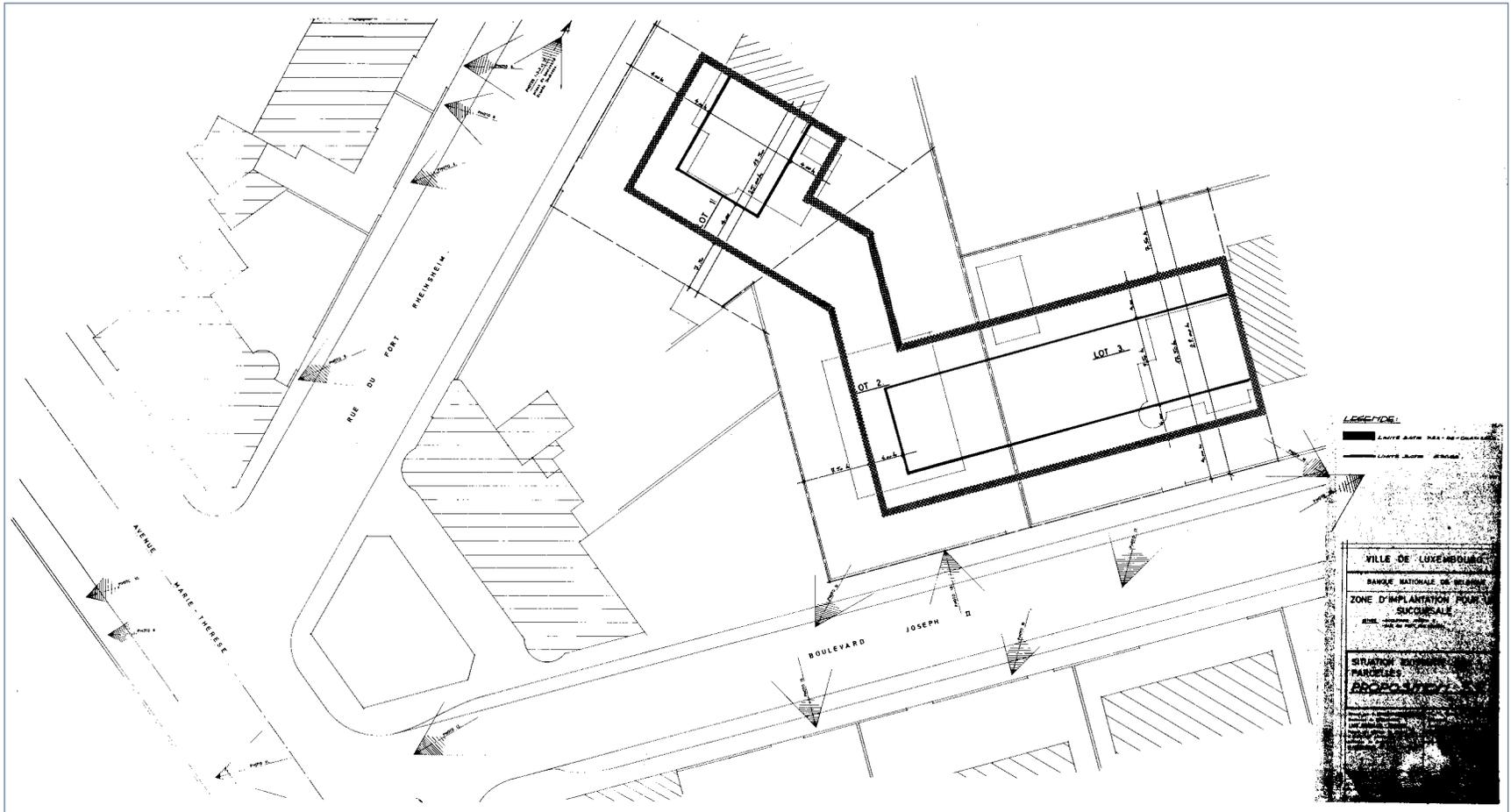
AGENCE de **LUXEMBOURG**
1956.

NOMENCLATURE DES DESSINS

ARCHITECTE: M^r M. VAN GOETHEM.

Collection des divers plans
de la BNB, succursale de
Luxembourg, par Marcel van
Goethem, architecte en chef
de l'Exposition Universelle
de Bruxelles de 1958

*(Archives de la Banque Nationale
de Belgique)*



Projet (non réalisé) d'une nouvelle succursale de la BNB au Boulevard Joseph II

(Archives de la Banque Nationale de Belgique)

En vue d'augmenter la surface utile des bureaux, J. W. proposa encore de remplacer le petit jardinet le long du Boulevard du Prince par un alignement de la façade de l'annexe à celle du corps d'habitation. Dans sa demande à la Ville de Luxembourg, la BNB s'excusait en long et en large de ne pas avoir chargé un architecte luxembourgeois de la confection des plans, mais expliquait que le choix d'un architecte de Bruxelles permettait une meilleure coordination de ce dossier avec la banque.

Le problème avec ces projets était le fait qu'il existait une servitude d'architecture au Boulevard du Prince Henri, en ce sens que les nouvelles constructions de cette artère devaient obligatoirement avoir une hauteur de 18 mètres, ce qui n'était évidemment pas le cas du projet de la BNB, qui ne voulait construire que ce qui répondait strictement à ses besoins.

La réponse de la Ville de Luxembourg en date du 2 mai 1975 était claire et précise: le projet n'était pas conforme au règlement des bâtisses. Mais, eu égard aux explications fournies, l'autorisation fut néanmoins accordée sous condition que l'étage à construire sur l'annexe soit en retrait par rapport à la balustrade existante et que les plans fassent clairement ressortir le caractère provisoire de la construction envisagée.

Ce plan ne fut pas exécuté en raison du projet de construction d'une nouvelle

succursale sur un terrain qui formait un triangle entre le Boulevard Joseph II, le Boulevard Marie-Thérèse et la rue du Fort Rheinsheim. Pour ce projet il existait des plans déjà très avancés dressés par l'architecte de la BNB Claude Demeyere.

1980

Dans le bâtiment de l'avenue Monterey, les questions de sécurité, telles que le chargement et déchargement des valeurs dans un environnement sécurisé ainsi que la séparation des clientèles privée et professionnelle, continuaient évidemment à se poser après 1975 et gagnaient même en acuité, notamment après l'abandon du projet du Boulevard Joseph II. En 1977, des plans existaient déjà pour une grande modification des bâtiments et installations de l'avenue Monterey qui fut enfin réalisée en 1980. Le nouveau projet fut élaboré par le groupe d'architectes luxembourgeois Tetra. Le jardin derrière la maison et le logement du concierge disparurent et firent place à l'agrandissement de l'annexe vers l'arrière, dont la cave abritait la grande salle forte pour le stockage des billets de banque et pièces de monnaie métallique. Les constructions occupèrent depuis lors l'ensemble de la superficie du terrain. Vers l'arrière, donc à l'emplacement du jardin mentionné, l'annexe fut rehaussée d'un étage qui hébergea d'abord la cantine pour les employés de la banque et qui fut par la suite utilisé pour le traitement (comptage, authentification, tri) des billets de banque.

Une autre modification importante fut de fermer l'entrée de la banque pour le public du côté de l'avenue Monterey et de l'installer dans la façade côté Boulevard du Prince Henri. L'entrée de l'avenue Monterey, une imposante porte cochère qui menait dans un péristyle décoré de marbre, était désormais réservée pour accéder aux appartements privés de la maison d'habitation ainsi qu'aux hôtes d'honneurs quand une occasion solennelle ou une festivité avaient lieu dans les salons de la Banque au premier étage de la maison. L'adresse officielle de la succursale de la BNB était désormais « Boulevard du Prince Henri, n°37A ».

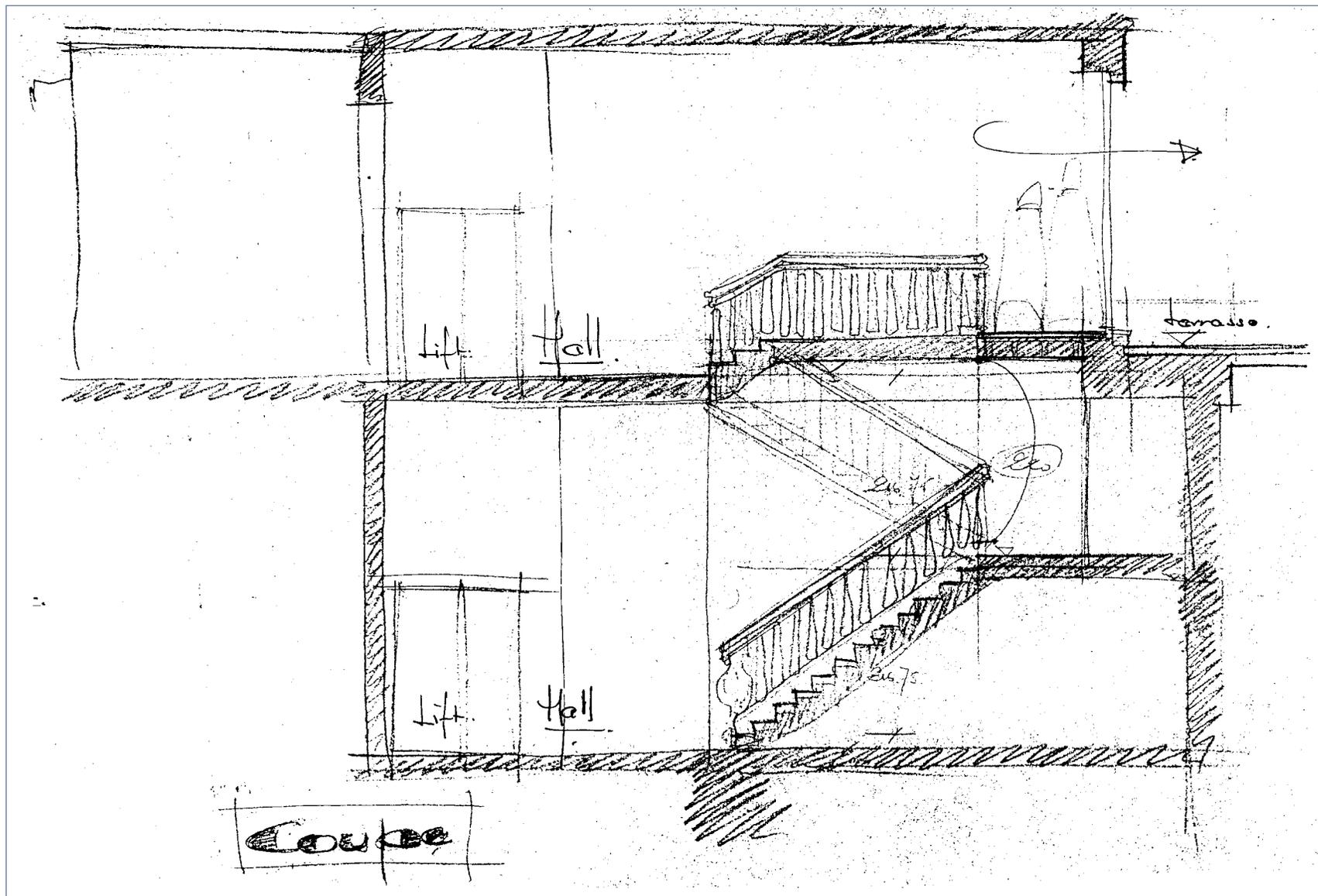
La demande et les plans détaillés (même des grands coffres forts avec les détails des constructions en béton armé) furent déposés le 28 août 1980 et l'autorisation fut accordée le 9 octobre 1980. Selon les plans, il fut également projeté d'installer un ascenseur dans l'habitation privée de l'administrateur de la succursale; mais cet ascenseur ne fut pas réalisé.

Le bâtiment resta dans cet état jusqu'à sa démolition en 2003, exception faite des mises à jour successives des installations de sécurité qui furent à plusieurs reprises adaptées à l'évolution technique.

L'annexe de la maison
de la Banque Nationale
de Belgique

(Banque Nationale de Belgique)





Dessin à main levée du projet (non réalisé) d'ascenseur dans la maison d'habitation de la BNB

(Archives de la Banque Nationale de Belgique)

Une dernière modification purement extérieure fut apportée à l'immeuble de la banque lorsque la BNB procéda à une remise à neuf complète de la façade comme contribution de la banque aux événements de «Luxembourg, capitale européenne de la Culture, 1995».

2001 : La Banque centrale du Luxembourg

Suite à l'avènement de la monnaie unique, l'association monétaire belgo-luxembourgeoise n'avait plus de raison d'être. La succursale luxembourgeoise de la Banque Nationale de Belgique perdait à son tour sa justification et l'immeuble devenait inutile à la BNB. En raison de ses installations, une acquisition par la Banque centrale du Luxembourg était dans la logique des choses. De toute façon, dès la fermeture de la succursale au 31 décembre 1999, la BCL, qui avait repris l'ensemble des installations ainsi que le personnel

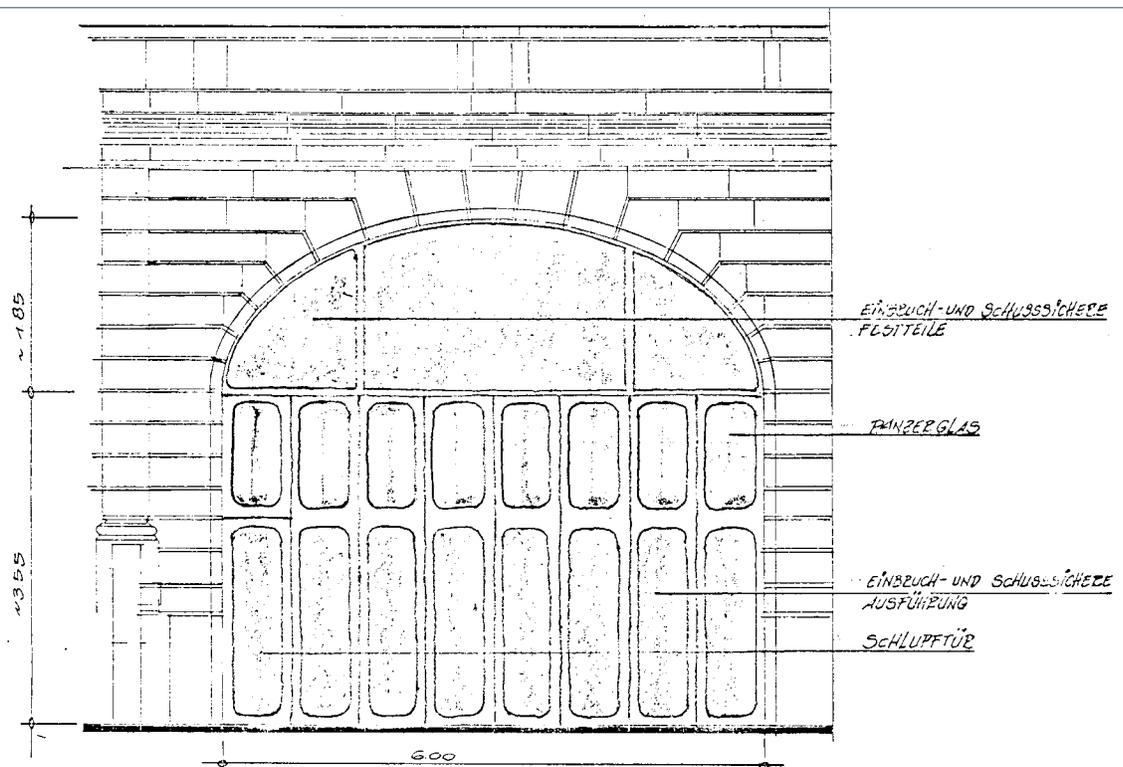
de la BNB, occupa les lieux et y installa sa caisse centrale en attendant de la transférer dans les locaux de son siège au Boulevard Royal, dès la finition des travaux de réfection.

L'immeuble de la BNB passait dans le patrimoine de la banque centrale luxembourgeoise par acte du notaire Emile Schlessler dressé le 8 mai 2001. Dans cet acte, l'immeuble est décrit de la façon suivante : «*un complexe immobilier sis à Luxembourg, 37A, Boulevard Prince Henri, inscrit au cadastre comme suit: Ville de Luxembourg, section L F de la Ville Haute: numéro 722/979, lieu-dit «Avenue Monterey», maison, place, contenant 8 ares.*»

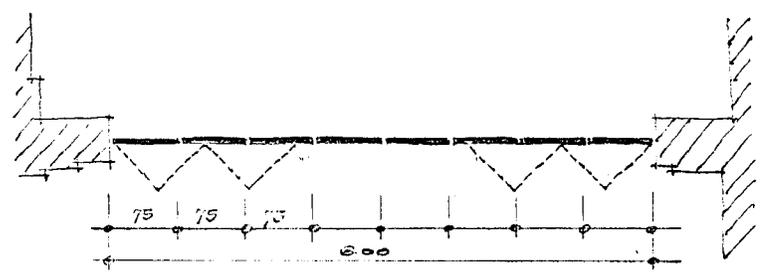
L'usage s'est rapidement installé à la BCL d'appeler cette nouvelle acquisition «immeuble Prince Henri», probablement parce que l'entrée des guichets et aussi l'entrée des fourgons des transporteurs de sécurité se trouvaient du côté du

Boulevard Prince Henri, dont le n°37A fut également l'adresse postale officielle de la BNB et ensuite de la BCL. L'entrée du côté de l'avenue Monterey, qui conduisait directement aux appartements de la villa, ne fut utilisée que pour des occasions festives et des visiteurs d'honneur.

L'usage de cette désignation était tellement bien enraciné que la BCL invita, le 28 octobre 2004, à la *Pose de la Première Pierre du Bâtiment Prince Henri*. Mais le nouveau bâtiment est configuré de façon à ce que l'entrée principale et notamment celles du magasin numismatique de la BCL et des étages se trouvent maintenant, comme autrefois, au n°43 de l'avenue Monterey, de sorte que l'immeuble fut rebaptisé en *Bâtiment Monterey* par décision de la direction de la BCL prise en octobre 2006.



BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
 GARAGENTOR - EINBRUCH-UND KUGELSICHER
 AUSSENANSICHT: DEKORATIF-PANEELE, ALU ODER KUPFER
 M.: 1:50 I. 1980



GRUNDRISS 1:50

ALTERNATIVE: 2x 4 FÜGEL

Dessin d'architecture
 de la porte blindée de l'entrée
 des camions installée en 1980

(Archives de la Banque Nationale de Belgique)

BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE.

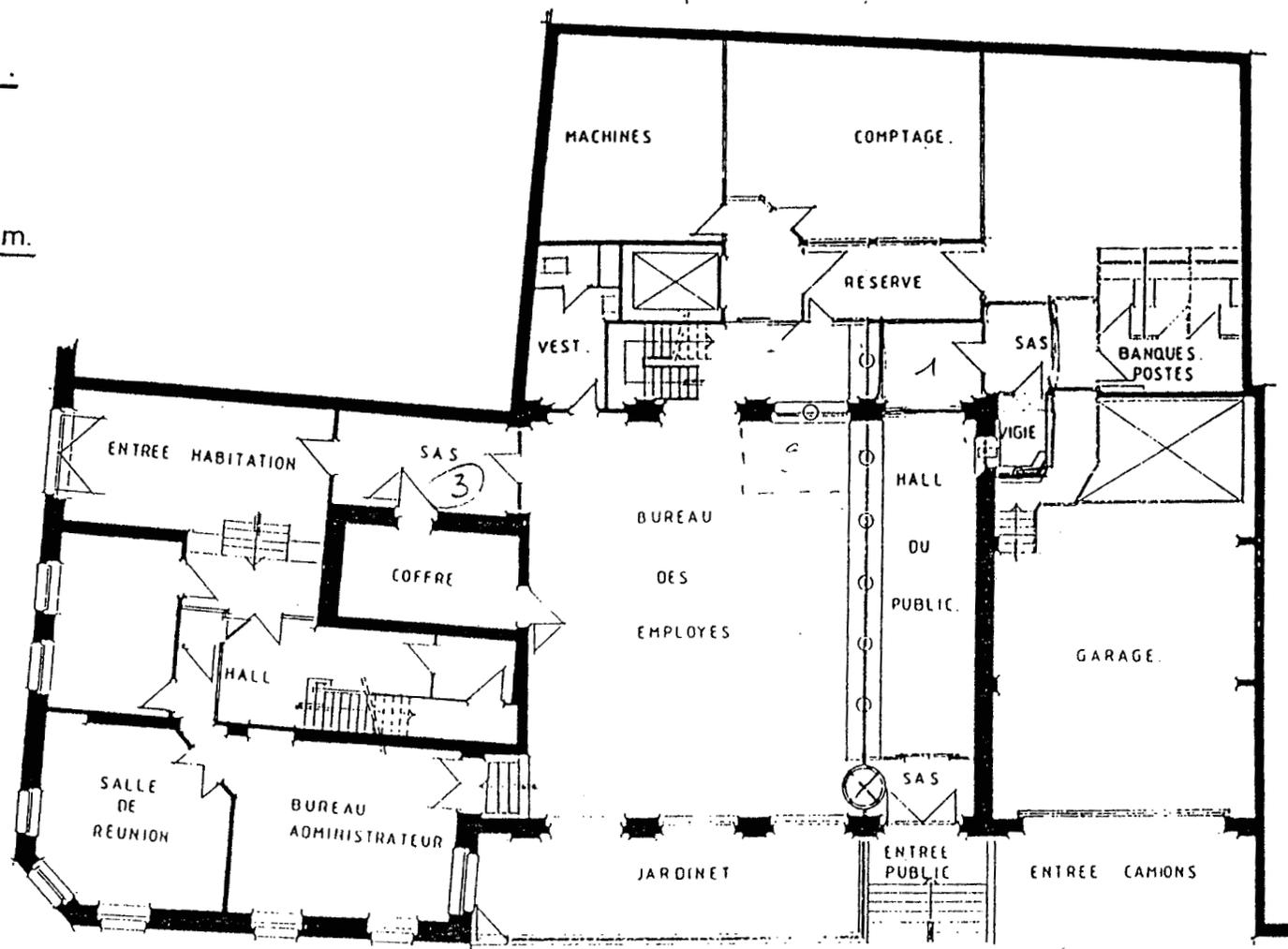
SUCCESSALE:
LUXEMBOURG.

ETAGE:



Echelle: 0,5 cm./m.

AVENUE MONTEREY



AVENUE DU PRINCE HENRI



Le bâtiment actuel de la BCL

(Photo: © Lukas Roth, Köln Deutschland)

Éléments d'architecture de l'ancienne maison de maître

(Photos: Banque Nationale de Belgique)





DETAIL (MON 11) : Av. Monterey



DETAIL (PHP 05) : Bd du Prince. Henri



DETAIL (PHP 06) : Bd du Prince. Henri



DETAIL (PHE 08) : Bd du Prince, Henri



DETAIL (PHP 07) : Bd du Prince. Henri



DETAIL (MON 09) : Av. Monterey

3. Evolution du terrain 43, avenue Monterey

Il est intéressant de juxtaposer les différents plans successifs d'occupation du terrain actuel de la Banque centrale du Luxembourg depuis sa création jusqu'à aujourd'hui. Pour cette étude comparative, il y a lieu de rappeler le fait que les mesures inscrites dans les premiers plans officiels varient légèrement d'un plan à l'autre. Ceci provient probablement du fait que le tracé de la *voie de Ceinture*, qui deviendrait plus tard le Boulevard du Prince, n'était pas encore définitivement fixé.

La situation en 1874

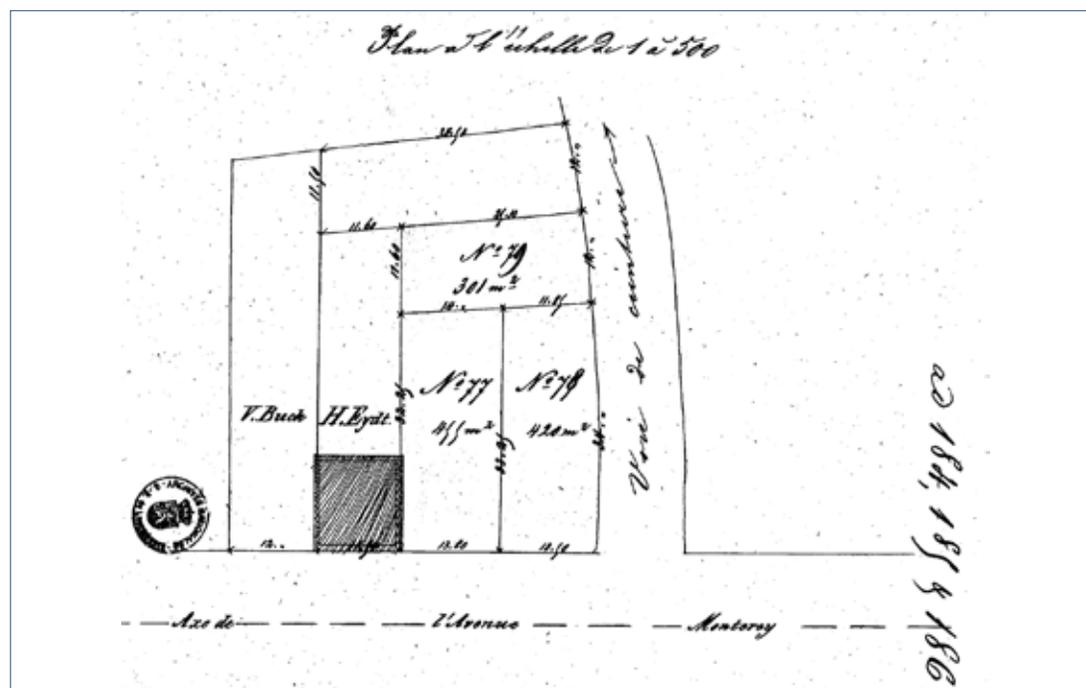
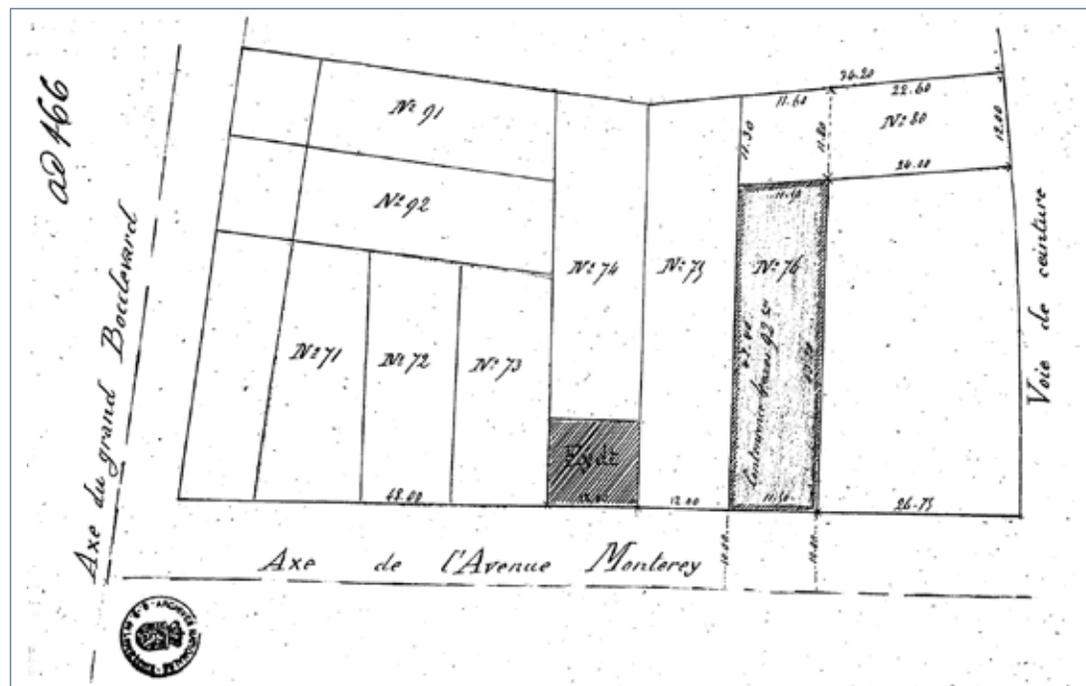
En 1874, le premier plan de situation du futur terrain de la Banque centrale du Luxembourg fut dressé à l'occasion de la vente du lot n°76 du domaine de l'ancienne forteresse au futur voisin Eydt. Le terrain de la BCL formait le coin entre l'avenue Monterey et la voie de Ceinture et se situait sur ce plan entre les lots 76 et 80. Les noms des rues n'étaient pas encore tous décidés à cette époque : le plan mentionnait encore le *Grand Boulevard* qui deviendrait le *Boulevard Royal* et la *voie de Ceinture* qui deviendrait le *Boulevard du Prince*.

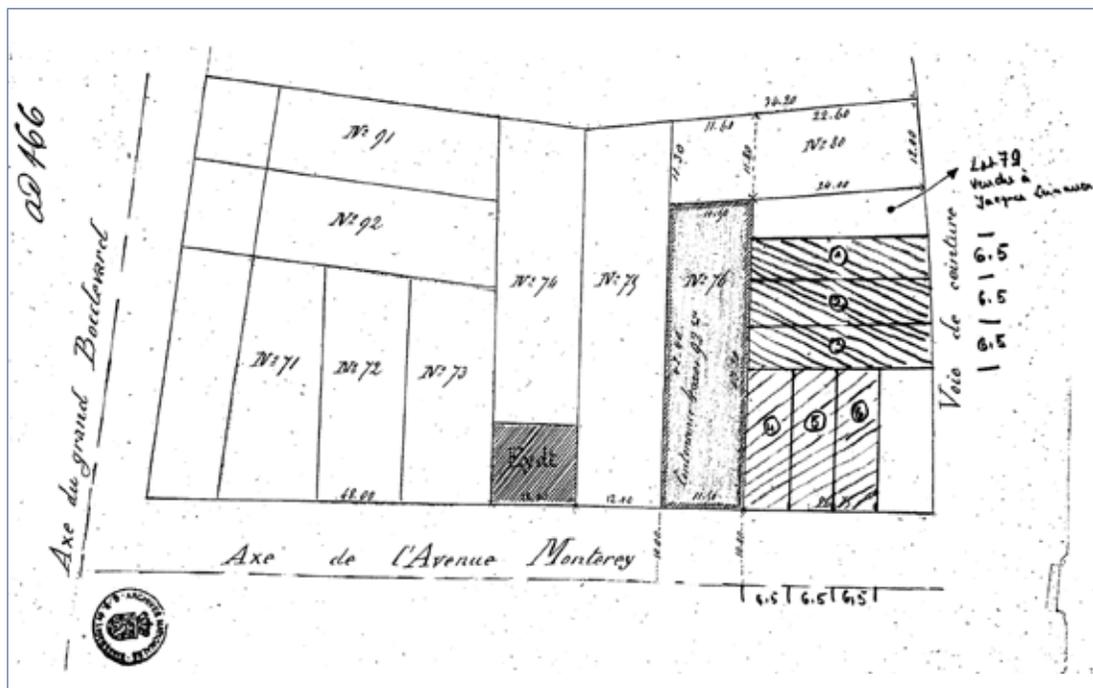
Source du plan: Archives Nationales, H 1122

La situation en 1875

C'est en 1875 que le futur terrain de la BCL fut mis en vente pour la première fois. C'est ce plan qui fut attaché à l'acte d'acquisition des premiers propriétaires, les consorts Wester père et fils qui devinrent propriétaires des trois lots n°77, 78 et 79. Au moment de la vente en septembre 1875, la maison du voisin Eydt, sur le lot n°76, était déjà construite. L'actuel terrain de la Banque centrale du Luxembourg se situait principalement sur les lots 77 et 78.

Source du plan : Archives nationales, H 1122

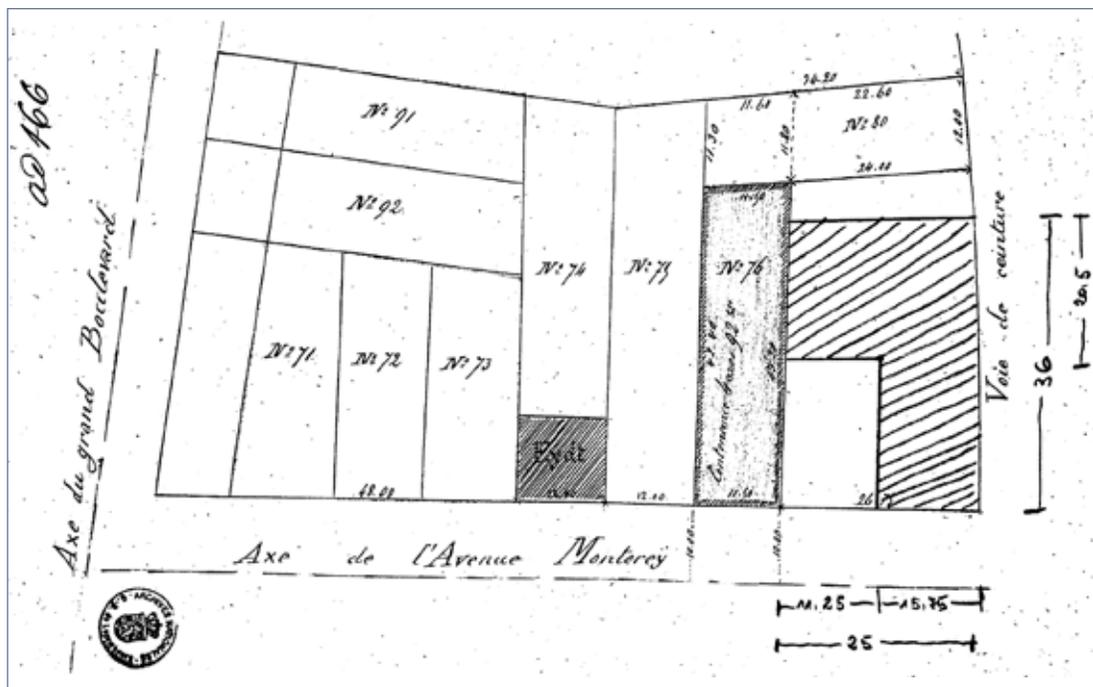




La situation en 1882

Entre 1875 et 1882, les consorts Wester vendirent le lot 79 à Jacques Leinauer. En 1882, ils furent pratiquement forcés de mettre en vente les lots 77 et 78. Ils voulaient cependant garder pour eux la parcelle qui forme le coin entre l'avenue Monterey et la voie de Ceinture. Pour la vente, ils divisèrent le reste du terrain en 6 places à bâtir. La vente effectivement réalisée comprenait cependant l'ensemble des lots 77 et 78. La nouvelle propriétaire était M^{me} A.-M. Bohnen, veuve Augustin.

Source du plan : Archives Nationales H 1122 (Le marquage des 6 places à bâtir est fait par l'auteur.)



La situation entre 1882 et 1883

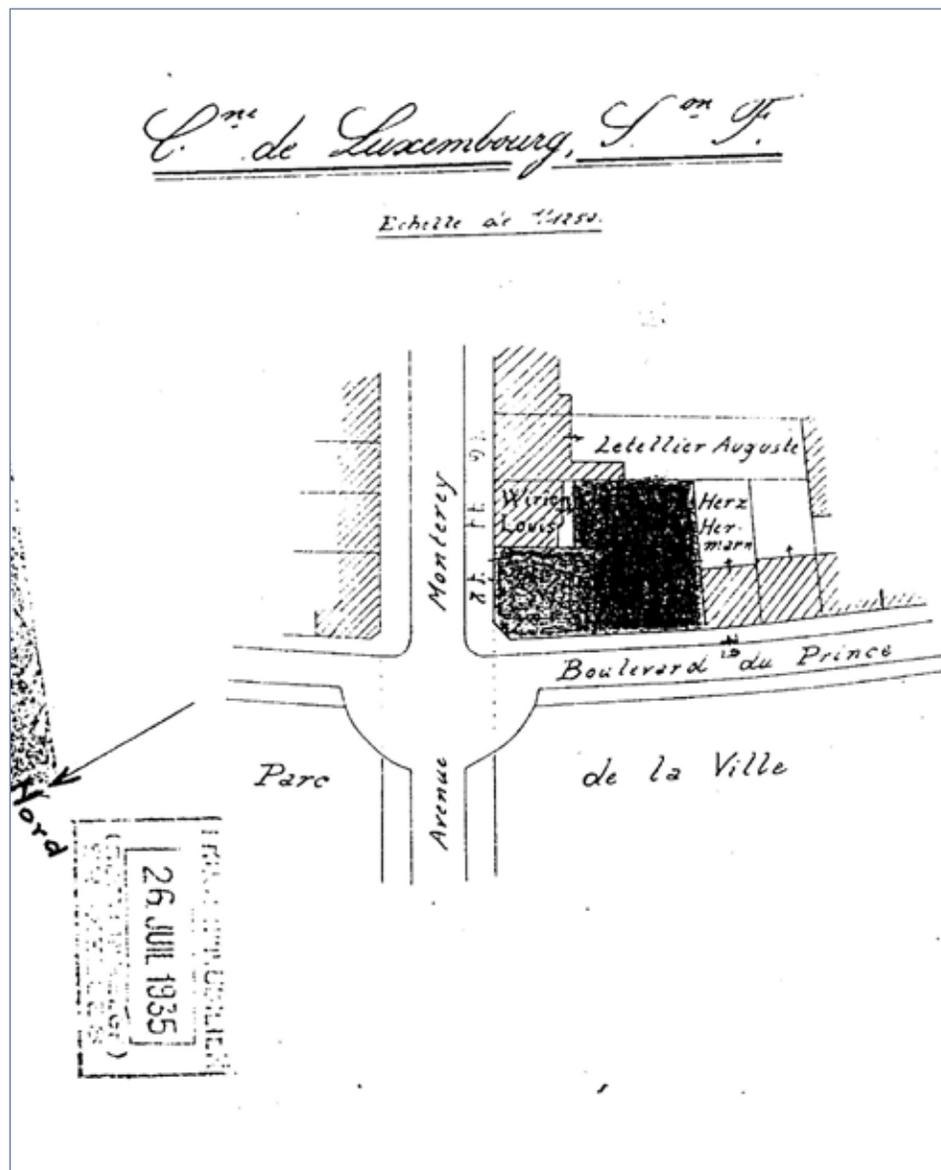
Il existe des indications qui laissent entendre que la nouvelle propriétaire, M^{me} A.-M. Bohnen, céda une partie de son acquisition à un tiers (Virion). Cette partie est la parcelle donnant sur l'avenue Monterey de l'ancien lot n°77. Il y a donc lieu d'admettre que c'est peu après 1882 que le futur terrain de la Banque centrale du Luxembourg reçut sa configuration définitive qui existe encore aujourd'hui.

Source du plan : Archives Nationales H 1122 (Le marquage de la nouvelle configuration du terrain est fait par l'auteur.)

La situation en 1935

Ce plan fut dressé en 1935 au moment de l'acquisition du terrain et de la maison avec place et jardin par la Banque Nationale de Belgique.

Source du plan : Archives de la Banque centrale du Luxembourg





ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE LUXEMBOURG
B.P. 1751 L - 1017 Luxembourg Tél. 44901-1 Fax: 44901-333

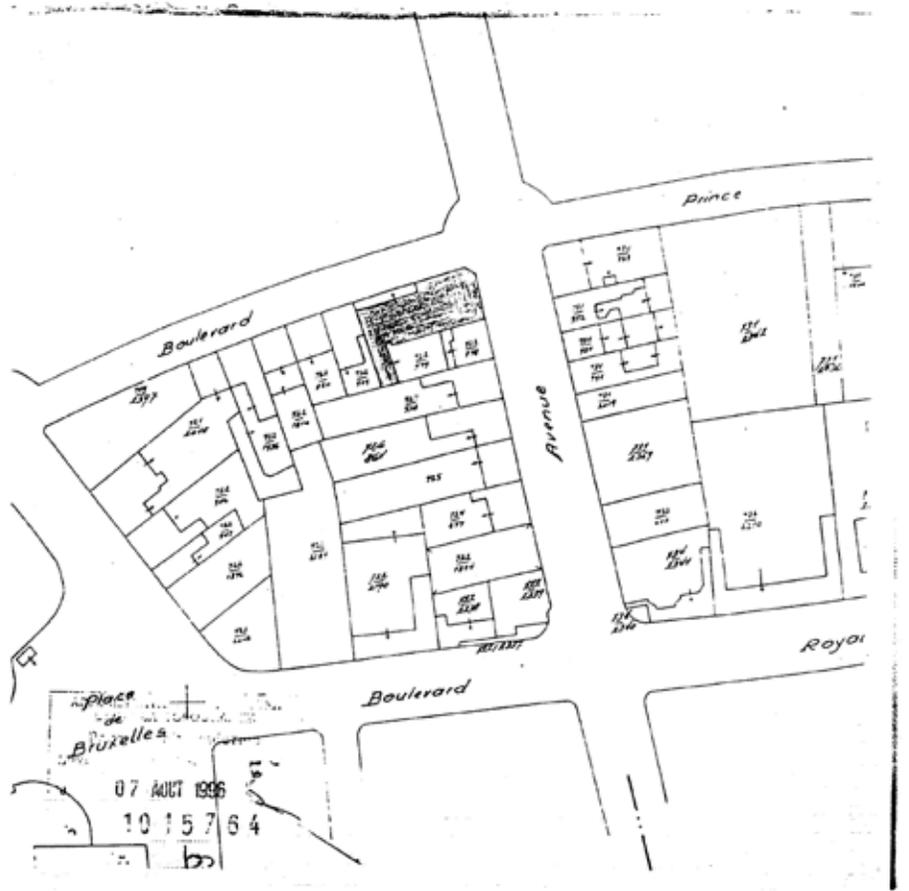
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

LUXEMBOURG

COMMUNE Ville de Luxembourg SECTION LF de Ville Haute

Echelle: 1/1250 Exercice: 1994 Référence: AW

TITULAIRE(S): Soc. Banque Nationale de Belgique SA, Bruxelles
722/979 trois pl. Bruxelles



La situation actuelle

Cet extrait cadastral fut délivré en 1994, mais montre la situation telle qu'elle existait après l'agrandissement du garage (construit en 1935 et élargi en 1959) et la construction du logement de nuit du concierge (1959). C'est depuis 1980 que l'ensemble de la superficie du terrain est occupé par des constructions.

4. Les voisins au fil du temps

Il est intéressant de constater que les voisins successifs du terrain actuel de la BCL depuis sa création furent en grande partie des personnages d'un intérêt particulier. Aussi paraissait-il opportun de les évoquer brièvement, bien qu'ils aient déjà été mentionnés *passim* dans les chapitres précédents. Une telle étude est facilitée par le fait que, dans les actes notariés et même dans les annonces des ventes publiques des terrains du domaine de l'ancienne forteresse, la désignation d'un terrain se faisait par la désignation des propriétaires de ses terrains adjacents, ceci avant l'introduction définitive des numéros de rue et avant de désigner les terrains par leur numéro cadastral. Pour la propriété qui nous intéresse, ci-après désigné par le *terrain*, les voisins sont indiqués dans les actes notariés jusqu'en 1935.

Voisins du côté du Boulevard du Prince Henri

Du côté du Boulevard du Prince Henri, le terrain de la BCL touche à un seul terrain voisin, qui a changé plusieurs fois de propriétaire.

– Le premier voisin du Boulevard du Prince fut Jacques Leinauer, peintre à Luxembourg, qui acquit son terrain des consorts Wester, premiers propriétaires des lieux. Nous ne possédons pas l'acte notarié d'acquisition, mais la propriété de Leinauer est prouvée à suffi-

sance de droit par la correspondance menée en 1882 par des autorités gouvernementales lors de l'affaire Wester. Cette même correspondance mentionne aussi que Leinauer avait érigé une maison sur le terrain. Il n'a pas été possible de trouver des renseignements plus précis sur Jacques Leinauer.

- Le deuxième voisin est mentionné dans l'acte d'acquisition de 1882 par M^{me} Augustin-Bohnen. Il s'agit de la demoiselle Caroline Lott, sur laquelle il n'était pas possible de trouver d'autres renseignements ou précisions. Si nous pouvons nous fier à cet acte notarié, M^{le} Lott dut acquérir son terrain avec la maison de Leinauer, qui ne put pas être propriétaire pendant longtemps.
- Le troisième voisin nous est connu de par la déclaration de succession de 1894 des deux filles de M^{me} Augustin-Bohnen. Cette déclaration mentionnait comme voisin Mayer Jonas, ce qui fut confirmé par les actes d'acquisition Julie Augustin de 1894 et Théodore de la Fontaine de 1897. Selon le recensement de la population de la Ville de Luxembourg de 1895, Mayer était le prénom et Jonas le nom de famille, mais on trouve aussi le contraire dans d'autres documents. En 1895, la maison était habitée par les personnes suivantes : 1. Mayer Jonas, industriel, né en 1841 à Merzig, 2. Henriette Levy, sa

femme, née en 1842, 3. Caroline Levy, célibataire, née en 1844, la sœur de Henriette, 4. Hermann Herz, voyageur, né en 1861, 5. Jeanne Jonas, née en 1870, la femme de Hermann, 6. Martha Herz, née en 1893, la fille de Jeanne et de Hermann, 7. et 8. deux servantes. En 1899, Mayer Jonas fit installer le téléphone dans sa maison.

Le nom de Caroline étant extrêmement rare à la fin du XIX^e siècle, nous pouvons nous demander si Caroline Levy et Caroline Lott n'étaient pas la même personne. Hermann Herz était donc le beau-fils de Mayer Jonas. Le nom de Mayer Jonas apparaît encore dans l'acte notarié de 1897, quand Théodore de la Fontaine devint propriétaire du terrain actuel de la BCL, mais ne figure plus dans l'acte d'acquisition de 1920 de la compagnie d'assurance « La Nationale Luxembourgeoise ».

Hermann Herz était originaire de Hilbringen, canton de Merzig en Allemagne. Par la loi du 17 janvier 1911, il acquit la nationalité luxembourgeoise par naturalisation. Son beau-père Mayer Jonas avait déjà été naturalisé luxembourgeois par la loi du 5 février 1878.

Mayer Jonas était qualifié de fabricant et semblait être bien introduit dans le milieu industriel luxembourgeois. En 1882, il participa comme membre fondateur à la *Manufacture de Pulvermühle S A – Pulver-*

mühler Tuch- und Tricotfabrik et ceci avec, entre autres, Louis Godchaux, Guillaume Leibfried, Léon Metz et Léon Conrot.

Antérieurement, il avait créé, en 1872, la fabrique de meubles d'acier Berl et Cie (qui existe encore aujourd'hui) avec Achilles Berl, lui aussi originaire de Merzig. Le nom officiel allemand de la firme était *Bettenfabrik Berl & Cie*, ce qui semble avoir valu à Jonas Mayer le surnom de *Betten-Meyer*²⁵. Le premier site de production était situé dans l'ancien hôpital militaire de la caserne Vauban au Pfaffenthal et fut appelé *Usine de Vauban-Berl*.

En 1902, Mayer Jonas prit comme associé son gendre Hermann Herz et fonda sous la forme d'une société en nom collectif la nouvelle firme *A. Berl & Cie*. Le A dans la nouvelle désignation était évidemment un hommage à Achilles Berl, premier fondateur. L'objet social mentionnait la fabrication de lits en fer et de meubles de jardin. Le siège de la nouvelle firme était à Hollerich, c'est-à-dire dans le Hollerich du XIX^e siècle. En termes actuels la fabrique se trouvait face à la gare centrale, à côté de la fabrique de champagne Mercier. Le site est aujourd'hui encore connu sous la désignation de *Bâtiment Accinauto*. De 1937 à 2002, la firme Berl était établie à Cessange, et depuis 2002, à Contern. La

²⁵ Dans les anciens documents on trouve aussi bien Mayer que Meyer.

direction de la firme est toujours exercée par un membre de la famille Herz.

– Dans l'acte de 1920, le voisin du côté du Boulevard du Prince était Hermann Herz. Mayer Jonas était décédé et Hermann Herz avait acquis la maison en sa qualité d'héritier de son beau-père. A partir du même moment, Mayer Jonas ne figurait plus dans les annuaires téléphoniques et Hermann Herz, absent jusqu'ici, y fit son apparition avec l'adresse *37, Boulevard du Prince*, ce qui correspondait bien à la réalité puisque l'adresse de son voisin direct, la Banque Nationale de Belgique, était le 37A de ce boulevard.

Hermann Herz était encore mentionné comme propriétaire en 1935 dans l'acte d'acquisition du terrain par la Banque Nationale de Belgique.

– Aujourd'hui, le voisin de la Banque centrale du Luxembourg au Boulevard du Prince Henri est la Banque de Chine.

Voisins du côté de l'avenue Monterey

Du côté de l'avenue Monterey, la situation des voisins est plus complexe puisque le terrain est attenant à deux propriétés : la première sur le front de l'avenue, la deuxième vers l'arrière, où la cour et le jardin contournent la propriété du front de l'avenue et atteignent un autre voisin.

Le voisin Henri Eydt, né en 1826, acquéreur du lot n°76 du domaine de l'ancienne forteresse, fut le premier voisin du terrain. Sa maison, construite en 1874/75, fut une des premières à être érigées après l'ouverture de l'avenue Monterey. La famille Eydt comptait parmi les gros commerçants et industriels de la Ville. Originaire de la Eydtmillen (moulin Eydt) au Pfaffenthal, Aloyse Eydt (1821-1889), le frère de Henri, fut directeur de la Banque Internationale à Luxembourg et représenta en même temps la meunerie à la Chambre de commerce.

Selon la fiche remplie lors du recensement de la population de la Ville de Luxembourg en 1885, six personnes vivaient dans la maison : Henri Eydt, sa femme Félicie Houyet, née en 1832, une autre source dit 1834, à Liège, et leur deux enfants Adèle, née en 1862, et leur fils Franz, né en 1868, avec deux domestiques, Catherine Scholtes et Marie Hastert.

En 1895, la fiche de ménage renseigne les habitants suivants de la maison Eydt : en plus de Henri Eydt et de sa femme Félicie Houyet, vivaient encore dans la maison leur fille Adèle, entre temps (3 mai 1888) mariée à Jules Auguste de la Fontaine, fils de l'ancien ministre Léon de la Fontaine et neveu du poète national Edmond de la Fontaine, dit Dicks, avec sa petite-fille Fernande, née en 1889. Adèle de la Fontaine-Eydt était donc voisine de

la famille Augustin-Bohnen, deuxième propriétaire du terrain, et belle-sœur de Théodore de la Fontaine, autre propriétaire du même terrain. Mais, en 1895, le nombre des domestiques avait augmenté : la fiche énumère, avec beaucoup de précision, une cuisinière, une couturière, une gouvernante et une servante.

En 1900, Henri Eydt était décédé, les enfants avaient quitté la maison et M^{me} Eydt-Houyet vivait seule dans la grande maison avec une cuisinière et une femme de chambre, dont Catherine Scholtes, qui faisait déjà partie du ménage en 1885. Même situation en 1905. Le tout selon les recensements de la population en 1900 et 1905. Ces deux recensements concordent d'ailleurs aussi quant aux numéros des maisons : en 1900 comme en 1905, la famille Eydt vivait dans la maison n°15 de l'avenue Monterey et la famille Wirion (voir plus loin) dans la maison n°17. Dans la logique des choses, la maison Augustin (qui devint la maison de la Fontaine, en 1897) portait le numéro 19, ce qui est confirmé par le recensement de 1900.

A partir de 1905, les choses se compliquèrent autour d'eux. Selon l'acte notarié de 1920, le voisin qui prit la place de la famille Eydt fut la famille Letellier, ce qui est confirmé par le plan dressé en 1935. La complication vient de deux informations.

L'une se trouve dans la *Biographie Nationale* de Jules Mersch, qui dit qu'«*En 1900, Madame Letellier acheta des mains d'Edouard Simonis au prix de 177.500 fr, la maison de maître avec jardin, écurie et remises sise Avenue Monterey n°39, habitée aujourd'hui par le docteur Montbrun*²⁶». Il y a du vrai et de l'invraisemblable dans cette affirmation. Le vrai d'abord. Le numéro 39 correspond bien à la réalité, puisque l'adresse du terrain qui nous intéresse sera plus tard (et est encore aujourd'hui) le n°43 de l'avenue Monterey. La maison Eydt (ou Letellier) était donc bien le deuxième voisin de la maison Augustin, comme indiqué sur le plan de 1935²⁷. Il est également un fait que le docteur Camille Montbrun, médecin dentiste, avait comme adresse le 39 de l'avenue Monterey.

– L'autre information compliquant les choses se trouve dans les indications du recensement de 1905, qui affirme qu'en cette année-là, M^{me} Félicie Houyet, veuve Henri Eydt, vivait toujours dans la maison n°15 de l'avenue Monterey. La vente

²⁶ Mersch Jules, *Biographie Nationale*, fascicule XVI, p. 549.

²⁷ L'augmentation des numéros est le résultat de l'allongement de l'avenue Monterey par incorporation de la rue du Génie et de la rue Monterey. La concordance des anciens et nouveaux numéros était donc la suivante : 15-39, 17-41, 19-43, ces deux derniers numéros étant ceux du terrain actuel de la Banque centrale du Luxembourg.

ne put donc pas avoir lieu en 1900 à moins que l'avocat Simonis n'ait acheté cette maison (après le décès de Henri Eydt ?) et l'ait donnée en location à son ancienne propriétaire. Il faut noter que les fiches de ménage des recensements renseignent les occupants des maisons, mais pas leurs propriétaires. Cependant, le même recensement de 1905 nous apprend également que M^{me} Letellier vivait au numéro 21 de l'avenue Monterey, alors qu'il est sûr et certain que c'est la maison du numéro 15 que M^{me} Letellier occupait et occupa encore pendant des dizaines d'années. La confusion est donc aussi complète que possible.

Cette confusion règne en raison du fait que les actes notariés de 1894 et 1897 manquent de précision en ne mentionnant que deux voisins, l'un du côté de l'avenue Monterey et l'autre du côté du Boulevard du Prince, alors que manifestement le terrain du numéro 19 était attaché à deux propriétés dans l'avenue Monterey.

Quoi qu'il en soit, à partir de l'acte notarié de 1920 (confirmé en ceci par l'acte notarié de 1935), la situation est claire : il y avait deux voisins du côté de l'avenue Monterey et ces deux voisins étaient Wirion (voir plus loin), le premier voisin dont la maison était contiguë à celle du terrain futur de la BCL, et Letellier (aussi : voir plus loin) le deuxième voisin, dont le jardin bordait par derrière ce dernier.

– Le voisin le plus fidèle du terrain actuel de la BCL était la famille Wirion (Virion dans les premiers documents) à la maison numéro 17 de l'avenue Monterey, qui venait s'intercaler entre Eydt (numéro 15) et le terrain (numéro 19) suite à la cession que Mme Augustin-Bohnen lui avait concédée en 1882. Le nom de Wirion se retrouve pendant plus de 50 ans dans tous les actes notariés jusqu'en 1935. L'acquéreur du terrain voisin, en 1882, était Louis Wirion qui construisit tout de suite une maison et y installa sa famille : sa femme Susanne Hildgen et ses quatre fils (Franz, né en 1877, Alphonse et Jules, des jumeaux nés en 1878 et Henri, né en 1881) avec Catherine Hildgen, sa belle-sœur. Contrairement à l'usage dans les familles bourgeoises de cette époque, il n'y avait pas de domestiques.

En 1885, Louis Wirion était qualifié de *Buchhalter*, mais en 1895, l'indication sur sa profession était *Bankbeamter*. En effet, dans la banque Werling, Lambert et Cie²⁸, il était, avec Ferdi Werling, « *fondé de pouvoirs, faisant fonction de gérant* ». Il avait donc un poste assez haut dans la hiérarchie de la banque. Mais la famille Wirion avait encore d'autres liens avec la Banque Werling : Nicolas Wirion était porteur de

procuration et Jos Wirion avait la même fonction à Esch/Alzette.

En 1895, les fils Franz et Henri étaient étudiants et les jumeaux Alphonse et Jules des *Geschäftslehrlinge*. En 1900, Henri part pour Lyon et y resta pendant au moins 5 ans, alors qu'Alphonse était agent-voyageur en Allemagne. Seuls Jules et François vivaient toujours dans la maison de leurs parents.

Les fils Jules et Henri Wirion se marièrent à des demoiselles Reuter, entrèrent dans le commerce de leurs beaux-parents et, en 1910, étaient seuls exploitants du magasin Reuter-Heuardt, installé au numéro 55 de la Grand-Rue, dans la célèbre maison *Preisohenhaus*, qui tient son nom d'un des propriétaires antérieurs qui fut seigneur de Preisch, construite en 1555. La fondation de la maison bien connue Reuter-Heuardt remonte à Nicolas Reuter²⁹, qui succéda en 1845 à ses grand-père et père et épousa Françoise Catherine Heuardt. En 1910, Jules Wirion-Reuter était en charge des domaines *Aunages et Confections pour dames*, Henri Wirion-Reuter des domaines *Draperies et Confections pour hommes*. Selon une publication au Mémorial de 1997, la société Reuter-Heuardt sàrl avait son

²⁸ Constituée en 1882 et qui avait son siège à Luxembourg dans l'avenue Monterey et des agences à Esch-sur-Alzette et à Ettelbruck.

²⁹ Fils de Henri Reuter, qui ouvrit en 1817 un magasin d'aunages à Luxembourg, et petit-fils de Jean Reuter, dernier Maître de la Corporation des Tisserands.

siège social au numéro 22 de la Grand-Rue, à Luxembourg, et l'ensemble du capital se trouvait entre les mains de la famille Wirion.

C'est dans la maison historique *Preischenhaus* que naquit Louis Wirion (1907-1961), homonyme de son grand-père banquier (nous rencontrerons un autre petit-fils homonyme de son grand-père) qui fut, en 1882, l'acquéreur du terrain voisin, et fils de Jules Wirion et de sa femme Catharina Reuter. Louis Wirion, mentionné comme propriétaire-voisin sur le plan de 1935, était marié à Marie-Elisabeth Scholer, issue d'une autre grande famille luxembourgeoise de commerçants. Il fut une des grandes personnalités tant dans le monde du commerce de l'habillement que dans celui de l'héraldique luxembourgeoise. Auteur de nombreuses publications sur les armoiries, le drapeau national, la généalogie, collaborateur prolifique de revues spécialisées, il fut, en 1947, membre fondateur et président de la *Société Héraldique Luxembourgeoise* et de son successeur le *Conseil Héraldique du Luxembourg*. En 1939, lors des fêtes du centenaire de l'indépendance et pour la majorité du Grand-Duc héritier Jean, il créa, en collaboration avec Cardon de Lichtbuer, une nouvelle version des armoiries de celui-ci. De même, les armoiries de la ville de Wiltz sont sa création (1950). Il dressa la généalogie de nombreuses familles anciennes, dont celle de la famille Eydt. Il

fut consulté pour les travaux préparatoires du drapeau de l'armée luxembourgeoise, il créa le blason de l'évêque Léon Lommel, et, spécialiste en habillement et en textile, il élaborait un projet d'uniforme pour l'aviation civile luxembourgeoise. Sa réputation de grand spécialiste dépassait les frontières du pays et lui valut d'être nommé membre de l'*Académie Internationale d'Héraldique* de Paris. De plus, il était Consul honoraire de la République de Costa Rica. Louis Wirion mourut en 1961.

Il semble que la famille Wirion n'utilisa pas la maison du n°17 (resp. 41) pour ses besoins propres. Ce n'est que vers 1924 qu'à cette adresse figurait un Dr Fr. Wirion, médecin dentiste, mais n'y était plus (ni ailleurs en la Ville de Luxembourg) en 1926.

Deux maisons plus loin que le terrain actuel de la BCL, la famille Letellier s'installa dans la maison construite par Henri Eydt. Les Letellier sont mentionnés pour la première fois dans l'acte notarié de 1920 et figurent aussi dans celui de 1935 ainsi que sur le plan dressé en cette année lors de l'acquisition du terrain par la Banque Nationale de Belgique. Une autre grande famille entre ainsi en scène.

Rémy Augustin Letellier (1823-1892) était de nationalité française et se fixa à Luxembourg en sa qualité d'ingénieur, profession qu'il exerça au service de la société de chemin de fer Guillaume-Luxem-

bourg, dans laquelle il était ingénieur en chef à partir de 1866. C'est sous sa direction que furent construites les lignes ferroviaires de Luxembourg à Trèves et à Arlon. Les plans de la *Passerelle*, construite entre 1859 et 1861, et d'autres viaducs portent sa signature. La Ville de Luxembourg reconnaissante lui fit l'honneur de donner son nom à une rue à Bonnevoie. Il épousa Anne Malvine Virginie Neyen (1837-1909), fille de Jean Nicolas Neyen (décédé en 1856 dans un accident de chemin de fer près de Nancy) et nièce du docteur Auguste Neyen, auteur des trois premiers tomes de la *Biographie Nationale*, qui se distingua par ses œuvres hautement philanthropiques en faveur d'étudiants et d'indigents, en faveur aussi du personnel de maison féminin (Home de S^{te} Zithe) et des missionnaires luxembourgeois travaillant dans les pays d'outre-mer, activité qui lui valut le surnom de *Mère des missionnaires luxembourgeois*. Le père de Virginie Letellier-Neyen était fabricant de tabac et propriétaire de l'ancien refuge de Marienthal, qui devint, en 1856, le premier siège social de la Banque Internationale à Luxembourg. De plus, il était propriétaire d'un vaste terrain sur la place Guillaume, dont il vendit une grande partie (le jardin) à la Ville de Luxembourg qui y posa, en 1830, la première pierre de l'Hôtel de Ville actuel.

Les époux Letellier-Neyen avaient un fils, Maurice, (1862-1899), qui était ins-

crit avocat au barreau de Luxembourg en 1885 et avoué en 1889, année au cours de laquelle il épousa Fanny Witry (1868-1948). A la mort de son père en 1892, il passa à la Société Guillaume-Luxembourg pour y exercer la fonction de représentant. Grand voyageur, il est l'auteur de nombreuses et volumineuses publications de littérature de voyage, comme ses *Lettres d'Orient*³⁰ ou *Une visite au ballon d'André à Spitzbergen*³¹. On dit de lui que « ses conceptions philosophiques lui imposaient la plus grande tolérance à l'égard d'autrui ce qui fit dire à une dame d'esprit : *Il excuserait le diable*³² ». Les époux Letellier-Witry eurent un fils, nommé, comme son grand-père paternel, Auguste, qui naquit en 1890.

Après le décès du père Rémy Augustin, en 1892, et de la disparition prématurée du fils Maurice en 1899, les deux veuves Virginie et Fanny continuèrent de gérer la fortune mobilière de la famille. Ainsi, un extrait du Mémorial de 1899 mentionne que les deux dames, qualifiées de *rentières*, avaient donné procuration à Paul Wurth, ingénieur, pour les représenter devant le notaire Noppeney de Differdange lors de l'assemblée des actionnaires qui décida de la fusion de la *Société anonyme des hauts-fourneaux de*

Differdange avec la Zeche Dannenbaum de Bochum (Prusse).

Après le décès de son mari Maurice, Fanny Letellier-Witry fit, en 1900, l'acquisition de la maison numéro 17 (39) de l'avenue Monterey. Nous avons déjà décrit les incertitudes qui entourent cette acquisition. Cette maison restera la propriété de la famille Letellier pendant plusieurs décennies. Madame Fanny Witry, veuve Letellier, y habite jusqu'à son décès en 1948.

Auguste Letellier, le fils de Maurice Letellier et Fanny Witry était docteur en sciences et membre de l'Institut grand-ducal. Il était actif dans des sociétés luxembourgeoises. Ainsi, en juin 1925, il participa à la constitution des *Briqueteries et Tuileries Luxembourgeoises S A Bettembourg* en souscrivant 100 actions (sur 600) du capital social de 1 million de francs de cette société qui mit fin à ses activités en 1969. En 1931, il siégea au conseil d'administration de la *Société Anonyme Luxembourgeoise des Hydrocarbures (SOLHYD S A)*, une fabrique de goudron à Bascharage, fondée en 1926, aux côtés notamment de Paul Wurth, ingénieur, et Emile Reuter, ancien ministre d'Etat. Il s'agissait apparemment d'une entreprise commune entre la Société des Chemins de Fer et l'Administration des Ponts et Chaussées. En automne 2006, cette firme, qui avait cessé depuis

longtemps ses activités, fit encore parler d'elle quand ses anciennes cuves souterraines contenant des substances toxiques („*unappetitliche Kohlenwasserstoffsuppe*“ disait la presse) furent découvertes lors des travaux pour la modernisation de la ligne de chemin de fer Luxembourg-Rodange.

Auguste Letellier ne semble pas avoir habité lui-même dans la maison de sa mère. Après le décès de celle-ci en 1948, il établit, en 1949, pour un très court laps de temps, son bureau dans la maison de l'avenue Monterey.

Vers la fin du XX^e siècle, une construction nouvelle fut érigée sur le terrain voisin de la BCL par l'agence immobilière Rockenbrod. Cette maison est une copropriété entre plusieurs sociétés immobilières qui louent les locaux à des commerces.

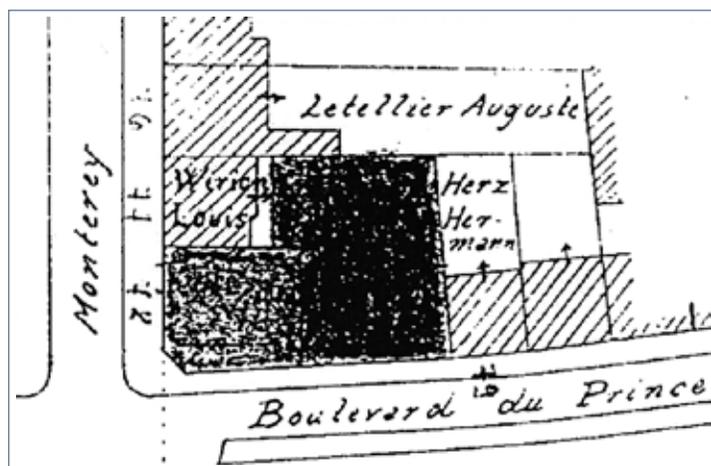
³⁰ Parues à Luxembourg en 1887, 550 pages.

³¹ Paru à Paris en 1897, 337 pages.

³² Biographie Nationale, fascicule XVI

Synoptique historique des voisins de l'immeuble Monterey de la Banque centrale du Luxembourg :

(Extrait du plan dressé en 1935, Archives de la BCL)



Procédons selon les numéros de lots provenant des parcelles de l'ancien domaine de la forteresse. Le lot 78 (parcelle marquée en noir) est celui sur lequel se dresse l'actuel nouveau bâtiment Monterey de la Banque centrale du Luxembourg. Les noms placés entre parenthèses dans les listes qui suivent indiquent des noms de propriétaires mentionnés dans des documents non officiels mais dont le titre de propriété n'a pas pu être vérifié par nos recherches.

Le lot n°76 (avenue Monterey) appartient successivement aux propriétaires suivants : Henri Eydt (et ses héritiers, Edouard Simonis), M^{me} Félicie Letellier.

Le lot n°77 (avenue Monterey) appartient successivement à plusieurs membres de la famille Wirion. Aujourd'hui, il est propriété de trois sociétés immobilières.

Le lot n°79 (Boulevard du Prince Henri) appartient successivement à Jacques Leinauer, (Caroline Lott), Mayer Jonas et Hermann Herz. Aujourd'hui, la Banque de Chine est logée dans l'immeuble construit après la démolition de la maison de maître originellement érigée à cet endroit.

5. Essai d'une conclusion

Créé en 1874 à la suite de la démolition de la forteresse, le terrain actuel de la Banque centrale du Luxembourg connut un début houleux et mouvementé tant en raison de ses premiers propriétaires qu'en raison du changement rapide de ses voisins. Mais la situation se calma vers la fin du XIX^e siècle, quand le n°43 de l'avenue Monterey entra dans la sphère des familles de notables luxembourgeois et, au XX^e siècle, quand des sociétés et institutions du secteur tertiaire en prirent possession. Il est dans la logique des choses que le propriétaire actuel le reste pour longtemps.

Si l'on considère

que le siège de la Banque centrale du Luxembourg, au n°2 du Boulevard Royal, est construit à côté sinon sur les anciens vestiges du Fort Berlaumont et

que l'immeuble Prince Henri est situé au beau milieu de la ceinture interne des anciennes fortifications du Front de la Plaine,

il est légitime de dire que, symboles de force et de sécurité, les fondations de son patrimoine immobilier s'ancrent solidement dans le passé pluriséculaire de l'histoire de la glorieuse Forteresse de Luxembourg.

Annexe 1

Arrêté royal grand-ducal du 2 avril 1869 décrétant la construction d'une route à travers les fortifications, en prolongement des rues Monterey et du Génie

Mémorial du 14 avril 1868, p. 181

Art. 1^{er}. Il sera ouvert, au frais de l'Etat une percée reliant la rue Monterey à Luxembourg, par la rue du Génie et à travers les fortifications du front Jost-Camus, à la route de Longwy, au point où celle-ci s'embranche sur la route de Hollerich.

Le premier alignement a pour direction la ligne droite qui, partant de l'axe commun des rues Monterey, St. Philippe et du Génie, aboutit à l'angle saillant de la contre-garde Jost-Camus. Il commence à 82 m 90 au delà du point de départ et se termine à 5 m 25 en deçà du point d'arrivée de la ligne droite qui vient d'être terminée. Sa longueur est de 197 m 70.

Le deuxième alignement fait avec le premier un angle à gauche de 176 degrés, passe à 19 mètres à droite du réduit Lambert et aboutit à l'axe de la route de Longwy, après un parcours de 361 m 70.

Art. 2. La plate-forme aura en crête 12 m 50 de largeur en remblai et 14 mètres en déblai, y compris 1 m 00 de chaque côté pour l'établissement de contre-fossés.

Art. 3. La disposition générale du tracé est indiquée aux plans à approuver par Notre Directeur-général de la justice. Elle pourra être modifiée par ce dernier, si lors de l'exécution il se trouvait que des modifications fussent admissibles dans l'intérêt de l'Etat.

Art. 4. Notre Directeur-général de la justice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Annexe 2

Conditions particulières de la vente des terrains à bâtir au front Nord-Ouest de la place de Luxembourg (19 janvier 1874)

Mémorial du 12 mars 1874, partie II, n° 10, p 57.

Art. 1. Les alignements [...] de la percée Monterey seront observés rigoureusement; les maisons y seront établies à front de rue sur toute la façade des terrains et à deux étages, indépendamment du rez-de-chaussée.

Du côté extérieur du grand boulevard ainsi que le long de la voie de ceinture [note de l'auteur : « voie de ceinture » est la désignation du Boulevard du Prince avant que ce nom lui fut attribué en 1877] les maisons devront également être à front de rue, les acquéreurs demeurent libres d'en déterminer l'emplacement, la grandeur, ainsi que le nombre des étages. [...]

Art. 2. Le long du boulevard il sera établi des jardins latéraux [...]

Art. 3. Aux abords des voies publiques, il ne sera toléré aucune échoppe, hangar, étable, écurie ou magasin qui seraient de nature à compromettre l'uniformité, l'aspect, la propreté ou l'hygiène des constructions habitables.

Art. 4. La hauteur minima des étages entre plafond et plancher des maisons d'habitation est fixée comme suit:

- pour les soubassements et entre-sols 2 m 60;
- pour les autres étages 3 m.

Art. 5. Chaque maison devra être munie d'une cour d'aération, ayant au moins 25 mètres carrés de superficie.

Les murs séparatifs ne pourront pas avoir une hauteur démesurée; ils seront masqués aux regards extérieurs par des massifs de plantations.

Art. 6. Tout propriétaire bordant le boulevard devra clore son jardin par un grillage en fonte ou en fer sur un soubassement en pierre de taille d'une hauteur de 60 centimètres au-dessus du trottoir; le modèle du grillage devra être approuvé par l'administration.

Les grillages sont établis à claire-voie; il est formellement interdit aux acquéreurs de placer, soit contre les grillages, soit en arrière de ceux-ci, des fermetures ou volets de nature à intercepter la vue.

Les acquéreurs sont tenus de se clôturer également entre eux, du côté des jardins, sur une zone de 10 m à partir de la grille longeant le boulevard, par des grillages semblables et non par des murs.

Toutefois, lorsque la construction sera considérée comme provisoire, notamment aux endroits où le remblai a moins de six années d'âge, de même que sur la voie transversale, la clôture pourra être en d'autres matériaux pour un terme à déterminer par l'administration.

Art. 7. Toutes les façades donnant sur les voies publiques devront former façades; il en est de même des autres faces visibles du dehors. Les constructions à établir à l'intérieur des terrains devront contribuer par leur silhouette à l'ornementation de l'ensemble.

Les parties de terrains non occupées par des constructions devront être arrangées agréablement en cours et jardins.

Par dérogation à l'art. 1^{er}, le Gouvernement se réserve d'autoriser, du côté du boulevard, la construction d'avant-corps sur l'emplacement réservé aux jardins, suivant des plans à présenter par les acquéreurs, mais seulement par exception et à raison de la beauté architecturale de la façade.

Art. 8. *[Obligation des acquéreurs de présenter des plans qui doivent être approuvés]*

Art. 9. L'administration se réserve le droit de placer contre les maisons, là où elle le jugera nécessaire, des lanternes réverbères, bornes-fontaines, plaques indicatives des noms des rues ou des niveaux de la voie publique.

Art. 10. Après l'approbation de la vente des terrains, les acquéreurs érigeront les constructions comme il est dit ci-dessus, lesquelles constructions devront être terminées endéans deux ans, à moins d'une prolongation à accorder par le Gouverne-

ment; les jardins latéraux avec leurs clôtures, ainsi que les autres clôtures, seront établis dans le même délai.

Art. 11, 12, 13, 14. [...]



(Photo: BCL)



Sources

Administration de l'Enregistrement et des Domaines, bureau des successions

Administration du Cadastre et de la Topographie

Archives Nationales, *Minutier Central des Notaires*

Archives Nationales, cotes FI 520a et 520b, H1120. 1121, 1122, 1123

Arendt Karl, *Porträt-Galerie hervorragender Persönlichkeiten aus der Geschichte des Luxemburger Landes mit biographischen Notizen*, Neuauf- lage, Luxembourg 1972

La Banque Nationale de Belgique, du Franc belge à l'Euro, Un siècle et demi d'histoire, *divers auteurs*, Bruxelles, 2005

Banque Nationale de Belgique, *Archives du service des bâtiments*

Bodé Léon, *Les origines et l'extension du téléphone au Grand-Duché de Luxembourg (1884-1920)*, Luxembourg 1985

Bourg Tony et Wilhelm Frank, *Le Grand-Duché de Luxembourg dans les carnets de Victor Hugo*, Luxembourg, 1985

Cahiers luxembourgeois (Les), 1956, n°2, *La Banque Internationale à Luxembourg (centenaire)*

Caisse d'Epargne de l'Etat, *125^e anniversaire*, Luxembourg. 1981

Calmes Albert, *Une Banque raconte son histoire*, Luxembourg, 1981

Entreprise des Postes et Télécommunications, Archives de l'Office des Timbres

Fiedler J. P., *Lëtzebuerg am Zäitvergläich*, n°4, Luxembourg, 1997

Frënn vun der Festungsgeschicht Lëtzebuerg, *Dépliant sur le Fort Lambert*

Friedrich Evy, divers *Kalennerblieder*

Harpes Jean, *Vieilles demeures nobiliaires et bourgeoises de la Ville de Luxembourg*, Luxembourg, 1959

Koltz Jean-Pierre, *Baugeschichte der Stadt und Festung Luxemburg*, Luxembourg, 1972

Luxemburger Wort, avril, mai, juin 1882, du 12/13 mai 1894 et du 27 octobre 1936

Luxemburger Zeitung du 27 octobre 1936

Margue Paul, *Luxemburg in Mittelalter und Neuzeit*, Luxembourg, 1993

Margue Paul, *Wallmauern, Plattformen und Bollwerke - Wie die Stadt Luxemburg zur Festung wurde.*

Mersch Jules, *Biographie Nationale*, plusieurs tomes

Müllendorff Prosper, *Luxemburg unter Wilhelm II und Wilhelm III*, Nachlass herausgegeben von Jules Mersch, Luxembourg, 1944

de Muysen Constant, *Les rues de Luxembourg du 16^e siècle par rapport à celles d'aujourd'hui*, in Publications de la Section Historique, tome 44, Luxembourg, 1895

Neyen Auguste-Claude, *Bibliographie Nationale, tomes II (1861) et III (1876)*

Ons Stad, no 19 (1985), 21 (1986), 27 (1988), 36 (1991), 45 (1994), 46 (1994) et 58 (1998)

Philippart Robert L., *Oscar Bélanger in: Le Nouveau Luxembourg, magazine*, 1989, n°13

Rupprecht Alphonse, *Logements militaires à Luxembourg pendant la période de 1794 à 1814*, Luxembourg, 1979

Service Information et Presse du Gouvernement, *La composition des Gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg de 1848 à 1984*, Luxembourg, 1984

Service Information et Presse du Gouvernement, *Les Gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg depuis 1848*, Luxembourg, 2003

Tageblatt du 28 octobre 1936

Trausch Gilbert, *Le Luxembourg à l'époque contemporaine*, Luxembourg, 1981

Trausch Gilbert (et alii), *La Ville de Luxembourg*, Anvers, 1994 (oeuvre collective)

Trausch Gilbert (et alii), *Belgique-Luxembourg. Les relations beldo-luxembourgeoises et la Banque Générale du Luxembourg*, Luxembourg, 1995

Ville de Luxembourg, *Archives Municipales*

Ville de Luxembourg, *Service de l'Urbanisme*

Ville de Luxembourg, *Photothèque*

Watelet Marcel, *Luxembourg Ville Obsidionale*, Luxembourg, s.d.

Weber Batty, *Abreisskalender* du 8.1.1933

Weber Batty, *Erönnungen un den Dicks, avec une généalogie de la famille de la Fontaine*, Luxembourg 1923

Willems Antoine, *Le Minutier Central des Notaires 1581 - 1930*, Luxembourg, 1992



BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG

EUROSYSTEME

2, boulevard Royal L-2983 Luxembourg
Tél.: +352 4774-1 Fax: +352 4774-4901
www.bcl.lu info@bcl.lu